

Enquête dans la perspective d'un renforcement des synergies territoriales sur les périmètres des cinq SAGE portés par l'Etablissement public Loire



L'enquête dans la perspective d'un renforcement des synergies territoriales sur les périmètres des cinq SAGE portés par l'Etablissement public Loire est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage en régions Centre et Auvergne avec le Fonds européen de développement régional.

Rapport final

Avertissement

Le présent document constitue le rapport final de l'enquête menée dans la perspective d'un renforcement des synergies sur les périmètres des 5 SAGE portés par l'Etablissement public Loire (EP Loire).

Son contenu relève de la seule responsabilité des consultants de Planète Publique et ne saurait engager l'EP Loire.

Auteur(s) du rapport :

Benoît SIMON, Directeur associé

Clément LACOUETTE-FOUGERE, Consultant confirmé

Christophe ABRAHAM, Consultant

Cabinet Planète Publique

30, rue de Fleurus - 75006 Paris - Tél. : 01 80 05 16 01

www.planetepublique.fr

Sommaire

1	CONTEXTE	7
1.1	LES OUTILS ET LES ACTEURS DE LA GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES SUR LE BASSIN DE LA LOIRE ET SES AFFLUENTS.....	7
1.2	L'EP LOIRE ET LES SAGE.....	9
2	OBJECTIFS, DEROULEMENT ET METHODOLOGIE	17
2.1	OBJECTIFS DE L'ENQUETE.....	17
2.2	DEROULEMENT ET METHODOLOGIE DE L'ENQUETE	17
3	ANALYSE DES REPONSES AU QUESTIONNAIRE	21
3.1	PRESENTATION DES REpondANTS	21
3.2	PERCEPTION DE L'ORGANISATION ACTUELLE.....	28
3.3	PLACE ET ROLE DANS LA MISE EN ŒUVRE DES SAGE.....	35
3.4	BESOINS ET ATTENTES IDENTIFIEES.....	40
4	RESULTATS DES REUNIONS TERRITORIALES	52
4.1	POINTS DE CONVERGENCE ENTRE LES 5 PROCEDURES.....	52
4.2	CONSTATS SPECIFIQUES A CHAQUE PROCEDURE	55
5	CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	60
5.1	CONCLUSION GENERALE : UNE ORGANISATION ACTUELLE SATISFAISANTE MAIS UNE PROJECTION DIFFICILE DANS LA PHASE DE MISE EN ŒUVRE	60
5.2	RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES.....	60
5.3	RECOMMANDATIONS PAR TYPES D'ACTEURS.....	64
5.4	RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES A CHAQUE SAGE.....	67
	ANNEXE N° 1 : TRAME DU QUESTIONNAIRE DE L'ENQUETE	73
	ANNEXE N° 2: METHODOLOGIE UTILISEE POUR DEFINIR LA REPARTITION DES REPONSES PAR SAGE	88
	ANNEXE N° 3 : LISTE DES PARTICIPANTS AUX REUNIONS TERRITORIALES	90

**ANNEXE N° 4 : LISTE DES INTERLOCUTEURS (ENTRETIENS DE CADRAGE ET
COMPLEMENTAIRES)..... 93**

Sommaire des figures

Figure 1 : Caractéristiques et états d'avancement des SAGE portés par l'EP Loire	12
Figure 2 : Déroulement de l'ensemble de l'étude	19
Figure 3 : Répartition globale des répondants par structure	22
Figure 4 : Profil des répondants à l'enquête synergies territoriales	23
Figure 5 : Ancienneté des répondants au sein de leur structure actuelle	23
Figure 6 : Modes d'intervention des structures répondantes	25
Figure 7 : Typologie des répondants, et répartition selon 4 grandes catégories	25
Figure 8 : Budget annuel des structures répondantes consacré à l'eau.....	26
Figure 9 : Personnel dédié à la politique de l'eau au sein des structures répondantes	27
Figure 10 : Satisfaction des répondants au regard de leurs moyens et par comparaison à leurs objectifs	27
Figure 11 : Satisfaction des répondants vis-à-vis de l'organisation de la politique actuelle de l'eau sur leur territoire	28
Figure 12 : Satisfaction des opérateurs (à gauche) et des prescripteurs (à droite) vis-à-vis de l'organisation de la politique actuelle de l'eau sur leur territoire	29
Figure 13 : Satisfaction des répondants au regard de différents effets de l'organisation territoriale en matière de politique de l'eau.....	30
Figure 14 : Degré de connaissance des acteurs du territoire en matière de politique de l'eau	31
Figure 15 : Degré de coopération avec les différents acteurs du territoire en matière de politique de l'eau.....	32
Figure 16 : Caractérisation des coopérations avec 4 acteurs (EP Loire, CLE, Syndicats et SICALA)	34
Figure 17 : Degré de connaissance des répondants de la démarche de SAGE déployée sur leur territoire	36
Figure 18 : Degré d'intérêt des répondants pour la démarche de SAGE déployée sur leur territoire	37
Figure 19 : Objectifs du SAGE les plus proches de ceux de la structure répondante	37

Figure 20 : Degré de connaissance de la CLE (gauche), et de participation à ses travaux (droite)	38
Figure 21 : Rôle des structures répondantes dans la mise en œuvre des SAGE	39
Figure 22 : Degré de satisfaction des répondants concernant l'organisation mise en œuvre dans le cadre de la démarche SAGE.....	41
Figure 23 : Différence de perception de l'organisation adoptée dans le cadre de la démarche SAGE entre prescripteurs (gauche) et opérateurs (droite)	41
Figure 24 : Avantages au portage des SAGE par l'EP Loire	43
Figure 25 : Inconvénients au portage des SAGE par l'EP Loire	43
Figure 26 : Degré de clarté concernant la répartition des rôles entre l'EP Loire et la CLE pour les répondants	44
Figure 27 : Effets de la répartition des rôles entre l'EP Loire et la CLE	45
Figure 28 : Appuis sollicités par les structures répondantes pour la mise en œuvre d'actions	47
Figure 29 : Acteurs et formes pour l'accompagnement à la mise en œuvre d'actions	48
Figure 30 : Acteurs à impliquer dans la mise en œuvre des actions du SAGE (au delà de la CLE et de l'EP Loire).....	49
Figure 31 : Attente des répondants en termes de portage et d'animation du SAGE (%).....	50
Figure 32 : Degré d'accord sur les possibilités de mutualisation, entre plusieurs SAGE (au dessus), et au sein d'un même SAGE (en dessous)	51
Figure 33 : Caractérisation des contextes et enjeux des procédures étudiées au regard du déroulement des réunions territoriales	57
Figure 34 : Perception et attentes quant au rôle de l'EP Loire dans la mise en œuvre des SAGE.....	58
Figure 35 : Attentes quant aux moyens dédiés à l'animation dans les SAGE	59
Figure 36 : Composition en départements pour les 5 SAGE concernés par l'enquête	88
Figure 37 : Carte des répondants au questionnaire, selon les périmètres des 5 SAGE.....	89

1 Contexte

1.1 Les outils et les acteurs de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin de la Loire et ses affluents

La gouvernance de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin s'organise autour de plusieurs outils de planification et de gestion opérationnelle, qui s'articulent de la manière suivante :

- **le SDAGE** (*schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux*), document de planification de la gestion de l'eau établi à l'échelle du bassin Loire-Bretagne, qui fixe les orientations fondamentales permettant de satisfaire à une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, détermine les objectifs assignés aux masses d'eau et prévoit les dispositions nécessaires pour atteindre les objectifs environnementaux, pour prévenir la détérioration de l'état des eaux et pour décliner les orientations fondamentales. Le SDAGE, approuvé pour la première fois en 1996 en application de la loi sur l'eau de 1992, a été mis à jour fin 2009 pour répondre aux exigences de la directive cadre sur l'eau européenne. Le SDAGE est élaboré et adopté par le comité de bassin, et approuvé par le préfet coordonnateur de bassin. Il est établi pour la durée d'un cycle de gestion de six ans (2010-2015, 2016-2021, 2022-2027) et est accompagné d'un programme de mesures qui identifie les mesures clefs permettant d'atteindre les objectifs définis ;
- **les SAGE** (*schémas d'aménagement et de gestion des eaux*), institués pour un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins correspondant à une unité hydrographique cohérente ou un système aquifère, qui fixent les objectifs généraux et les dispositions permettant de satisfaire au principe de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ainsi que de préservation des milieux aquatiques et de protection du patrimoine piscicole. Ils doivent être compatibles avec le SDAGE, ou rendu compatibles dans un délai de trois ans suivant la mise à jour du SDAGE. Ils sont établis par une commission locale de l'eau (CLE) et sont approuvés par le préfet. Le SAGE comporte un plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD - avec lequel les décisions administratives dans le domaine de l'eau doivent être compatibles ou rendues compatibles) ainsi qu'un règlement (opposable, comme ses documents cartographiques associés, à toute personne publique ou privée). Les schémas de cohérence territoriale (SCoT), les plans locaux d'urbanisme (PLU) et les cartes communales doivent être compatibles, ou rendus compatibles dans un délai de trois ans, avec les objectifs de protection définis par le SAGE ;

- **les contrats territoriaux de bassins versants**, qui sont l'outil central de mise en œuvre opérationnelle de la politique définie par le SDAGE et les SAGE. Ils assurent la cohérence des actions sur un territoire donné et la sélection des opérations les plus efficaces. Multithématiques, ils doivent pouvoir permettre de traiter l'ensemble des problématiques : agriculture, cours d'eau et zones humides, pollution domestique et industrielle, gestion quantitative, gestion foncière, etc. Multi-partenariaux, ils rassemblent et mobilisent les acteurs locaux autour d'objectifs communs.

Dans ce contexte, mention doit être faite du plan Loire grandeur nature qui est un plan d'aménagement global visant à concilier la sécurité des personnes, la protection de l'environnement, le développement économique dans une perspective de développement durable. Les interventions dans ce cadre s'articulent autour des thèmes suivants : prévention des inondations, ouvrages domaniaux de l'Etat et sécurité, eau espaces espèces, patrimoine, recherche données informations et estuaire. Le plan Loire « troisième génération », sur la période de référence 2007-2013, est actuellement en cours de mise en œuvre.

Ces outils sont élaborés et pilotés en concertation par de nombreux acteurs, que l'on peut regrouper en trois catégories :

1. Les collectivités territoriales et établissements publics locaux :

- **les conseils régionaux et généraux**, collectivités supra-territoriales, qui apportent un soutien essentiellement financier (mais également parfois technique), dans le domaine de l'aménagement du territoire (conseil régional), de l'eau potable, de l'assainissement et de l'entretien des rivières (conseil général) ;
- **les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre**, du fait notamment du pouvoir de police générale du maire, gèrent des compétences liées à la baignade, la salubrité des eaux et l'assainissement. Les EPCI peuvent se voir déléguer certaines compétences de la part de leurs communes membres, notamment en matière d'assainissement, d'hydraulique et de protection de l'environnement ;
- **les EPCI sans fiscalité propre (SIVU, SIVOM, syndicats mixtes)** exercent une ou plusieurs compétences dans le domaine de l'alimentation en eau potable, de l'assainissement, de l'entretien et la restauration des cours d'eau et zones humides, de la lutte contre les pollutions diffuses, etc. Ils peuvent également par exemple être porteurs de contrats territoriaux de bassins versants. Un type particulier de ces syndicats, les SICALA (syndicats intercommunaux d'aménagement de la Loire et de ses affluents), sont chargés de représenter les communes de moins de 30 000 habitants au sein des instances de décision de l'EP Loire.

2. Les usagers :

- **les organisations professionnelles** (chambres d'agriculture, chambres de commerce et d'industrie, irrigants, carriers, etc.) représentent l'intérêt des différents professionnels, usagers de la ressource en eau ;
- **les associations** de riverains, de consommateurs, de protection de l'environnement, les fédérations de pêche et de protection du milieu aquatique, contribuent par leur expérience et leurs aspirations au débat sur la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Leviers de mobilisation, elles peuvent également assurer la sensibilisation des populations aux enjeux de l'eau ;

3. L'Etat et ses établissements publics :

- **les services de l'Etat** (préfets et services déconcentrés : DREAL, ARS, DDT, etc.) assurent le relais, sur le plan local, des décisions prises par l'administration centrale. Ils sont chargés de la mise en œuvre des politiques environnementales, en s'impliquant notamment dans le contrôle, la connaissance, la coordination, etc. ;
- **les établissements publics de l'Etat :**
 - **l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne** finance les études et travaux pour une gestion intégrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques, sur la base des redevances perçues pour les prélèvements et rejets ;
 - **l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)** est l'organisme technique français de référence sur la connaissance et la surveillance de l'état des eaux et sur le fonctionnement écologique des milieux aquatiques. Il exerce également une mission de police de l'eau et de la pêche.

Ces trois catégories d'acteurs sont représentées dans les instances politiques de concertation que sont le comité de bassin et les commissions locales de l'eau. Le SDAGE et les SAGE ouvrent ainsi le processus local de décision à des « représentants qualifiés » de la société civile, dans le but de nouer le dialogue et d'engager la concertation entre les acteurs dans des contextes souvent difficiles (inondations, pénuries d'eau, conflits d'usage, etc.).

1.2 L'EP Loire et les SAGE

1.2.1 Les missions de l'EP Loire

Créé en 1983, l'Etablissement public Loire (EP Loire) est un syndicat mixte actuellement composé de 50 collectivités ou groupements de collectivités : 7 régions, 16 départements, 18 villes et agglomérations et 9 SICALA (Syndicats

Intercommunaux d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents). Son périmètre administratif d'intervention couvre l'intégralité du bassin de la Loire et ses affluents.

Par ailleurs, il est reconnu depuis 2006 comme Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) sur un périmètre qui s'étend sur 65 160 km², des sources jusqu'à la confluence de la Loire et de la Sèvre Nantaise, hors bassins de la Maine et de la Vienne. Cette reconnaissance en tant qu'EPTB conforte l'EP Loire comme structure référente en matière de coordination, d'animation, d'information et de conseil auprès des maîtres d'ouvrage locaux.

Ses missions s'exercent dans 4 domaines principaux :

- L'exploitation des ressources en eau stratégiques de Naussac (soutien d'étiage de l'Allier et de la Loire) et Villerest (écrêtement de crues et soutien d'étiage de la Loire) ;
- La prévention et la réduction du risque inondation ;
- La stimulation de la Recherche/Données/Information ;
- L'aménagement et la gestion des eaux déclinés en quatre types d'interventions :
 - l'élaboration d'avis concertés sur des dossiers environnementaux (SAGE, DIG, classement des cours d'eau, etc...) ;
 - la préservation des habitats naturels, le maintien et la restauration de la biodiversité ;
 - le rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau ;
 - le portage technique et administratif de 5 SAGE (Allier aval, Cher amont, Cher aval, Loir, Val Dhuy-Loiret), auxquels s'ajoute en 2013 le SAGE Sioule.

En outre, l'Etablissement participe, par l'intermédiaire de ses délégués à 19 procédures de SAGE présents sur le périmètre d'action où il est reconnu en tant qu'ETPB. La couverture de ces procédures représentant environ 70 % de ce territoire, cela permet aux collectivités membres de l'Etablissement d'avoir une vision globale de la cohérence et de l'efficacité des actions programmées à l'échelle du bassin de la Loire.

1.2.2 Le portage d'un SAGE

En phase d'élaboration d'un SAGE, la CLE avec l'appui d'une structure porteuse a pour objectif d'élaborer les documents composant le SAGE : le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), le règlement et le rapport d'évaluation environnementale. Pour ce faire, elle :

- réalise les études nécessaires (état des lieux, diagnostic, tendances et scénarios, choix de la stratégie, pré-localisation des zones humides, inventaires des ouvrages hydrauliques, ...);
- établit un plan de communication et de sensibilisation à destination des divers publics;
- assure une animation territoriale;
- mène des actions de sensibilisation, d'information et de conseil auprès des maîtres d'ouvrage (concernant la gestion de l'eau, la DCE, le SDAGE, ...);
- assure un accompagnement technique des maîtres d'ouvrage;
- réalise un bilan annuel de l'avancement de la procédure et des actions.

En phase de mise en œuvre d'un SAGE, la CLE et la structure porteuse ont pour missions :

- de favoriser et coordonner les modes de financement de manière cohérente et efficace;
- d'impulser, de coordonner, voire de soutenir les projets des maîtres d'ouvrage locaux en définissant les priorités et en assurant la mise en cohérence des politiques menées sur le territoire;
- de veiller à la bonne intégration/prise en compte des orientations du SAGE dans les différents projets du territoire (documents d'urbanisme, ...);
- d'assurer le suivi des SAGE grâce à l'élaboration de tableaux de bord servant d'outils de pilotage. Ils contiennent chacun une série d'indicateurs permettant le suivi de la mise en œuvre des SAGE et de la démarche d'évaluation environnementale.

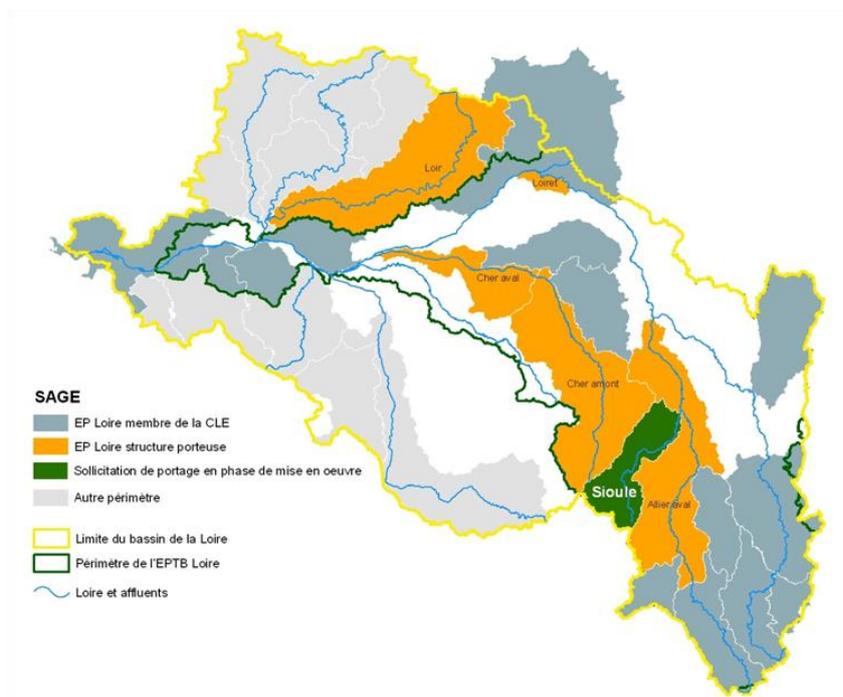
1.2.3 Présentation synthétique des 5 SAGE portées par l'EP Loire

A la demande des Commissions Locales de l'Eau, l'EP Loire assure actuellement le rôle de structure porteuse de 5 procédures :

- 4 SAGE en phase d'élaboration : Loir, Allier aval, Cher amont et Cher aval;
- 1 SAGE en phase de mise en œuvre : Val Dhuy-Loiret auquel s'ajoute en 2013 le SAGE Sioule.

Leur superficie cumulée représente environ 20 % du bassin versant de la Loire.

Les principales caractéristiques et la localisation de ces SAGE sont représentées à travers la carte et le tableau suivant.



(Source : EP Loire, 2012)

Périmètres des 5 SAGE actuellement portés par l'EP Loire

SAGE	Superficie (en km ²)	Arrêté du périmètre	Arrêté de la CLE	Etat d'avancement
<i>Allier aval</i>	6 344	01/2003	09/2007	Rédaction du projet de SAGE
<i>Cher amont</i>	6 780	01/2005	10/2010	Rédaction du projet de SAGE
<i>Cher aval</i>	2 374	01/2005	08/2012	Scénarios alternatifs
<i>Loir</i>	7 149	07/2003	07/2009	Rédaction du projet de SAGE
<i>Val Dhuy - Loiret</i>	331	01/1999	12/2010	Mise en œuvre (depuis 2012)
<i>Sioule</i>	2 556	01/2003	12/2008	Mise en œuvre (2013)

Figure 1 : Caractéristiques et états d'avancement des SAGE portés par l'EP Loire

Si, pour la mise en œuvre du SAGE, la CLE peut se donner les moyens de construire une structure porteuse « locale », au plus près géographiquement du territoire, en application de la Loi Grenelle 2 de juillet 2010, son périmètre d'intervention devra être supérieur ou égal à celui du SAGE. Dans le cas contraire, il est prévu que le portage du SAGE soit assuré par un EPTB s'il existe.

Dans ce contexte et dans la logique de continuité d'action sur les procédures déjà portées en phase d'élaboration, l'EP Loire est susceptible d'intervenir comme la structure porteuse de plusieurs SAGE en phase de mise en œuvre.

1. 2. 3. 1 Le SAGE Allier Aval

Le SAGE Allier aval s'étend sur une superficie de 6 344 km² comprenant une population de 715 000 habitants environ. Le périmètre du SAGE regroupe tout ou partie de 463 communes situées dans 5 départements (Puy-de-Dôme, Allier, Haute-Loire, Nièvre et Cher) et 3 régions (Auvergne, Bourgogne et Centre).

Parmi les enjeux identifiés dans le cadre des réflexions du SAGE, quatre enjeux sont considérés comme essentiels : la gestion quantitative durable de la ressource, la qualité de la nappe alluviale de l'Allier, la préservation et la restauration des milieux aquatiques et de leurs biodiversités, le maintien et l'amélioration de la dynamique fluviale de l'Allier.

Le périmètre du SAGE compte au total **5 syndicats ayant une compétence « rivière »** qui interviennent dans des actions de restauration et d'entretien des cours d'eau¹.

Depuis 2007, **6 contrats territoriaux** se sont également mis en place sur le territoire, portés par des syndicats ou communautés de communes². Ces structures sont concentrées dans le département du Puy-de-Dôme. De nombreux bassins versants dans la Haute-Loire, l'Allier, la Nièvre et le Cher restent dépourvus de volonté locale pour le portage d'un contrat territorial.

1. 2. 3. 2 Le SAGE Cher Amont

Le SAGE Cher amont couvre un périmètre de 6 780 km². Le territoire compte un ensemble de 355 communes inscrites en totalité ou pour partie sur le périmètre du SAGE, lequel s'étend sur 3 régions (Centre, Auvergne et Limousin) et 5 départements (Cher, Indre, Allier, Puy-de-Dôme et Creuse). La population est d'environ 290 000 habitants et les principales agglomérations sont Montluçon, Saint-Amand-Montrond, Issoudun et Vierzon.

Les principaux enjeux sur la partie amont du bassin du Cher concernent les contraintes liées à la disponibilité en eau et à la qualité des ressources.

¹ le SMAT - syndicat mixte d'aménagement touristique de l'Allier ; le Syndicat mixte de la vallée de la Veyre et de l'Auzon ; le SIVOM de la vallée Verte ; le SIAR de Riom ; le SICALA de la Haute-Loire ; Clermont Communauté.

² sur le bassin versant de l'Eau mère la communauté de commune de Sauxillange ; sur le bassin versant de la Couze Pavin le SIAV Couze Pavin ; sur le bassin versant du Lac Chambon SIVU Couze Chambon ; sur le bassin versant de l'Auzon : le Syndicat mixte de la vallée de la Veyre et de l'Auzon ; sur les bassins versants des lacs de la tête de bassin versant de la Couze Pavin : le Parc Régional des Volcans d'Auvergne ; sur le bassin versant du Lembronnet : le SIVOM d'Issoire

Le périmètre compte 35 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, dont 32 Communautés de Communes et 3 Communautés d'Agglomération. Ces établissements témoignent des nouvelles intercommunalités urbaines instituées par la loi du 12 juillet 1999 sur le renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

Le périmètre compte **6 syndicats intercommunaux**³ ayant des compétences en aménagement hydraulique et en protection de l'environnement : aménagement et entretien des cours d'eau, aménagement et entretien des ouvrages, maîtrise de l'écoulement des eaux et lutte contre les inondations. Par ailleurs, 3 syndicats sont compétents en matière d'entretien et de maintien en eau du Canal de Berry⁴. A ce jour, 2 Contrats territoriaux sont également signés (Voueize et Sidiailles) et 2 sont en cours de préparation (Basse-Moyenne vallée de l'Arnon et Cœl-Aumance).

1. 2. 3. 3 Le SAGE Cher Aval

Le périmètre du SAGE Cher aval circonscrit un territoire de 2 374 km² sur le bassin du Cher avec une population totale d'environ 260 000 habitants.

Les principaux enjeux identifiés dans le cadre des travaux du SAGE portent, comme pour le Cher amont, sur la prévention des inondations, la restauration de la continuité écologique des cours d'eau et l'amélioration de la qualité de la ressource. Une attention particulière est portée également à la mise en place d'une organisation territoriale cohérente et à la conciliation de la qualité écologique des milieux avec les usages sur la masse d'eau du Cher canalisé.

Sur le périmètre du SAGE Cher aval interviennent **16 structures locales**⁵ ayant compétence en aménagement hydraulique ou en entretien des cours d'eau : 4 situées sur le Cher et le Canal de Berry et 12 sur les affluents.

Le territoire du SAGE Cher aval ne compte **pas de syndicats de bassin** à ce jour.

³ Il s'agit des structures suivantes : Syndicat Intercommunal de Moyenne Vallée de l'Arnon ; Syndicat Intercommunal d'études et travaux hydrauliques de la Région de Levet ; Syndicat Intercommunal d'études et travaux hydrauliques sur l'Arnon ; Syndicat Intercommunal de la Basse Vallée de l'Arnon ; Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du bassin de la Théols ; Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Voueize

⁴ Il s'agit des structures suivantes : Syndicat intercommunal pour l'entretien et le maintien en eau du canal de Berry ; Syndicat mixte d'études, de travaux et de coordination pour l'aménagement et la rénovation du canal de Berry (SMERCAB) ; Syndicat Mixte du Canal de Berry dans le Cher

⁵ Il s'agit des structures suivantes : SI entretien et exploitation du Cher canalisé ; SI du Canal du Berry ; SM d'aménagement du Lit du Cher (SIMALC) ; SI Val du Cher ; SI TAH du Fouzon et ses affluents (département 18) ; SI entretien du ruisseau Le Filet ; SI curage et entretien du Petit Cher ; SI d'aménagement de la Rennes ; SI d'aménagement du Fouzon ; SI aménagement et entretien du ruisseau de Francueil ; SI d'assainissement des vallées du Nahon et de la Céphons ; SI d'assainissement et entretien du ruisseau d'Epeigne et de ses affluents ; SI pour l'aménagement du Bavet et ses affluents ; SI pour l'aménagement des rivières du Modon et et des Trainefeilles

En ce qui concerne les contrats territoriaux, **plusieurs projets sont à l'étude** dans le cadre des réflexions du SAGE :

- Une étude préalable a été lancée sur le bassin versant du Fouzon (Modon exclu), portée par le Syndicat Mixte du Pays de Valençay en Berry,
- Une réflexion est engagée avec les Syndicats du Petit Cher et du Filet pour envisager une fusion préalable au portage d'un contrat territorial sur ces 2 masses d'eau.

1. 2. 3. 4 Le SAGE Loir

Le périmètre du SAGE Loir, approuvé en 2003, couvre un territoire de 7 160 km² répartis sur 3 régions (Basse-Normandie, Centre et Pays de la Loire) et 6 départements (Eure-et-Loir, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret, Maine-et-Loire et Sarthe) ; il regroupe 445 communes. Affluent rive gauche de la Sarthe, d'une longueur de 320 km, le Loir fait partie du bassin versant de la Maine.

Le SAGE se trouve actuellement en phase d'élaboration pour une approbation prévue dans le courant de l'année 2013. Les principaux enjeux identifiés dans le diagnostic sont les suivants :

- l'organisation de la maîtrise d'ouvrage et le portage du SAGE ;
- la qualité physico-chimique des eaux superficielles et souterraines ;
- la qualité des milieux aquatiques (morphologie/continuité écologique) ;
- la connaissance, préservation et valorisation des zones humides ;
- la sécurisation de l'alimentation en eau potable ;
- les inondations ;
- la gestion quantitative des eaux superficielles et souterraines.

En ce qui concerne l'organisation de la maîtrise d'ouvrage, le territoire du SAGE compte **27 structures locales** ayant compétences en matière de gestion et d'aménagement des cours d'eau : 2 associations de riverains, 5 communautés de communes, 16 syndicats intercommunaux et 4 syndicats mixtes.

Cette organisation se caractérise par une forte disparité en termes de structuration des maîtrises d'ouvrages entre la partie amont et la partie aval du bassin.

En outre, si un grand nombre de structures sont présentes sur l'ensemble du territoire du SAGE, peu d'actions locales ont été cependant mises en œuvre sur le bassin. A ce jour **un contrat territorial est en cours de préparation** sur le Loir médian. Le SIERAVL assure le portage des études préalables pour le futur programme d'actions sur ce bassin. Sur le bassin du Loir amont un deuxième contrat territorial est en instance d'approbation. Il est porté par le Syndicat Mixte

d'Aménagement et de Restauration du Loir, syndicat issue de la fusion des autres syndicats locaux.

Des réflexions ont par ailleurs été engagées sous l'impulsion de la CLE afin de mobiliser les maîtres d'ouvrage locaux en vue de porter des démarches coordonnées à l'échelle des sous bassins versants (Loir aval et Braye).

Dans l'attente de l'aboutissement de ces réflexions, le territoire compte **6 démarches contractuelles visant les milieux aquatiques** à des échelles réduites : 2 contrats territoriaux sur l'axe Loir portés par les Conseils généraux de la Sarthe et du Maine et Loire et 6 contrats territoriaux sur les affluents portés par des syndicats locaux (sur l'Aune et sur le Verdun) ou des communautés de communes (sur les marais de Cré, sur l'Escotais et sur le Long et la Dême) et une association de riverains (sur la Braye).

1. 2. 3. 5 Le SAGE Val Dhuy-Loiret

Le SAGE Val Dhuy-Loiret couvre un périmètre de 331 km² s'étendant sur 21 communes réparties dans le département du Loiret. Approuvé par arrêté préfectoral en 2011, le SAGE est actuellement en phase de mise en œuvre.

Les principales orientations arrêtées dans le document portent sur :

- la sécurisation de l'alimentation en eau potable ;
- l'amélioration de la qualité des eaux de surface et souterraines ;
- l'amélioration de la gestion et l'entretien des rivières (ripisylve, berges, lit mineur) ;
- la cohabitation des usages (pêche et loisirs nautiques) ;
- la protection contre les inondations locales et les crues de la Loire.

En ce qui concerne l'organisation de la maîtrise d'ouvrage, le nombre de structures locales concernées se trouve **relativement restreint** du fait de la taille et des caractéristiques du territoire⁶.

Un syndicat de bassin est présent sur le territoire : le Syndicat intercommunal du bassin du Loiret (SIBL).

⁶ Le territoire compte principalement 2 structures : le Syndicat intercommunal du bassin du Loiret (SIBL) qui regroupe 18 communes et l'Association syndicale des riverains du Loiret (ASRL) qui rassemble 400 propriétaires privés.

2 Objectifs, déroulement et méthodologie

En novembre 2011, la première conférence des Présidents de CLE des 5 SAGE portés par l'Etablissement et de ses délégués dans les autres CLE du bassin de la Loire a été organisée. Suite à ces échanges, il a été décidé par le Comité Syndical de l'EP Loire :

- d'instituer une **conférence annuelle des Présidents de CLE** des SAGE qu'il porte et de ses délégués dans les autres CLE ;
- d'**inviter les Présidents de CLE** des 5 SAGE aux Comités syndicaux et Bureaux de l'Etablissement public Loire ;
- de conduire en 2012 une **enquête dans la perspective d'un renforcement des synergies territoriales** sur les périmètres des 5 SAGE alors portés par l'Etablissement.

2.1 Objectifs de l'enquête

L'enquête ainsi lancée visait deux objectifs principaux :

- **Objectif n° 1** : faire un état des lieux des perceptions et des attentes des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre des 5 SAGE.
- **Objectif n° 2** : identifier des pistes pour renforcer les synergies territoriales.

2.2 Déroulement et méthodologie de l'enquête

2.2.1 Déroulement d'ensemble

L'étude, qui s'est échelonnée sur une période de 9 mois, de juin 2012 à février 2013, a été articulée autour de 4 phases combinant plusieurs démarches de structuration, de collecte et d'analyse des données.

- La première phase de cadrage, consacrée à la structuration de l'étude, s'est organisée, suite à une réunion de lancement avec le maître d'ouvrage, puis autour de la conduite de 7 entretiens de cadrage⁷ avec des représentants de différentes structures intervenant dans le domaine de l'eau sur les territoires concernés (Agence de l'eau, Conseils régionaux et généraux, syndicat de bassin versant, SICALA, ...). Elle a également permis de s'approprier les enjeux des différents SAGE à travers une revue des rapports d'études liés à l'élaboration.

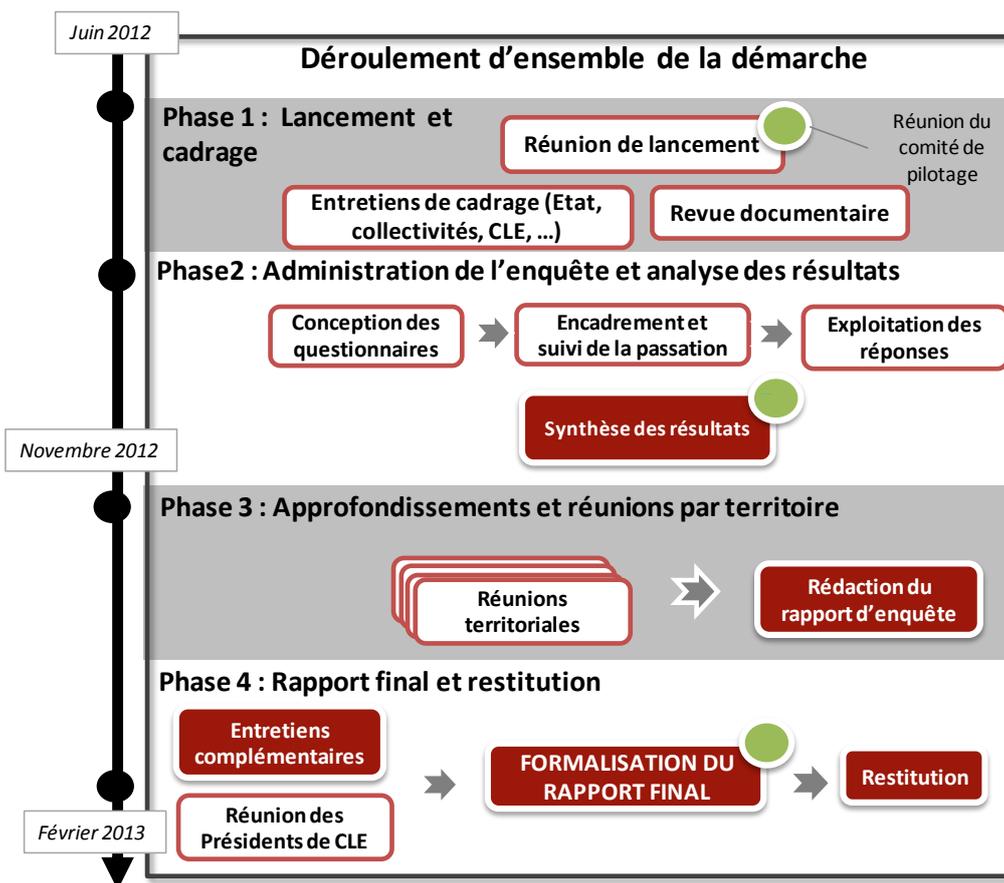
⁷ La liste complète des personnes interrogées dans le cadre de l'étude figure en annexe 6 du présent rapport.

- La seconde phase a consisté dans la conception, l'administration et l'exploitation d'un **questionnaire en ligne**⁸, principal outil de collecte d'informations de l'enquête. Bâti sur la base des informations collectées en phase de cadrage, ce questionnaire électronique a été transmis à plus de 500 contacts sur les territoires concernés (membres de CLE, représentants de syndicats, ...) et complété par 104 d'entre eux.
- Dans une troisième phase, les principaux constats issus de l'enquête ont été présentés et discutés à l'occasion des **4 réunions territoriales**⁹ dans lesquelles étaient invitées les personnes sollicitées lors de l'enquête. Outre l'approfondissement des premiers résultats obtenus, ces réunions avaient pour objectif de travailler sur les propositions des recommandations dans le but de renforcer les synergies entre les acteurs des territoires sur lesquels l'EP Loire porte un SAGE. Cette troisième phase s'est achevée avec la présentation des résultats (questionnaire et réunions territoriales) à l'occasion de la réunion 2012 de la conférence annuelle des Présidents de CLE des SAGE portés par l'EP Loire.
- Dans la dernière phase, des **entretiens complémentaires** ont été réalisés, auprès de structures concernées mais n'ayant pas répondu à l'enquête, ainsi qu'avec d'autres structures porteuses de SAGE. Ces échanges ont alimenté la production des conclusions et des recommandations. Enfin, une dernière étape de restitution de l'ensemble de la démarche a été organisée auprès de certaines CLE et du Comité Syndical de l'EP Loire, d'une part, et à l'occasion d'une réunion de travail collective avec les collectivités partenaires et des représentants de l'Association Française des EPTB (AFEPTB), d'autre part.

Le déroulement d'ensemble de la démarche d'évaluation est représenté à travers le schéma suivant :

⁸ La trame du questionnaire mis en ligne de la fin du mois d'août à la fin du mois de septembre 2012 figure en annexe.

⁹ La composition de ces réunions ainsi qu'une synthèse d'ensemble figurent en annexes 3 et 4.



(Source : Planète Publique, 2012)

Figure 2 : Déroulement de l'ensemble de l'étude

2.2.2 Précisions méthodologiques

Sur le plan de la conception, comme de la mise en œuvre de l'étude, plusieurs précisions méthodologiques méritent d'être formulées. Elles portent à la fois sur le champ de l'étude et sur le déploiement et l'exploitation des outils d'enquête.

Il convient de mentionner tout d'abord que l'enquête a été centrée sur les CLE et les acteurs locaux sans chercher à être représentatif de l'ensemble des acteurs impliqués dans la politique de l'eau sur les territoires. Dès lors, les réponses concernant la connaissance des CLE et de l'organisation des démarches de SAGE doivent être relativisées.

Dans le même ordre d'idée, l'enquête par questionnaire n'avait pas vocation à valider quantitativement les constats exprimés mais plutôt à mettre en évidence des grandes tendances¹⁰. Dès lors, il n'a pas été effectué de retraitement des

¹⁰ La grande diversité de structures et d'échelles représentées dans les démarches de SAGE, qui plus est sur 5 procédures différentes ne permettait pas un traitement uniforme des réponses.

réponses (en fonction du type de structure ou de territoire). En revanche, des regroupements par types de structure ont été utilisés à l'occasion de l'analyse (typologie).

Afin de donner cependant un aperçu des réponses par SAGE, un retraitement spécifique des réponses par SAGE a été réalisé lors des réunions territoriales. Ce retraitement s'est appuyé sur la répartition des réponses par département¹¹.

Enfin, s'agissant des conclusions et des recommandations produites dans le cadre du rapport, plusieurs facteurs invitent à les prendre avec précaution. D'un point de vue méthodologique tout d'abord, le matériau récolté à travers l'enquête quantitative et les réunions territoriales ne saurait être considéré comme représentatif de l'ensemble des éclairages permettant de se prononcer sur les actions à conduire sur les différentes procédures ; il ne fournit qu'un éclairage parmi d'autres sur des pistes d'actions envisageables. En outre, l'état d'avancement des procédures étudiées, encore en cours d'élaboration pour la plupart, rend plus difficile la projection dans la phase de mise en œuvre et donc l'identification de recommandations opérationnelles. Enfin, les évolutions à venir du contexte politique et administratif (réforme des collectivités territoriales notamment) invitent à la plus grande prudence quant aux propositions portant sur l'organisation et la mise en mouvement des structures locales¹². Pour autant, les propositions formulées au niveau des 5 SAGE comme au niveau de chaque procédure fournissent, comme telles, un cadre d'analyse utile pour réfléchir au renforcement des synergies territoriales en phase de mise en œuvre.

¹¹ La méthode employée est détaillée en annexe 2.

¹² Ces évolutions en cours de discussion ont pu être intégrées à la réflexion dans le cadre de la réunion de travail organisée dans la phase de restitution de l'étude et rassemblant les collectivités partenaires et des représentants de l'AFEPTB. Plus précisément, deux études portées par l'AFETPB pour l'ARF et l'ADF ont servi de support de discussion des résultats de l'étude ; ces études sont consultables sur le site Internet de l'Ep Loire.

3 Analyse des réponses au questionnaire

3.1 Présentation des répondants

3.1.1 Un échantillon diversifié d'acteurs ayant répondu

Parmi les 104 répondants à l'enquête, on observe une large diversité d'acteurs. D'une certaine façon, cette dernière reflète **une représentation satisfaisante des 3 collèges des CLE**, à travers une répartition équilibrée entre les catégories d'acteurs que sont : les élus, les services de l'Etat et les usagers¹³. De plus, la grande majorité des animateurs des SAGE concernés a répondu à l'enquête.

Outre ces répondants, l'enquête a également permis de recueillir le point de vue d'un certain nombre d'acteurs non directement représentés dans les 5 CLE concernées, mais qui sont pourtant des acteurs fondamentaux des politiques de l'eau sur les territoires. 30 représentants de syndicats (de rivière, d'eau, d'aménagement...) ont ainsi répondu au questionnaire¹⁴. Ces acteurs peuvent tout de même trouver des relais au sein des CLE, étant donné que certains élus de syndicats sont aussi des élus de collectivités territoriales et peuvent donc être présents à ce titre au sein des CLE ;

Au final, l'ensemble des répondants à l'enquête est représenté à travers le graphique suivant :

¹³ Par ailleurs, de tels constats pouvaient être établis à l'échelle de chacun des 5 SAGE, même certains types d'acteurs pouvaient être plus représentés que d'autres : par exemple les associations sur le Loiret, ou encore les différents syndicats pour les SAGE Cher Amont et Cher Aval.

¹⁴ Pour leur part, les services de l'EP Loire ont répondu à l'enquête en tant que représentants de la structure porteuse de ces SAGE, et pour 4 d'entre eux en tant qu'animateur de SAGE. Quant aux acteurs non ou sous représentés dans cette enquête (Agence de l'Eau, services de l'Etat, Conseils régionaux, ...) ou n'ayant pas souhaité répondre à ce questionnaire, certains d'entre eux ont eu l'occasion de s'exprimer au travers d'entretiens téléphoniques.

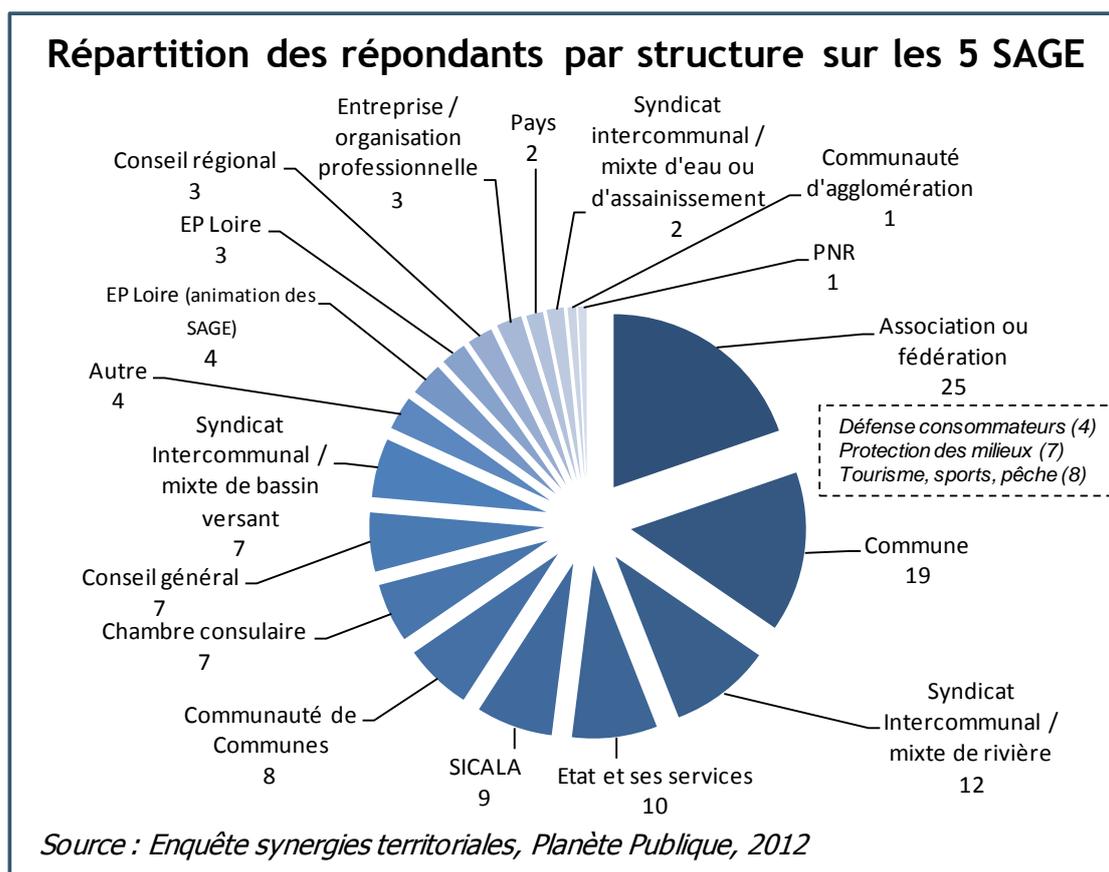


Figure 3 : Répartition globale des répondants par structure

Les réponses obtenues reflètent **une grande disparité de situations** en ce qui concerne le nombre d'habitants et la superficie des territoires d'intervention des structures :

- certains territoires regroupent moins de 2 000 habitants, tandis que d'autres plus de 100 000 ;
- certains territoires disposent d'une superficie inférieure à 20 km², alors que d'autres mesurent plus de 20 000 km².

Le profil des répondants indique également une bonne diversité : si les techniciens et animateurs ont le plus participé à cette enquête (43 % des réponses), **25 % des réponses sont attribuables à des élus.**

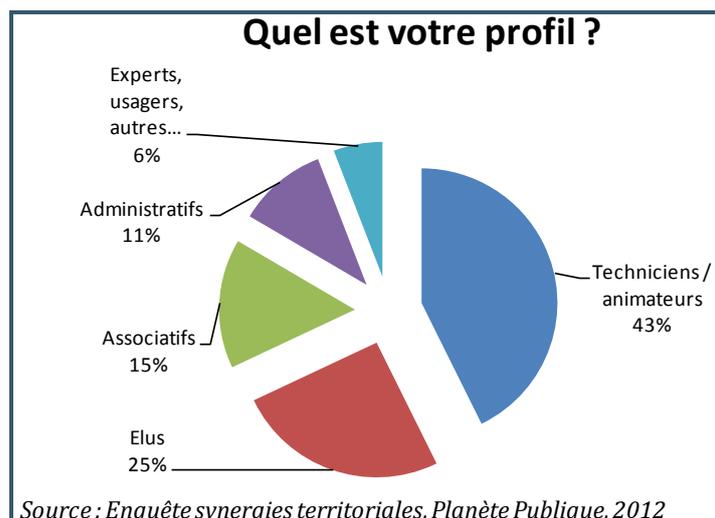


Figure 4 : Profil des répondants à l'enquête synergies territoriales

Un croisement entre les profils des répondants et les modes d'action des structures permet de disposer d'une certaine idée du travail effectué par chacun des répondants. Schématiquement, deux types d'intervention sont mis en évidence dans les réponses à l'enquête : **le travail administratif** et l'instruction de dossier, d'un côté, et **le travail sur le terrain**, de l'autre. Ces deux tâches sont citées par 40 % des répondants. Viennent ensuite la mise en relation d'acteurs (30 %), ou encore la communication, le management, la réalisation d'études et la prise de décisions politiques (aux environs de 25 % chacun).

En ce qui concerne l'ancienneté des répondants au sein de leur structure de rattachement, la variété des réponses obtenues illustre à la fois l'attachement des personnes à leur structure d'appartenance et l'existence d'un certain *turnover* (notamment sur les postes d'animation).

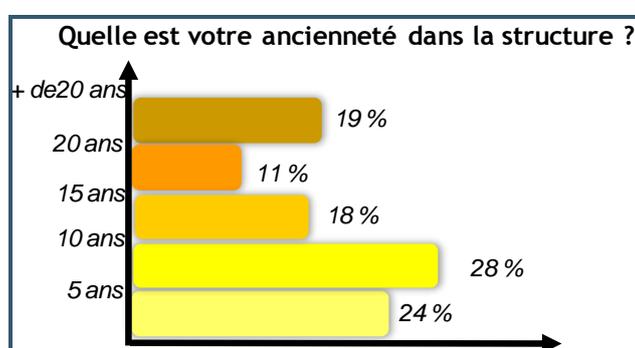


Figure 5 : Ancienneté des répondants au sein de leur structure actuelle

Parmi les **compétences** détenues par les répondants de l'enquête, les plus fréquemment citées sont :

- L'entretien des berges et des cours d'eau (cité 51 fois) ;
- La qualité de l'eau (48 fois) ;

- La gestion des espaces naturels (40 fois) ;
- La gestion des risques naturels (36 fois) ;
- L'alimentation en eau potable et l'assainissement des eaux usées (25 fois chacun).

Ces réponses montrent que les différentes structures répondantes disposent dans l'ensemble **des compétences leur permettant de traiter des principaux enjeux « eau »** de leur territoire. Deux tendances se distinguent cependant entre des structures dotées de compétences lourdes en termes d'aménagement hydraulique et des structures pourvues de compétences davantage liées à la gestion des milieux et des usages des cours d'eau. Il convient de noter cependant, que parmi les 104 répondants, **9 ne disposent d'aucune compétence « eau »**, parmi celles citées ci-dessus.

Plus encore que les compétences, les modes d'intervention revêtent une importance particulière dans la perspective d'un renforcement des synergies entre les acteurs du territoire. Les différents modes d'intervention mentionnés par les structures ayant répondu à l'enquête illustrent ainsi une grande diversité de situations même si l'on peut noter une légère prédominance au niveau de deux types d'actions :

- Des interventions que l'on pourrait qualifier de **prestations intellectuelles** (communication, production de connaissances) par rapport aux aménagements sur le terrain (maîtrise d'ouvrage d'actions) ;
- Des actions relevant ensuite de la **recherche de consensus** (sensibilisation, mise en réseau et coordination d'acteurs) plutôt que de l'incitation (appui financier, contrôle et outils réglementaires).

L'ensemble des modes d'intervention citées dans l'enquête est représenté à travers le diagramme suivant :

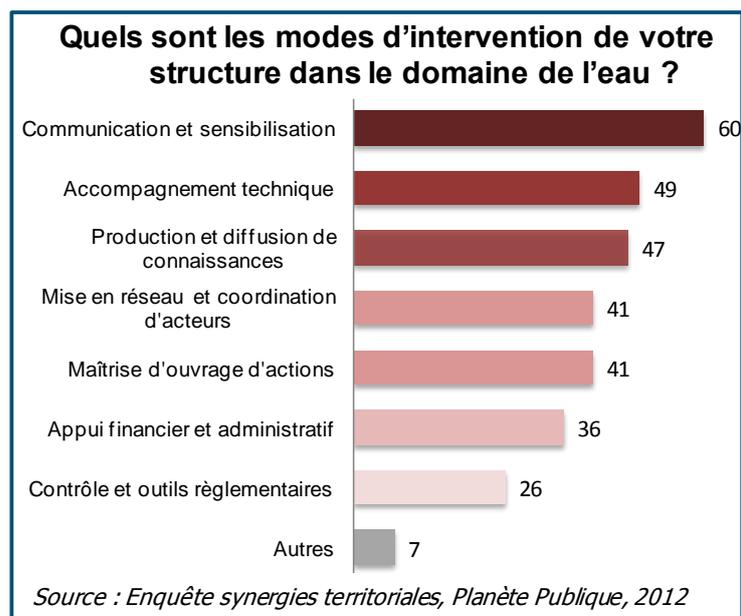


Figure 6 : Modes d'intervention des structures répondantes

3.1.2 Typologie des acteurs du bassin de la Loire

Une typologie des structures peut être établie selon la nature des structures et leurs modes d'intervention : **les prescripteurs, les opérateurs et les « autres » parties prenantes**¹⁵.

Cette typologie a avant tout une **portée analytique** dans la mesure où elle est utilisée dans la suite du rapport pour caractériser les réponses obtenues (analyses croisées).



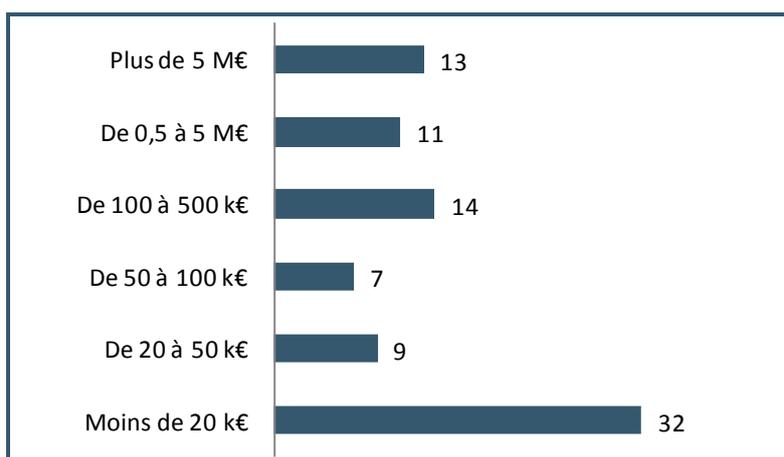
Figure 7 : Typologie des répondants, et répartition selon 4 grandes catégories

¹⁵ Du fait de leur singularité, les réponses des agents de l'Ep Loire constituent une quatrième famille.

3.1.3 Des moyens globalement en adéquation avec les objectifs poursuivis

En ce qui concerne les moyens financiers tout d'abord, plus d'un tiers des répondants indiquent disposer d'un **budget annuel consacré à la politique de l'eau inférieur à 20 000 €** (pour moitié, des associations), tandis que les structures supra-territoriales (Conseil général, Conseil régional, EP Loire, ONEMA) disposent d'un budget en moyenne supérieur à 750 000 €.

Le graphique ci-après présente le budget consacré à l'eau de la part des structures ayant répondu à l'enquête :



(Source : Planète Publique, 2012)

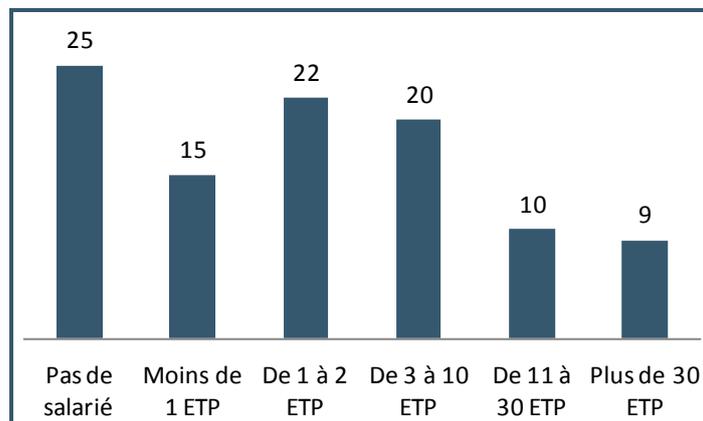
Figure 8 : Budget annuel des structures répondantes consacré à l'eau

Les ressources alimentant ces budgets sont relativement diversifiées. La ressource la plus souvent citée est la **cotisation des membres adhérents**, ce qui s'explique par le nombre important d'associations ayant répondu à l'enquête et pour lesquelles il s'agit du mode de financement principal.

Pour les collectivités territoriales, indépendamment de leur taille, les redevances (redevance assainissement, facturation des prélèvements / consommations, ...) et les **ressources propres** constituent les ressources les plus fréquemment mobilisées en matière de politique eau. Pour les maîtres d'ouvrage (EP Loire, Syndicats, ...), les ressources sont presque exclusivement extérieures à la structure : redevances, contributions et subventions sont mobilisées pour alimenter leur budget.

Majoritairement, les montants mobilisés sont dédiés au **financement de postes**, avec une relation presque linéaire entre le budget de la structure en matière d'eau, et le nombre de personnes employées à plein temps. On observe ainsi une grande diversité dans l'importance du personnel dédié à la mise en œuvre de la politique eau du territoire, avec un quart des répondants ne disposant d'aucun

salarié, tandis que dans un même temps, 20 % des répondants évoluent au sein d'une équipe de plus de 10 personnes.

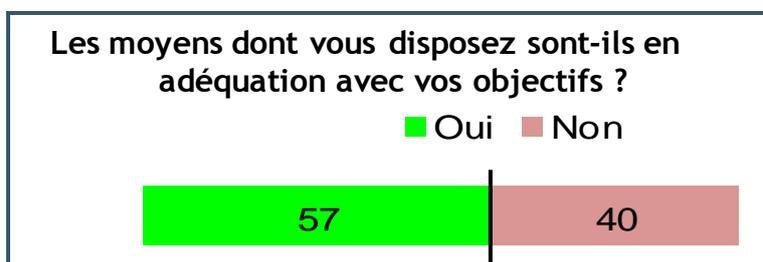


(Source : Planète Publique, 2012)

Figure 9 : Personnel dédié à la politique de l'eau au sein des structures répondantes

Ces équipes sont constituées avant tout de **généralistes** : techniciens (présents dans 63 % des cas), administratifs (43 %), chargés d'étude (24 %) et animateurs (19 %). Ainsi, les profils plus spécialisés sont relativement moins présents, même si l'on peut tout de même noter la présence, dans plus de 10 % des cas d'hydrologues, d'écologues ou de cartographes. Ces spécialistes se trouvant dans la plupart des cas au sein d'équipes relativement larges et pluridisciplinaires.

A l'échelle des 5 SAGE, l'enquête met en évidence **une relative satisfaction des moyens (financiers, humains) au regard des objectifs poursuivis** : 2 tiers des répondants indiquent en effet que les moyens de leur structure sont en adéquation avec les objectifs.



(Source : Planète Publique, 2012)

Figure 10 : Satisfaction des répondants au regard de leurs moyens et par comparaison à leurs objectifs

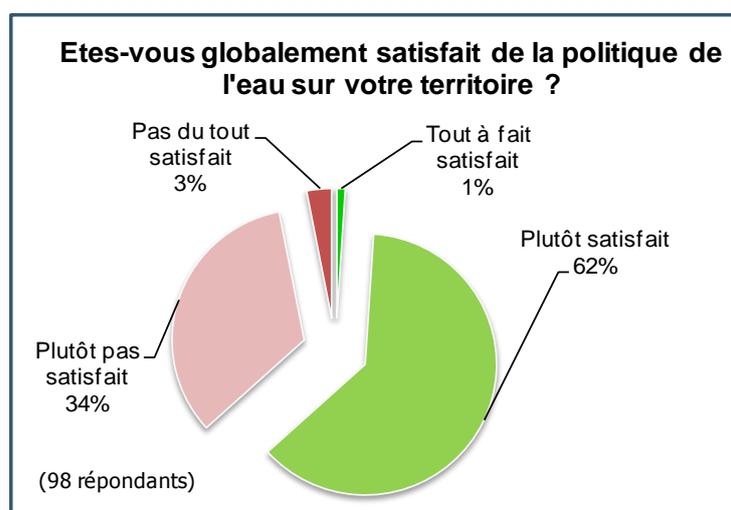
Des différences sont toutefois observées selon les SAGE, avec par exemple une forte adéquation dans le Loiret et une plus faible dans le Loir par exemple comme le montre le tableau ci-dessous.

SAGE	Tous	Loiret	Allier aval	Cher Amont + Aval	Loir
Satisfaction par rapport à l'adéquation des moyens	58 % (57 / 97)	73 % (19/26)	68 % (15/22)	54 % (28/52)	46 % (11/26)

3.2 Perception de l'organisation actuelle

3.2.1 Une bonne perception de l'organisation actuelle de la politique de l'eau

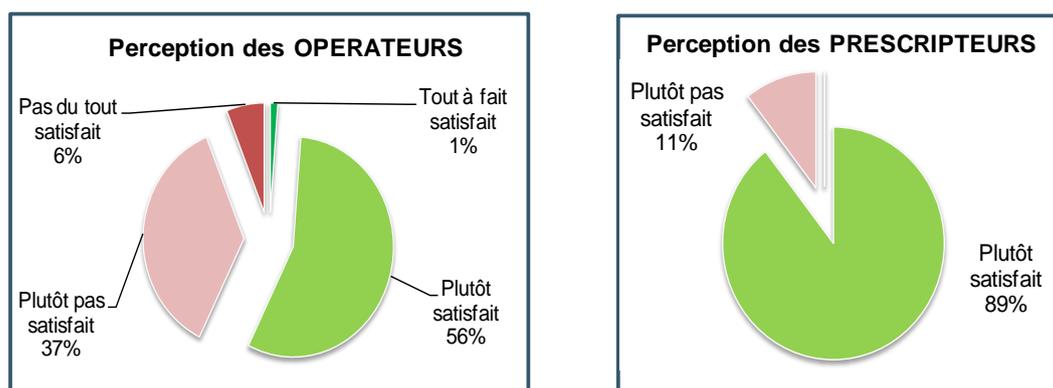
Environ 2/3 des répondants de l'enquête se déclarent globalement **satisfaits de l'organisation actuelle de la politique de l'eau sur leur territoire.**



(Source : Planète Publique, 2012)

Figure 11 : Satisfaction des répondants vis-à-vis de l'organisation de la politique actuelle de l'eau sur leur territoire

Les différences de satisfaction s'expliquent notamment par la nature de la structure au sein de laquelle se place le répondant, et donc de son pouvoir décisionnel. Ainsi, si l'on reprend la typologie développée précédemment, il est possible d'observer une nette différence selon les différentes catégories d'acteurs ayant répondu à cette question : **les prescripteurs (Etat, Conseil généraux et régionaux, ...) s'avèrent être beaucoup plus satisfaits** de cette organisation que les opérateurs (syndicats, associations, ...).



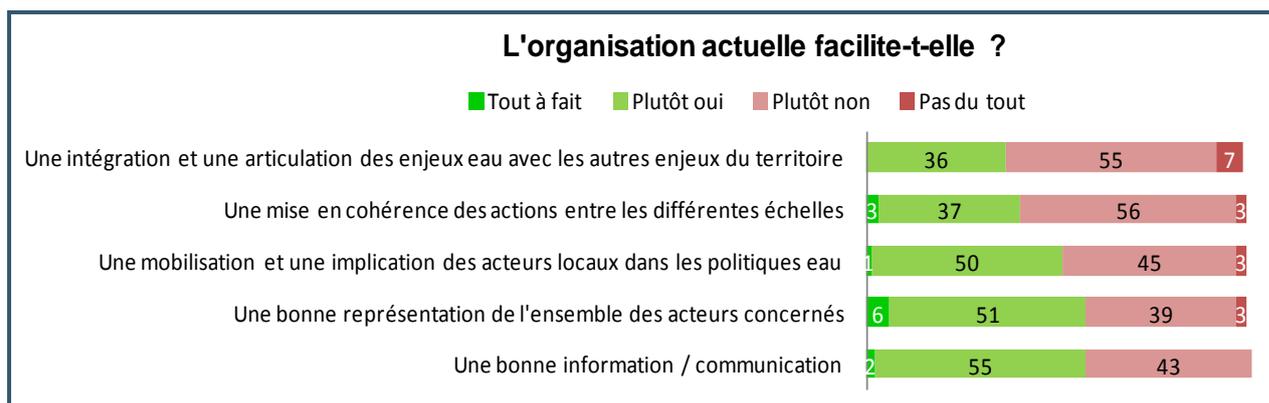
(Source : Planète Publique, 2012)

Figure 12 : Satisfaction des opérateurs (à gauche) et des prescripteurs (à droite) vis-à-vis de l'organisation de la politique actuelle de l'eau sur leur territoire

Au-delà de la satisfaction d'ensemble, l'analyse dans le détail des composantes de l'organisation fait apparaître **plusieurs sujets d'insatisfaction** :

- la mise en cohérence des actions en matière d'eau, et leur intégration avec d'autres enjeux du territoire (moins de 40 % de satisfaction) ;
- la mobilisation et l'implication des acteurs locaux ne satisfait que la moitié des acteurs locaux ;
- la communication et la représentation sont perçues comme perfectibles (respectivement 43 et 42 % d'insatisfaits).

Ces résultats peuvent s'expliquer par l'appartenance des répondants, pour une majorité d'entre eux, à la CLE qui est le « Parlement de l'eau », où sont représentés les acteurs du territoire et où est mise en discussion la politique de gestion intégrée de la ressource à l'échelle du bassin versant. Si les membres de la CLE s'estiment donc être représentatifs et informés, en revanche il leur est plus difficile de mobiliser des acteurs locaux (notamment dans le cadre de la structuration de la maîtrise d'ouvrage et en vue du portage d'actions du SAGE) et surtout d'obtenir un SAGE cohérent, alors qu'il doit aussi répondre à un compromis entre les différents membres de la CLE.



(Source : Planète Publique, 2012)

Figure 13 : Satisfaction des répondants au regard de différents effets de l'organisation territoriale en matière de politique de l'eau

Les opérateurs, parfois non représentés au sein de la CLE (syndicats, Communautés de Communes, ...) ainsi que d'autres acteurs locaux plus éloignés de la démarche (Pays, Chambres Consulaires, ...) apparaissent comme les moins satisfaits de l'organisation actuelle.

De par leurs positionnements, leurs connaissances et leurs implications dans les CLE, les animateurs de SAGE pointent des difficultés sur la mise en cohérence de l'action entre les différentes échelles et sur la mobilisation et l'implication des acteurs locaux dans les politiques de l'eau.

Sur un plan géographique, **la satisfaction varie quelque peu selon les SAGE.**

Ainsi elle est plus élevée sur le périmètre du SAGE Loir (notamment en termes d'information et de mobilisation des acteurs) que sur les SAGE de l'Allier Aval (en particulier en ce qui concerne la mise en cohérence des actions), Cher Amont et Aval, et Loiret (manque de cohérence et d'intégration de la politique eau).

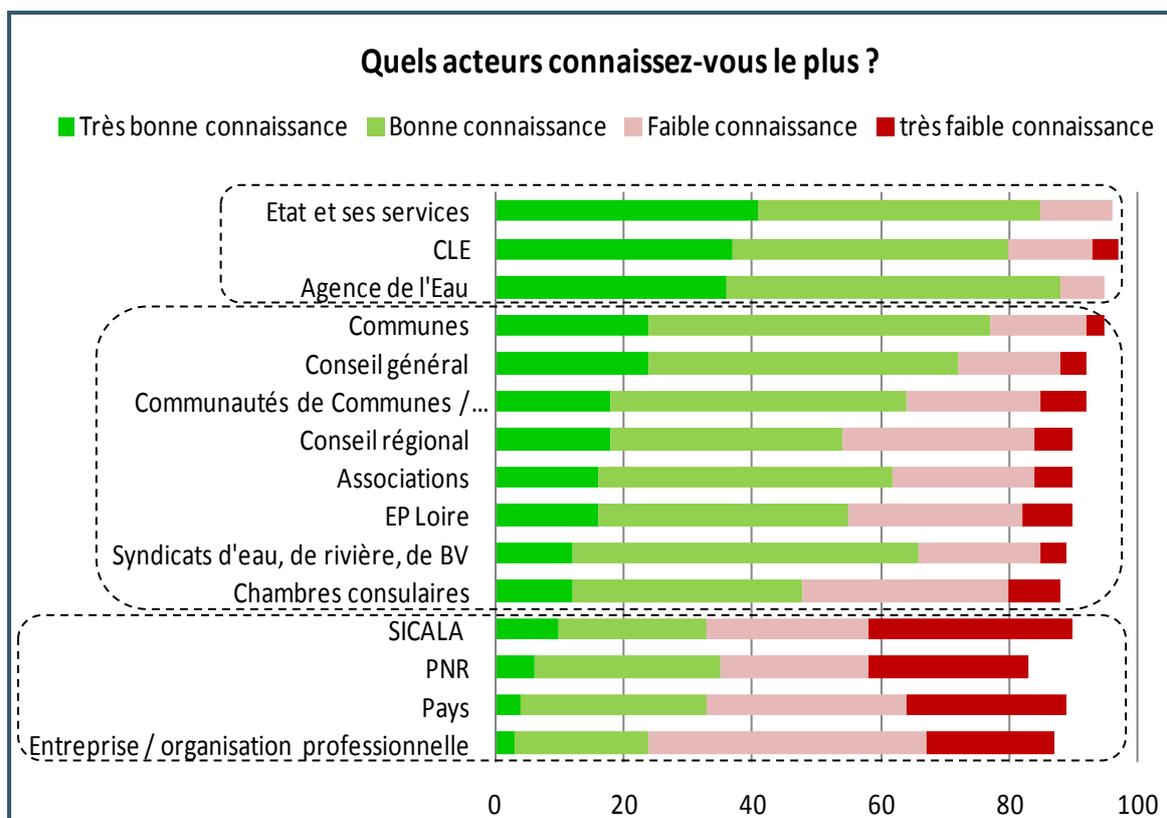
3.2.2 Des coopérations différentes selon les acteurs et les niveaux territoriaux

De manière générale, les répondants à l'enquête indiquent plutôt **bien connaître les acteurs de la politique eau** de leur territoire. Des différences peuvent toutefois être observées selon les types d'acteurs :

- 3 types d'acteurs sont connus de tous ou presque : l'Agence de l'Eau, les Services de l'Etat et la CLE¹⁶ - c'est-à-dire des acteurs supra, et fortement impliqués en termes de réglementation ou de stratégie ;

¹⁶ Une part non négligeable des répondants est aussi membre de la CLE, ce qui peut expliquer la très bonne connaissance de cette instance par les répondants.

- 4 autres types d'acteurs sont au contraire bien moins connus dans le cadre de la politique "eau" du territoire (SICALA, PNR, Pays, Organisations professionnelles), en raison de leurs niveaux d'intervention globalement moins visible en la matière ;
- Les autres acteurs nommés (collectivités, syndicats, associations, ...) sont plutôt bien connus, et d'autant plus qu'ils sont maîtres d'ouvrage d'actions.

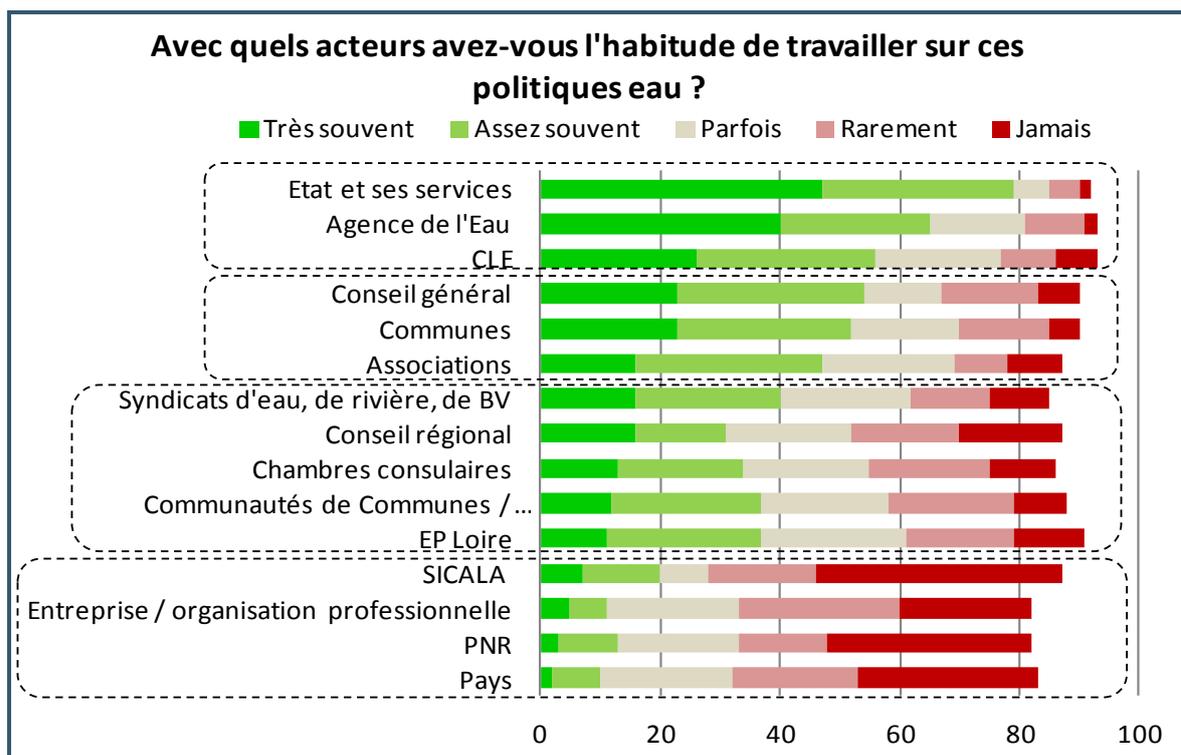


(Source : Planète Publique, 2012)

Figure 14 : Degré de connaissance des acteurs du territoire en matière de politique de l'eau

Des degrés de connaissance différents existent selon les SAGE : par exemple sur le périmètre des SAGE Loir et Allier Aval, la CLE paraît moins bien connue, alors que dans un même temps, les Conseils généraux le sont plus.

Logiquement, les répondants indiquent travailler plus fréquemment avec les acteurs qu'ils connaissent le plus. C'est ainsi qu'on observe un classement similaire des acteurs selon le degré de coopérations développées et que les particularités de certains SAGE se retrouvent aussi dans les liens développés avec les acteurs. En revanche, pour tous les acteurs on observe **un léger décrochage**, entre le degré de connaissance et le développement de coopérations qu'il va tisser, comme l'illustre le diagramme suivant :



(Source : Planète Publique, 2012)

Figure 15 : Degré de coopération avec les différents acteurs du territoire en matière de politique de l'eau

Si de tels résultats s'observent sur chacun des territoires étudiés, les répondants des SAGE Loir et Allier Aval mentionnent une relation privilégiée avec certaines collectivités, et notamment les Conseils généraux.

L'étude des coopérations avec la CLE, ainsi qu'avec 3 autres acteurs de la politique de l'eau : EP Loire, Syndicats et SICALA, permet de mettre en évidence :

- **Une coopération stratégique avec la CLE**, étant donné que la majorité des répondants participent aux travaux de la CLE, au travers d'études, de la prise de décision, ... ;
- **Un rôle d'accompagnateur de l' EP Loire** (diffusion d'information, mise en réseau d'acteurs du territoire, accompagnement technique, ...) sur la thématique inondations et dans le cadre du portage de SAGE, et au sein duquel différents acteurs sont représentés ;
- **Une visée plus opérationnelle des syndicats** (de bassin versant, de rivière, d'aménagement, ...) qui partagent des données et fournissent un appui technique, et s'inscrivent dans des réseaux d'animateurs ; à ce niveau, le

rôle des SICALA est particulier, car ponctuel et limité aux enjeux d'inondation et d'entretien des cours d'eau¹⁷.

¹⁷ Hormis pour le SICALA de Haute-Loire doté de la compétence « rivière » et maître d'ouvrage d'actions sur son territoire.

Quand elles ont lieu les coopérations s'avèrent **être plutôt satisfaisantes pour** les acteurs qui les mettent en œuvre. Cependant la satisfaction s'avère plus faible vis-à-vis des SICALA¹⁸ (moins de 60 % de satisfaction, contre plus de 70 % de satisfaction avec les autres acteurs). Cela s'explique par leur présence et intervention plus limitée sur le territoire.

	EP Loire	CLE	SICALA	Syndicats
Principales formes de la coopération <i>(pour les répondants coopérant parfois ou plus avec cet acteur)</i>	<ol style="list-style-type: none"> Partage / valorisation d'information Participation aux instances de décision Mise en réseau, animation 	<ol style="list-style-type: none"> Echanges de points de vue Participation à la prise de décision Echanges avec l'animateur 	<ol style="list-style-type: none"> Partage / valorisation d'information Accompagnement technique (<i>repères de crue, entretien...</i>) Mise en réseau, animation 	<ol style="list-style-type: none"> Accompagnement technique Partage d'informations Animation territoriale
Satisfaction concernant la coopération	75 % <i>(Mais une implication locale limitée)</i>	70 % <i>(Mais une démarche d'élaboration du SAGE longue)</i>	57 % <i>(Mais un manque de moyens pour contribuer au réseau d'acteurs)</i>	76 %
Raison d'une absence de coopération	<ol style="list-style-type: none"> Manque de moyens / temps Faible connaissance de la structure par l'EP Loire Echelles d'intervention différentes 	<ol style="list-style-type: none"> Manque de moyens Manque de connaissances sur la CLE 	<ol style="list-style-type: none"> Faible connaissance de la structure par le SICALA Manque de moyens / temps Echelles d'intervention différentes 	<ol style="list-style-type: none"> Manque de moyens / temps Echelles d'intervention différentes

(Source : Planète Publique, 2012)

Figure 16 : Caractérisation des coopérations avec 4 acteurs (EP Loire, CLE, Syndicats et SICALA)

¹⁸ La perception des acteurs par rapport aux SICALA mérite cependant d'être nuancée au regard du faible échantillon de répondants indiquant connaître ce type de structure (de 3 à 12 personnes selon les territoires), d'une part, et au regard des différences de structuration et d'activité des SICALA selon les territoires, d'autre part. On observe, en outre, que sur les territoires où ces SICALA sont actifs et connus (c'est le cas en particulier des deux SAGE Cher et du SAGE Allier Aval), la satisfaction se rapproche des scores atteints pour les coopérations avec les autres acteurs interrogés dans cette question (EP Loire, CLE, syndicats).

Lorsque ces coopérations n'ont pas lieu, 3 principaux arguments sont avancés, et ce par les 4 différents types d'acteur :

- **Un manque de moyens et / ou de temps** pour développer de telles coopérations ;
- **Une connaissance entre acteurs restreinte** (soit une faible connaissance de la structure répondante par la structure étudiée, soit l'inverse) ;
- **Des coopérations interterritoriales difficiles à mettre en œuvre du fait des échelles d'intervention différentes** (coopérations préférentiellement entre ses niveaux territoriaux analogues).

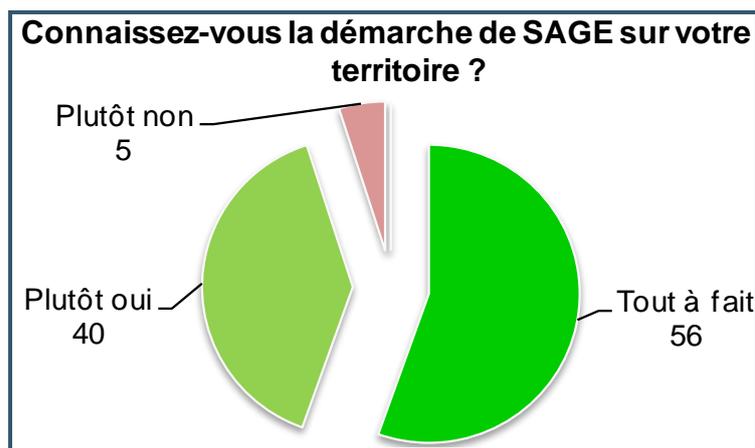
→ *Il ressort de ces résultats que le renforcement des synergies entre acteurs du territoire peut agir sur trois leviers :*

- *Inciter à la mise en relation d'acteurs, notamment d'échelles d'intervention différentes ;*
- *Favoriser la création de mutualisations (moyens humains notamment), afin de renforcer les liens entre structures tout en réduisant les coûts pour celles-ci ;*
- *Communiquer sur les acteurs de la politique de l'eau et leurs rôles.*

3.3 Place et rôle dans la mise en œuvre des SAGE

3.3.1 Une connaissance et un intérêt développés pour les démarches de SAGE

La très grande majorité des répondants indique **connaître la démarche SAGE** de leur territoire. Ce résultat n'est cependant pas surprenant étant donné que les destinataires principaux de l'enquête étaient les membres des CLE.



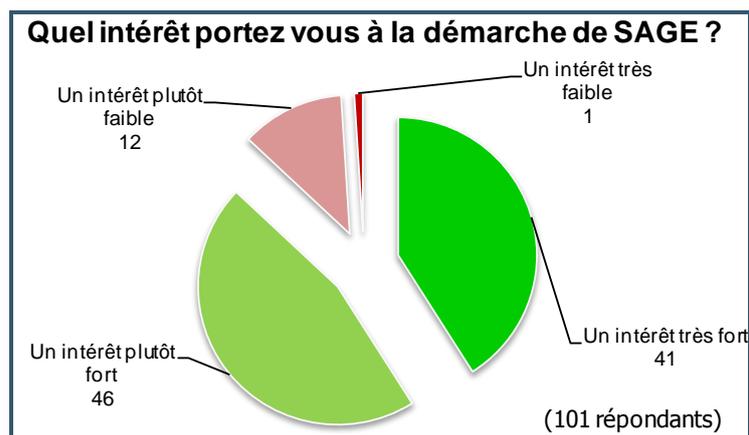
(Source : Planète Publique, 2012)

Figure 17 : Degré de connaissance des répondants de la démarche de SAGE déployée sur leur territoire

Il importe de noter qu'une connaissance plus forte de la démarche de SAGE de même qu'un intérêt plus élevé vis-à-vis de cette démarche s'observent sur le périmètre du SAGE Loiret. Ceci pourrait s'expliquer par la taille plus petite du territoire, et par voie de conséquence, un plus fort taux de participation des différents acteurs du territoire dans la CLE (par exemple, seules 4 communes n'étaient pas représentées directement dans la CLE).

Une analyse détaillée des modalités de cette connaissance permet de constater une **légère diminution de l'intérêt des répondants** pour cette même démarche. Les participants ne portant qu'un faible, voire très faible intérêt (13 %) pour cette démarche étant ceux qui sont le plus éloignés de son pilotage (syndicats de bassin versant ou de rivière et collectivités infra non présents dans la CLE).

Toutefois, et de manière globale, **l'intérêt reste relativement élevé**, ce qui une nouvelle fois s'explique, au moins en partie, par l'implication des répondants dans les CLE.



(Source : Planète Publique, 2012)

Figure 18 : Degré d'intérêt des répondants pour la démarche de SAGE déployée sur leur territoire

Pour expliquer ce relativement bon niveau d'intérêt pour la démarche de SAGE, on peut supposer qu'une adéquation de la stratégie développée dans le SAGE avec les objectifs propres de la structure doit exister. Il est en tout cas possible de mettre en évidence un intérêt des répondants :

- préférentiellement pour la gestion des milieux (zones humides, continuité écologique, ...), qui est en effet l'axe prioritaire d'action des SAGE actuellement ;
- puis pour la gestion quantitative (maîtrise des prélèvements, dynamique fluviale, ...) et pour la lutte contre les inondations ;
- et enfin seulement pour la gestion qualitative des eaux (pollutions diffuses, impacts sur la santé, ...), sujets que les SAGE ont beaucoup de mal à traiter.

Parmi les objectifs du SAGE, lesquels sont les plus proches de ceux poursuivis par votre structure ?

- | | |
|--|---|
| 1. Les zones humides et la biodiversité | 7. La préservation de la dynamique fluviale |
| 2. La continuité écologique | 8. Le risque d'inondation |
| 3. L'information et la sensibilisation | 9. La cohérence des politiques |
| 4. L'aménagement des cours d'eau | 10. Les outils réglementaires |
| 5. La maîtrise des prélèvements | 11. La santé publique |
| 6. La lutte contre les pollutions diffuses | 12. Les substances dangereuses |

(Source : Planète Publique, 2012)

Figure 19 : Objectifs du SAGE les plus proches de ceux de la structure répondante

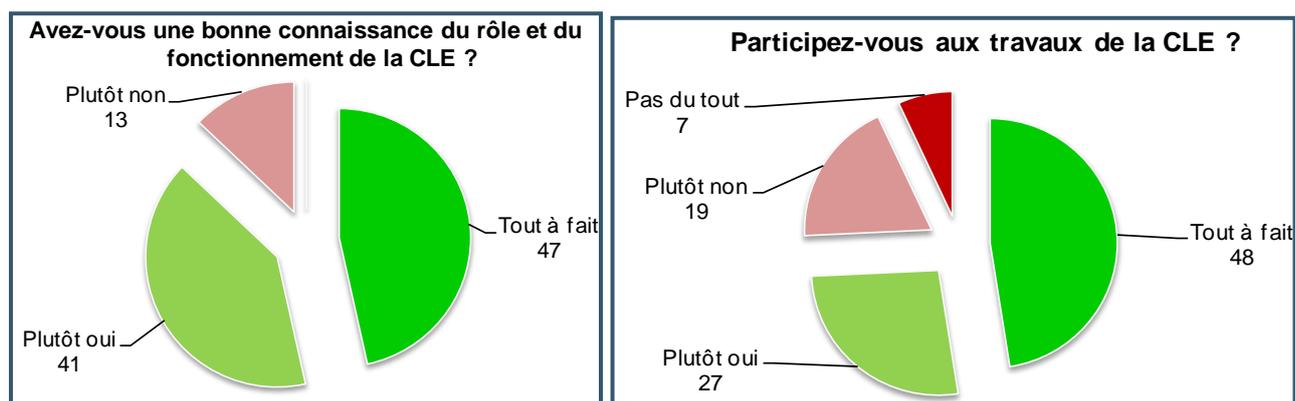
De même, et en ce qui concerne le mode d'intervention privilégié, il apparaît que **la sensibilisation est privilégiée à l'incitation.**

→ *Ce résultat est relativement fort, puisqu'il permet d'en déduire que les règlements des SAGE ont toutes les chances d'être relativement peu contraignants, les acteurs à l'origine de leur élaboration se concentrant davantage sur le PAGD pour lequel il est plus facile de trouver un consensus.*

3.3.2 Un degré d'implication important dans les CLE

De la même manière que pour les démarches de SAGE, **le rôle et la portée de la CLE sont bien identifiés** par les répondants de l'enquête qui font cependant preuve d'une participation aléatoire à ses travaux. Plus précisément, l'enquête montre que :

- le rôle et le fonctionnement de la CLE sont relativement bien connus par près de 80 % des répondants, mais la participation à ses travaux, plus faible, concerne environ 2 participants sur 3 ;
- les syndicats (d'eau, de rivière, ...) sont les acteurs pour lesquels la connaissance et l'implication dans les travaux de la CLE sont les plus faibles (les autres répondants appartenant aux CLE) ;
- des différences entre SAGE s'observent, avec une connaissance et une participation légèrement plus forte des répondants pour les SAGE Val Dhuy Loiret et Allier Aval, mais un plus faible pour le Loir.



(Source : Planète Publique, 2012)

Figure 20 : Degré de connaissance de la CLE (gauche), et de participation à ses travaux (droite)

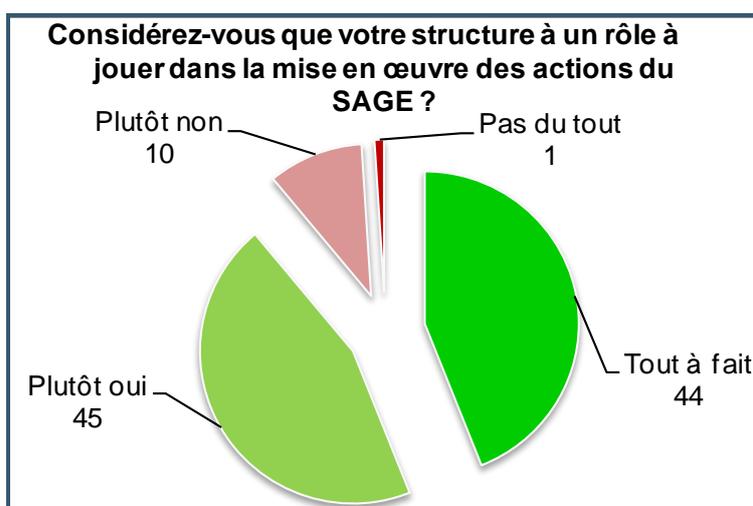
Cette importante participation des répondants s'explique par leur ; 35 d'entre eux appartenant par ailleurs au bureau de la CLE.

A l'échelle de l'ensemble des répondants, il ne s'agit toutefois pas de la principale forme de participation à l'élaboration du SAGE sur leur territoire, puisque près de **deux tiers des répondants ont participé à des groupes de travail** au cours de cette période. Afin de permettre ce travail de coproduction, une part non

négligeable des répondants indique avoir été impliquée dans la réalisation d'études à différents titres : fourniture de données, conseils techniques, ou juridique, financement, ... Enfin, et en nombre plus limités, certains répondant déclarent avoir contribué à relayer l'information auprès de partenaires et d'acteurs locaux.

3.3.3 Une place et un rôle dans la mise en œuvre des SAGE encore à préciser

A près de 90 %, les répondants se disent prêts à jouer un rôle dans la mise en œuvre du SAGE de leur territoire, comme l'illustre le graphique suivant. De tels pourcentages s'observent (à quelques pourcentages près) sur chacun des SAGE portés actuellement par l'EP Loire.



(Source : Planète Publique, 2012)

Figure 21 : Rôle des structures répondantes dans la mise en œuvre des SAGE

Pour les 10 % qui ne pensent pas que leur structure participera à la mise en œuvre du SAGE, les principales raisons invoquées sont **une absence de compétence**, un **manque de moyens et / ou de temps** et une **mobilisation insuffisante de la part des élus** ou collectivités territoriales de leur périmètre.

A l'opposé, les structures potentiellement participantes à la mise en œuvre du SAGE attendent en premier lieu de cette démarche **une mise en cohérence des actions territoriales**, ce qui pourrait conduire à une plus grande efficacité et efficience de ces actions. Une retombée secondaire attendue de la mise en œuvre du SAGE serait la **plus forte sensibilisation des acteurs locaux** sur les enjeux eau.

En ce qui concerne ce que pensent pouvoir apporter les répondants lors de la mise en œuvre de ces SAGE, il faut tout d'abord remarquer qu'ils ne sont **que 47 % à se positionner sur la participation à la mise en œuvre d'actions**. Une

majorité des répondants compte s'impliquer dans la gouvernance de la CLE pour une meilleure prise en compte des enjeux et acteurs du territoire.

Toutefois, ce volontarisme affiché se heurte à la question des moyens :

- un quart des répondants souhaitant pourtant s'impliquer dans cette mise en œuvre déclarait ne pas disposer de moyens à l'heure actuelle ;
- seulement un quart des répondants affirme disposer (à minima) de moyens financiers (pour le financement d'études et de travaux) ;
- en revanche, ils sont près de la moitié à disposer de moyens humains, destinés essentiellement à un appui technique à la mise en place d'actions (ainsi que leur suivi), à des actions de communication et de sensibilisation, et à de la production de connaissance - et donc moins pour la maîtrise d'ouvrage des actions en elle-même, ou pour la coordination des acteurs.

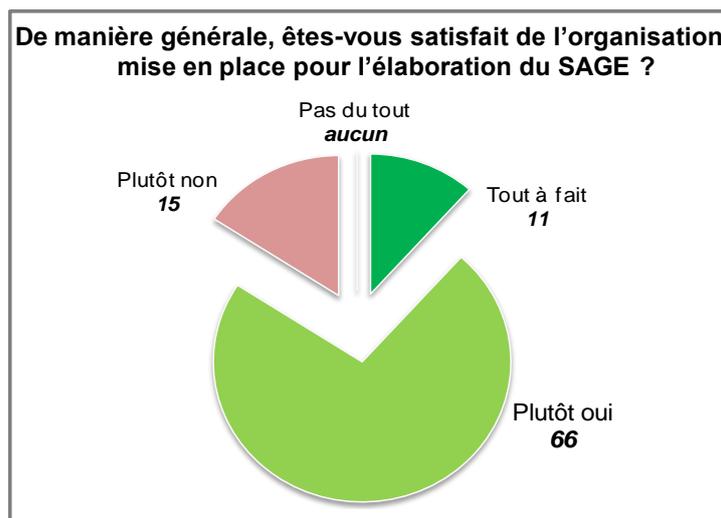
Par ailleurs, les actions intéressant le plus ces maîtres d'ouvrage potentiels concernent, dans l'ordre : l'aménagement ou l'arasement de seuils, puis l'aménagement des cours d'eau, la restauration des milieux, la gestion des espaces naturels, les ouvrages de protection des crues, ...

Ainsi, et de manière plus générale, les thématiques sur lesquelles les répondants souhaitent s'investir sont identiques aux objectifs prioritaires des structures, soit une action sur l'hydrologie, puis l'écologie et enfin la chimie des masses d'eau.

3.4 Besoins et attentes identifiées

3.4.1 Une satisfaction d'ensemble par rapport aux démarches actuelles

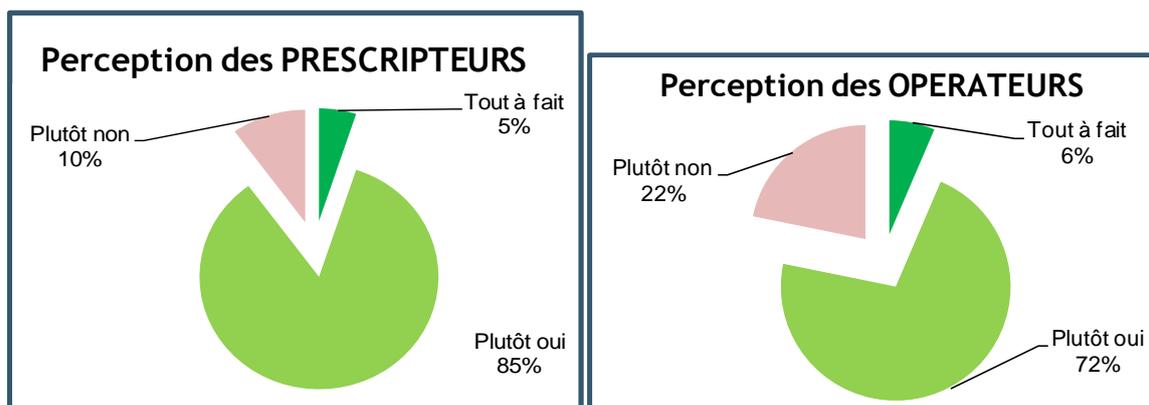
A l'échelle des 5 SAGE portés par l'EP Loire, plus de **82 % des répondants se disent satisfaits de l'organisation actuelle** mise en place pour les SAGE. Plus en détail, un tel degré de satisfaction s'observe sur chacun des SAGE, et est même légèrement supérieure sur le SAGE Loiret.



(Source : Planète Publique, 2012)

Figure 22 : Degré de satisfaction des répondants concernant l'organisation mise en œuvre dans le cadre de la démarche SAGE

Des disparités importantes sont en revanche observables entre prescripteurs et opérateurs (voir figure ci-dessous), les premiers se disent en effet plus satisfaits que les seconds.



(Source : Planète Publique, 2012)

Figure 23 : Différence de perception de l'organisation adoptée dans le cadre de la démarche SAGE entre prescripteurs (gauche) et opérateurs (droite)

3.4.2 Un portage par l'EP Loire jugé satisfaisant

L'EP Loire est tout d'abord **reconnu pour son expertise technique** et son expérience en matière d'aménagement et de gestion des eaux : près de 60 % des répondants considèrent cela comme son principal atout, alors qu'ils sont moins de 20 % à considérer que ses missions initiales ne sont pas en adéquation avec cette mission de portage des SAGE.

De même, l'EP Loire est reconnu pour son statut : **sa légitimité en tant qu'EPTB** (et notamment l'application de la loi Grenelle 2 et le portage des SAGE en phase de mise en œuvre) et sa reconnaissance institutionnelle sont fréquemment cités ; respectivement par la moitié et les deux tiers des répondants.

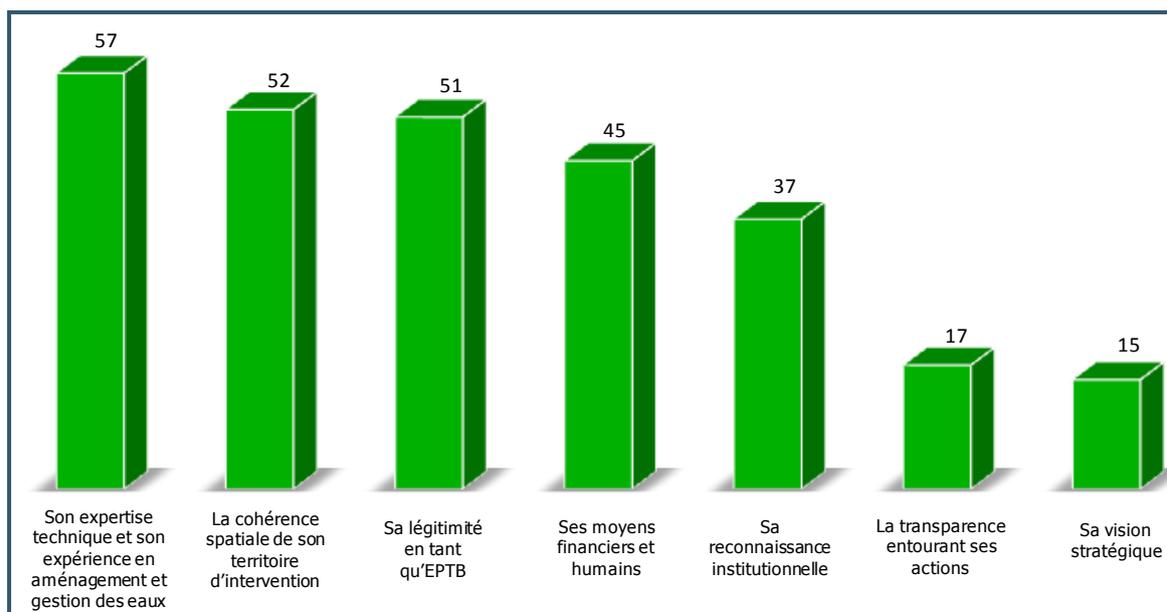
Ses moyens humains et financiers sont eux aussi cités régulièrement (45 %), même si un quart des répondants estime que les moyens plus particulièrement dédiés à l'animation des SAGE sont insuffisants, même une synergie entre animateurs est évoquée.

En revanche, si la moitié des répondants s'accorde à dire que la cohérence spatiale de son territoire d'intervention est un réel avantage, ils sont en revanche nombreux à estimer que **l'EP Loire s'en trouve éloigné du terrain**, des actions portées par le SAGE (environ 50 %) **et des problématiques locales** (~ 40 %), et au contraire très peu (seulement 15 %) à mettre en évidence sa vision stratégique. Cependant, si cet éloignement des problématiques locales peut conférer à l'Etablissement une neutralité, il s'avère difficile pour les acteurs locaux d'identifier les représentants de l'EP Loire dans les territoires.

Enfin, la transparence des actions et des modes de décision ne pose pas particulièrement problème, et le portage du SAGE ou non par l'EP Loire ne change en rien cette situation.

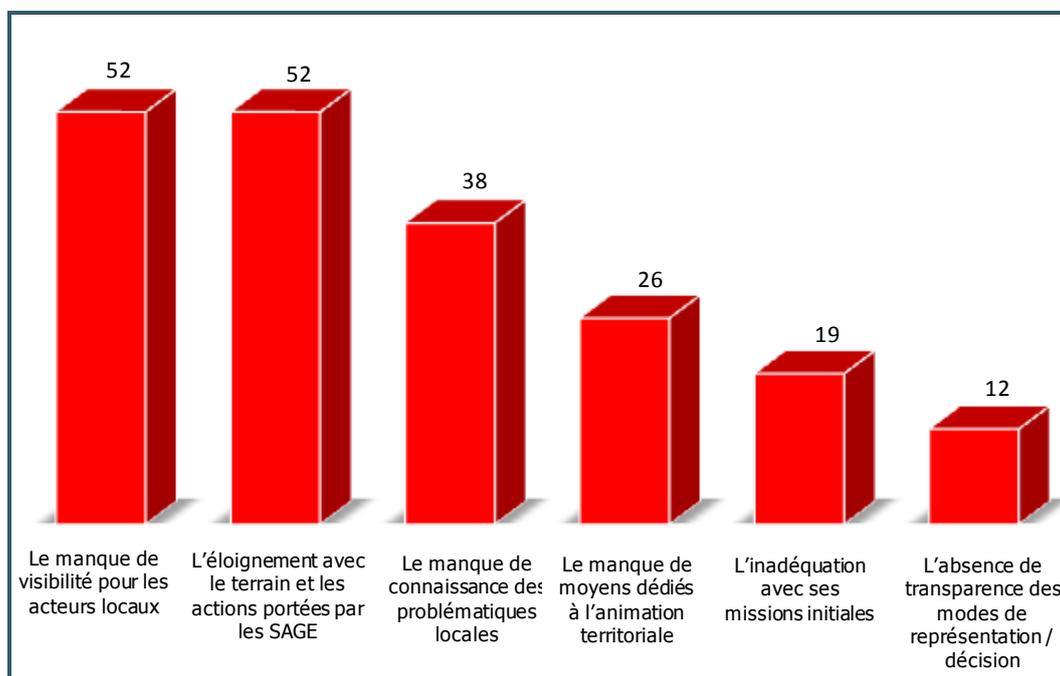
De manière globale, l'enquête montre que le portage des SAGE par l'EP Loire présente à ce jour **plus d'avantages que d'inconvénients** selon les répondants¹⁹.

¹⁹ 270 votes sur les avantages, contre 200 pour les inconvénients ; et 230 contre 200 si l'on rapporte ces résultats au nombre de propositions (7 avantages contre 6 inconvénients).



(Source : Planète Publique, 2012)

Figure 24 : Avantages au portage des SAGE par l'EP Loire



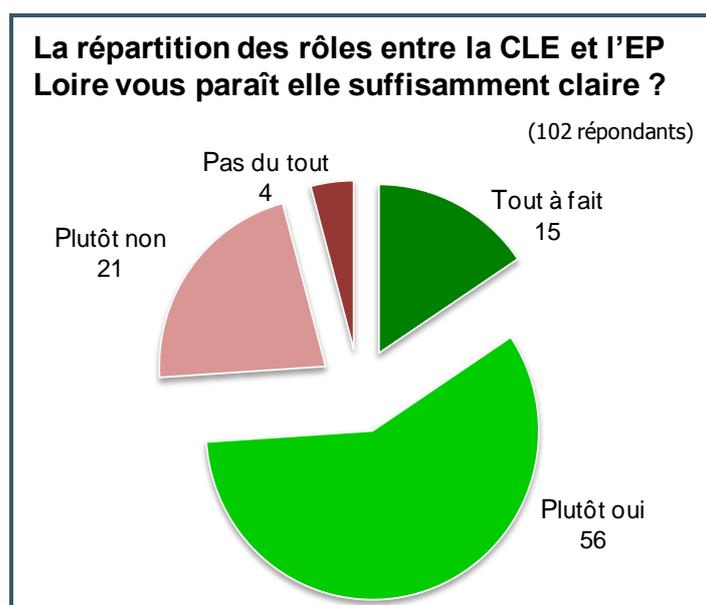
(Source : Planète Publique, 2012)

Figure 25 : Inconvénients au portage des SAGE par l'EP Loire

En ce qui concerne les différents SAGE, la **différence la plus notable concerne tout principalement l'animation**, pour laquelle des manques de moyens dédiés sont observés sur plusieurs SAGE (Allier Aval, Loir). En revanche, et c'est à noter,

l'EP Loire ne présente pas une plus grande visibilité au sein des SAGE les plus proches géographiquement du siège de l'EP Loire (Orléans), et est toujours considéré comme éloigné du terrain.

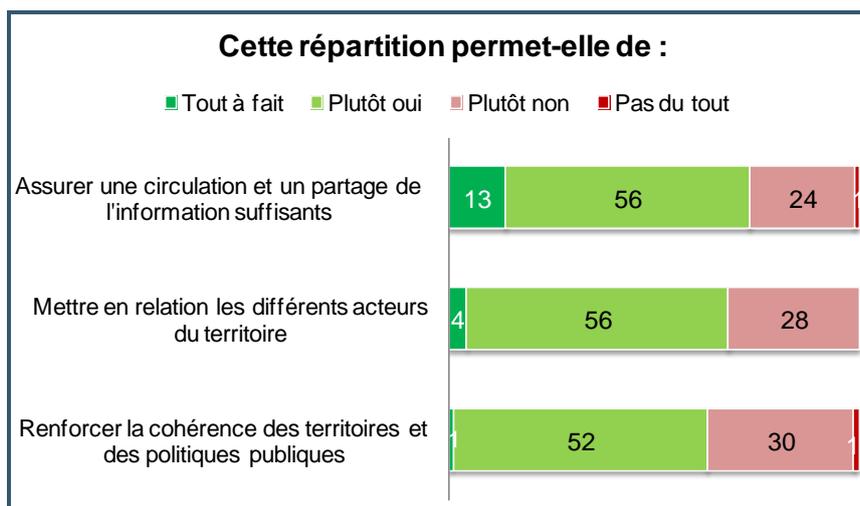
La répartition des rôles entre la CLE et l'EP Loire apparaît en revanche relativement claire aux yeux des répondants. Pour le quart d'entre eux qui ne distinguent pas leurs différents rôles, cela s'explique essentiellement par un manque de communication et de connaissances sur l'EP Loire, et sur son rôle dans le cadre des démarches de SAGE. Par rapport à cela, le SAGE Loiret est particulier, en raison d'un portage récent de la part de l'EP Loire, à l'origine d'une moins bonne connaissance de cette répartition des rôles.



(Source : Planète Publique, 2012)

Figure 26 : Degré de clarté concernant la répartition des rôles entre l'EP Loire et la CLE pour les répondants

Non seulement cette répartition apparaît claire pour les répondants, mais en plus elle permet bien d'assurer **un partage et une circulation de l'information suffisants** (85 % d'accords), et dans une moindre mesure la mise en relation d'acteurs du territoire et le renforcement des politiques publiques.



(Source : Planète Publique, 2012)

Figure 27 : Effets de la répartition des rôles entre l'EP Loire et la CLE

Employé de l'EP Loire mis à disposition des CLE, **l'animateur SAGE est bien identifié** par (80 % des répondants) ; pour les 20 % restant la moitié ne voit pas de quoi il s'agit et l'autre moitié ne sait pas qu'un animateur était présent pour le SAGE de leur territoire. Bien évidemment et heureusement les membres de la CLE connaissent l'animateur, et les répondants qui ne l'identifient pas travaillent majoritairement au sein de petites Communes ou au sein de syndicats. Enfin, et parmi les répondants identifiant l'animateur SAGE, ils sont plus de 80 % à savoir que son poste est pris en charge par l'EP Loire.

3.4.3 Des attentes en matière de portage du SAGE et d'appuis financiers

La moitié des répondants dit avoir un besoin d'**appui administratif et financier** (dont des moyens humains). L'Agence de l'Eau est repérée par la quasi-totalité des répondants comme l'acteur le plus à même d'apporter cet appui, loin devant les Conseils généraux et l'Etat (cités par 50 à 60 % des répondants). Plus concrètement, selon ces répondants cet accompagnement doit prendre préférentiellement la forme d'un contrat ou alternativement d'un financement au cas par cas d'actions (cités par environ 60 % des répondants).

Le deuxième type d'appui sollicité par ordre d'importance s'inscrit dans un **partage et une valorisation de l'information** (cité par près d'un tiers des répondants), pour lesquelles les instances de bassin apparaissent comme les plus pertinentes (Agence de l'Eau, EP Loire et CLE cités par la moitié à 2/3 des répondants). Les attentes en matière d'information sont, quant à elles, relativement diversifiées, mais ont pour point commun d'être plus précises que générales (que ce soit en termes de thématiques ou géographiques).

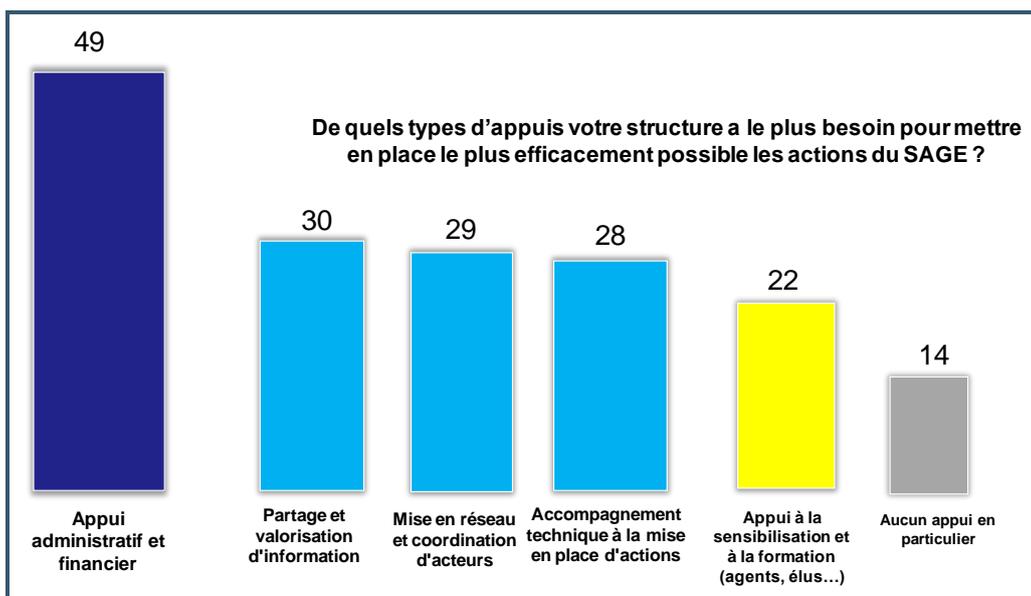
Le troisième type d'appui recherché, placé au même plan en termes d'importance que le précédent, concerne **la mise en réseau et la coordination d'acteurs**. Pour assurer cette coordination, l'EP Loire est ciblé comme le principal protagoniste, devant l'Agence de l'Eau et la CLE.

Un autre appui attendu par près d'un tiers des répondants porte sur **l'accompagnement technique à la mise en place d'actions**. Pour ce type d'appui, les principales structures plébiscitées sont, dans l'ordre, l'Agence de l'Eau en premier lieu, l'EP Loire et les CLE). Par rapport à cet accompagnement technique, les maîtres d'ouvrage attendent essentiellement, et au-delà d'une diffusion de ressources techniques, la présence d'interlocuteurs identifiés au sein de ces structures et à même de les accompagner ponctuellement.

En dernier lieu, **l'appui à la sensibilisation et à la formation** (des agents et élus notamment) est demandé par moins d'un quart des répondants. Une nouvelle fois, les structures supra-territoriales sont sollicitées (Agence de l'Eau, Etat, EP Loire), pour des actions diverses et variées : organisation de sessions de formation et de conférences, diffusion d'information écrite, ...

Cela étant, il importe de souligner que près de **15 % des répondants déclarent ne nécessiter d'aucun appui** en particulier pour la mise en œuvre des actions du SAGE). Ces répondants appartiennent à différentes catégories d'acteurs : les services de l'Etat (qui se suffisent à eux-mêmes pour faire appliquer la réglementation) et les acteurs ne prévoyant pas de mettre en œuvre des actions (syndicat d'eau, associations, ...).

Les différents types d'appuis sollicités dans la mise en œuvre des SAGE et leur niveau d'attente sont représentés à travers le diagramme suivant :



(Source : Planète Publique, 2012)

Figure 28 : Appuis sollicités par les structures répondantes pour la mise en œuvre d'actions

Les acteurs sollicités pour un accompagnement dans la mise en œuvre des SAGE et la forme de cet accompagnement sont représentés à travers le diagramme suivant :

**Quels acteurs sont les plus à même de vous apporter cet appui ?
Quel contenu et quelle forme pourrait-il prendre ?**

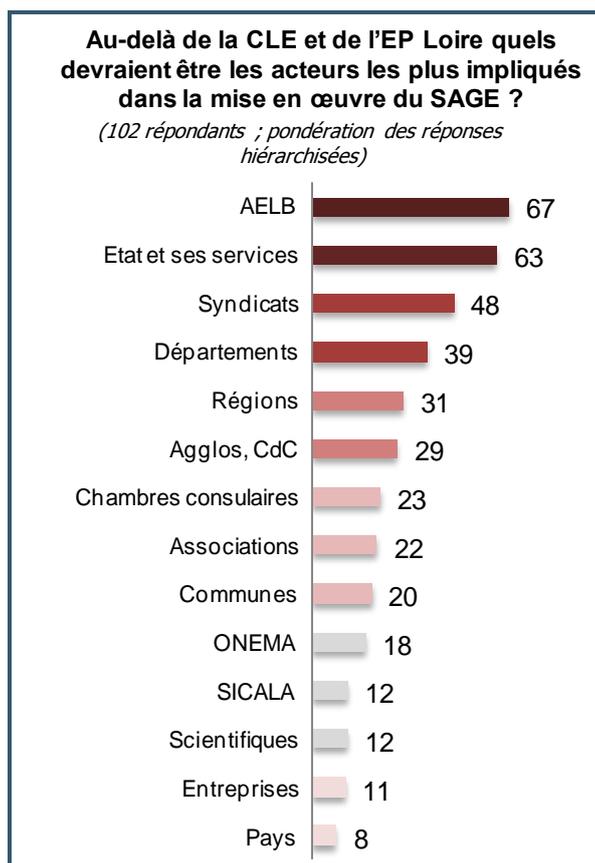
Type d'appui	Acteurs référents	Contenu et forme
Appui financier et administratif	1. Agence de l'eau (95%) 2. les CGx (58%) 3. L'Etat et ses services (51%)	1. Financement au cas par cas d'actions (62%) 2. Mise en place d'un contrat (60%) 3. Subvention de fonctionnement (46%)
Partage et valorisation d'information	1. Agence de l'eau (66%) 2. L'EP Loire (63%) 3. La CLE (53%)	1. Organisation de retours d'expérience sur le bassin (66%) 2. Production et diffusion d'études thématiques et/ou ciblées (56%) 3. Animation d'un réseau thématique (d'élus, de techniciens...) (56%)
Mise en réseau et coordination	1. L'EP Loire (62%) 1. Agence de l'eau (48%) 3. La CLE (34%)	1. Participation dans les instances collectives (34%) 2. Renforcement du poids politique (19%)
Accompagnant technique	1. Agence de l'eau (82%) 2. L'EP Loire (57%) 3. La CLE (46%)	1. Accompagnement ponctuel au cas par cas (75%) 2. Diffusion de ressources techniques (guides, notices) (53%) 3. Identification de référents techniques (42%)
Sensibilisation et formation	1. Agence de l'eau (63%) 2. L'Etat et ses services (54%) 2. L'EP Loire (50%)	1. Organisation de session de formation ou de sensibilisation (68%) 2. Production et diffusion de supports d'information (63%) 3. Organisation de conférences/colloques thématiques (59%)

(Source : Planète Publique, 2012)

Figure 29 : Acteurs et formes pour l'accompagnement à la mise en œuvre d'actions

Au-delà de la CLE chargée de la gouvernance du SAGE et de l'EP Loire qui est responsable de son portage, les principaux acteurs prioritairement sollicités sont ainsi **l'Agence de l'Eau**, mais aussi **l'Etat et ses services**. Les autres acteurs qui devraient le plus être impliqués dans la mise en œuvre des actions du SAGE sont :

- en premier lieu les différents syndicats, et ensuite et seulement les petites collectivités (Communes et Communautés de Communes) pour le portage des actions ;
- ensuite, les collectivités supra (Départements et Régions) pour accompagner cette mise en œuvre (financièrement notamment) ;
- enfin, différents porteurs d'intérêt (chambres consulaires et associations notamment) pour faciliter le déploiement de ces actions et leur acceptation localement.



(Source : Planète Publique, 2012)

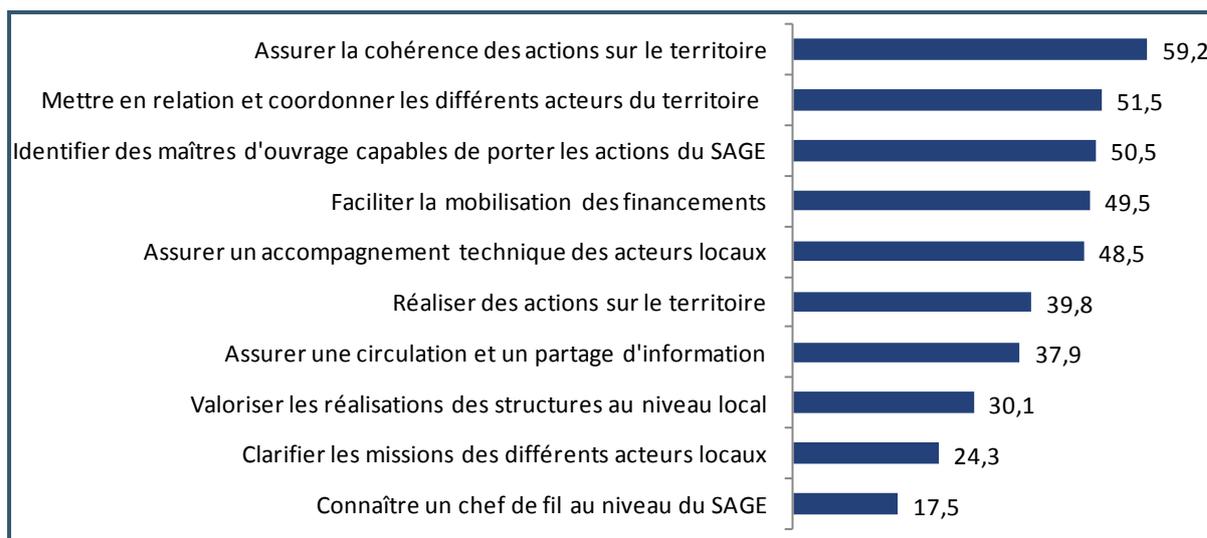
Figure 30 : Acteurs à impliquer dans la mise en œuvre des actions du SAGE (au-delà de la CLE et de l'EP Loire)

Par rapport au portage et à l'animation du SAGE, les répondants s'avèrent globalement satisfaits de la situation actuelle.

Leurs attentes en la matière ont prioritairement trait à **la mise en cohérence des actions et à la coordination** des différents acteurs du territoire.

Un deuxième type de mission correspond à un **accompagnement des maîtres d'ouvrage** à la mise en œuvre des actions du SAGE : tout d'abord en identifiant les maîtres d'ouvrage compétents, puis en les accompagnants tant pour la recherche de financements que techniquement.

Ensuite et seulement, il est attendu de la structure porteuse **de mettre en œuvre elle-même des actions** sur le territoire (cité par 40 % des répondants). Enfin, l'implication de la structure porteuse dans la communication et la stratégie du SAGE n'apparaît pas recherchée par les répondants à l'enquête.



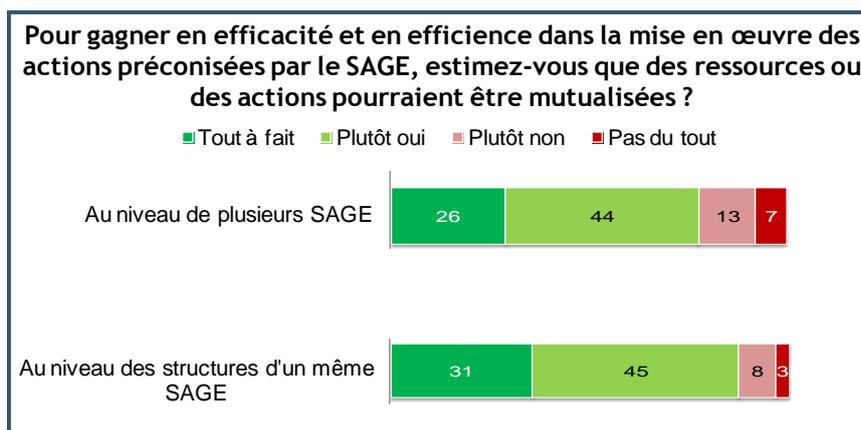
(Source : Planète Publique, 2012)

Figure 31 : Attente des répondants en termes de portage et d'animation du SAGE (%)

3.4.4 L'identification de possibilités de mutualisation

Face aux besoins identifiés par les participants en termes de gain en efficacité et en efficience des actions à mettre en œuvre dans le cadre des démarches de SAGE, **la mutualisation apparaît une solution** mise en avant par les répondants de l'enquête.

Ils sont en effet environ 80 % à estimer que des ressources (moyens humains en commun, échange d'informations, ...) ou actions (partage d'études) pourraient être mutualisées à l'échelle au sein de chacun des SAGE, et plus de **70 % en faveur d'une mutualisation entre plusieurs SAGE**. Des différences étaient observables dans les réponses entre différents SAGE : ainsi, la mutualisation entre plusieurs SAGE intéressait plus particulièrement les SAGE Cher amont et aval.



(Source : Planète Publique, 2012)

Figure 32 : Degré d'accord sur les possibilités de mutualisation, entre plusieurs SAGE (au-dessus), et au sein d'un même SAGE (en dessous)

4 Résultats des réunions territoriales

Bilan du déroulement des 4 réunions territoriales :

Organisées dans les différents territoires de SAGE, les 4 réunions territoriales ont été à l'origine d'une forte mobilisation, rassemblant 88 participants au total. Si les membres des bureaux des CLE ont été particulièrement présents, des acteurs non membres des CLE ont aussi participé : syndicats de rivière, SICALA, experts, etc..

Dans l'ensemble, les participants ont plutôt exprimé leur accord avec les résultats de l'enquête et les échanges ont contribué à enrichir et à compléter les résultats quantitatifs issus du questionnaire (identification de besoins, propositions, ...)

Enfin, au-delà du contenu des échanges, ces réunions ont permis l'identification d'une dynamique et d'un intérêt pour les enjeux liés à la gouvernance des SAGE et au renforcement des coopérations entre les acteurs concernés : rencontres plus régulières, partage d'expériences, interactions avec l'EP Loire, ...

4.1 Points de convergence entre les 5 procédures

4.1.1 Une organisation actuelle relativement satisfaisante

Dans les différents territoires, les acteurs participant aux échanges se sont accordés sur **le rôle incontournable des CLE**. Ces dernières sont considérées comme des instances de dialogue et de partage des connaissances appréciées et reconnues par les acteurs de l'eau. Plusieurs participants se sont prononcés à cet égard en faveur d'une ouverture encore plus large de ces instances. L'un des participants de la réunion territoriale organisée sur le territoire du SAGE Val Dhuy Loiret a ainsi souligné que « la CLE permettait de mettre autour de la table toutes les personnes ayant un intérêt dans le domaine de l'eau - y compris divergeant comme c'est le cas avec le clivage rural/urbain, et de les faire échanger, comme à l'occasion de cette réunion ».

A l'exception du SAGE Val Dhuy Loiret, les territoires concernés par l'étude se caractérisent par leur taille relativement importante, qui plus est sur un bassin, la Loire, extrêmement grand où les enjeux sont généralement d'envergure supra-territoriale (inondations, aménagement, continuité écologique ...). Dans ce contexte, les participants des différentes réunions ont mis en évidence **la prise en compte difficile des problématiques locales** au sein des différentes démarches de SAGE. Unaniment, ils ont rappelé leur attachement au principe de subsidiarité afin de garantir le déploiement d'actions répondant à ces enjeux de proximité (gestion des zones humides, restauration et entretien des cours d'eau, sensibilisation des acteurs locaux, ...) en phase de mise en œuvre du SAGE.

Afin de mettre en œuvre localement des actions, des structures locales compétentes (syndicats, intercommunalités, associations, ...) doivent être présentes et se mobiliser. Or, sur ce point, les participants partagent le même

constat d'un **déficit actuel de maîtrises d'ouvrage locales capables de porter des actions de bassin versant**. Cette structuration de la maîtrise d'ouvrage apparaît d'autant plus importante que certains territoires apparaissent aujourd'hui orphelins tandis que sur d'autres territoires les opérateurs existants qui pourraient prendre en charge ces actions n'ont ni les compétences nécessaires (aménagement et gestion des eaux) ni les moyens nécessaires (humains, financiers) pour le faire. Les organisations envisagées à l'occasion des différentes réunions territoriales ont eu en commun d'insister sur un découpage des périmètres de SAGE en plusieurs sous-bassins cohérents. Pour ces territoires, la mise en place d'un programme d'action formalisé par un contrat territorial ou contrat de bassin versant est plébiscitée comme une solution adéquate. Comme l'a relevé un des participants, cet outil de financement est privilégié dans la mesure où il doit « permettre la mise en œuvre du SAGE à une échelle plus locale et lancer une dynamique territoriale (embauche d'un animateur, financement d'actions, ...) ».

Comme l'ont rappelé un grand nombre de personnes présentes, cette structuration impose néanmoins **le regroupement de structures existantes**, cette solution devant être privilégiée devant la création de nouvelle. Elle ne peut être réalisée qu'avec l'aide des élus locaux qui doivent donc être sensibilisés à ces enjeux. De même, si les actions vont être ou ont été inscrites dans le document du SAGE, leur mise en œuvre est conditionnée à plusieurs facteurs de réussite : la définition et la déclinaison d'objectifs réalistes et atteignables à moyen terme, un fort degré d'acceptation par les acteurs locaux et une large communication élargie susceptible de favoriser les dynamiques d'appropriation (élus, professionnels, usagers) sur les territoires.

4.1.2 La mise en œuvre des SAGE encore au stade de réflexion

Les 5 SAGE étudiés sont chacun le fruit d'une longue démarche d'élaboration. Ainsi, et y compris pour le seul SAGE actuellement en phase de mise en œuvre (Val Dhuy Loiret), l'adoption du document est perçue comme l'aboutissement d'un travail de co-production et de définition d'une stratégie de longue haleine demandant un engagement important sur plusieurs années. Pour ces raisons notamment, beaucoup de participants expriment leurs **difficultés à se projeter dans la phase de mise en œuvre** où sont pourtant censées se concrétiser les orientations du SAGE.

Cette caractéristique est perçue dans les différents territoires comme un frein à l'appropriation de la démarche de SAGE par les acteurs de la politique de l'eau, et en premier lieu les élus locaux. Alors que ces derniers sont supposés être les relais naturels pour la diffusion des messages de la CLE sur les sous-bassins, ils sont très souvent mis en difficulté face à la **complexité et la technicité de l'organisation de la politique de l'eau**, y compris au niveau local (grande diversité d'acteurs impliqués, empilement des réglementations, enchevêtrement

des niveaux territoriaux, ...). Cette situation concerne en particulier les élus des petites collectivités qui doivent assumer de nombreuses compétences sans toutefois bénéficier d'un soutien de la part de services techniques. Mais ces difficultés touchent même les acteurs locaux les plus impliqués au sein des CLE, plusieurs participants actifs dans les commissions des CLE présents lors des réunions ont ainsi fait état des temps d'assimilation et d'apprentissage nécessaires à la participation aux travaux du SAGE.

Alors que le portage des différents SAGE par l'EP Loire avait initialement, pour différentes raisons, fait débat, il ressort des différentes réunions territoriales que **ce portage n'est remis en cause dans aucun des territoires** pour la phase de mise en œuvre à venir. Différentes raisons sont mises en avant pour expliquer cette satisfaction par rapport au portage du SAGE par l'EP Loire :

- L'absence de solutions alternatives, notamment au regard des obligations réglementaires de la loi Grenelle 2 ;
- L'efficacité de l'animation, à même de permettre la production de documents de planification ambitieux et de mettre en relation des différents acteurs du territoire ;
- La légitimité de la structure, reconnue sur le bassin de la Loire pour son expertise ;
- La clarté de la répartition des rôles entre la CLE et l'Etablissement : le second mettant en œuvre les décisions de la première. Malgré tout, quelques réserves ont été suscitées par manque de connaissance ou de lisibilité du rôle et du fonctionnement de l'Etablissement.

4.1.3 Une série de préalables à la question des maîtrises d'ouvrage

Au-delà de la question du portage, sur l'ensemble des procédures le constat a pu être réalisé d'une **projection difficile dans la mise en œuvre d'actions opérationnelles**. Ce constat procède moins d'un manque d'intérêt que de l'identification d'une série de préalables à traiter avant d'aborder la question de l'orchestration des maîtrises d'ouvrage et la réalisation d'action.

Parmi ces préalables, trois « chantiers » sont cités comme prioritaires dans les différentes réunions territoriales :

- La nécessité, tout d'abord, de connaître plus finement les maîtres d'ouvrage existants, d'identifier leurs compétences et leurs moyens et de définir les sujets qu'ils pourraient être à même de prendre en charge.
- L'attention portée ensuite aux activités de communication, de sensibilisation et de diffusion des démarches entreprises dans les CLE. La formation des élus locaux ainsi que le soutien technique aux animateurs de terrain s'inscrivent dans ces priorités.

- Le renforcement, enfin, de l'animation territoriale, au niveau supra-territorial (Départements, Régions, EP Loire) comme au niveau local (intercommunalités, syndicats, associations) afin de susciter les impulsions politiques indispensables pour faire émerger des maîtrises d'ouvrage sur les territoires et garantir leur engagement dans la durée.

4.1.4 Des besoins d'accompagnement clairement identifiés

La **question des moyens**, tant financiers qu'humains, a été identifiée comme un enjeu majeur par les participants aux réunions territoriales. En effet, malgré l'apport non négligeable de l'Agence de l'eau (au travers notamment des contrats territoriaux), des ressources complémentaires apparaissent nécessaires pour la mise en œuvre des différentes actions inscrites dans les documents de SAGE, ainsi que pour l'animation des différents contrats territoriaux. Or des doutes ont été exprimés sur les capacités des opérateurs actuels à disposer de ressources suffisantes. Ainsi, deux options ont été envisagées :

- la nécessité de hiérarchiser les orientations des SAGE et d'adapter les ambitions aux moyens disponibles pour faciliter la mise en œuvre pragmatique d'actions réalisables.
- la possibilité de maintenir des niveaux de financements élevés, voire de mobiliser de nouvelles ressources par le biais de formes renouvelées de partenariats (public-privé notamment), d'une coordination plus cohérentes des différents niveaux de collectivités.

Dans un objectif de rationalisation des dépenses publiques, et pour participer à l'atteinte des objectifs fixés, des possibilités de mutualisation ont été proposées par plusieurs participants. Toutefois, et selon eux, de telles opérations ne sauraient être expérimentées qu'à la condition que différents facteurs favorables soient réunis :

- que les ressources mutualisées ne portent que sur des compétences ciblées (par exemple sur l'aspect juridique) et sur certains territoires ;
- que cela n'aille pas à l'encontre de la spécificité et de la proximité avec les territoires, ce qui est l'expression même du principe de subsidiarité.
- que la place consacrée à l'information et à la mobilisation des élus reste incontournable dans les territoires.

4.2 Constats spécifiques à chaque procédure

Au-delà des points de constats communs à l'ensemble des territoires, des échanges propres à certains territoires ont permis d'identifier des **enjeux plus spécifiques à chacun des SAGE**. Ils ont également contribué à mettre en lumière la nécessité de mettre en place des processus de coordination et des manières d'agir (portage, intervention directe, communication, ...) différenciées d'une procédure à l'autre.

4.2.1 Des contextes et enjeux différents

Schématiquement, le contexte et les enjeux sur les différents territoires étudiés²⁰ peuvent être appréhendés sous trois angles complémentaires :

- le degré d'appropriation et de diffusion de la démarche de SAGE ;
- le poids des enjeux « eaux » et des thématiques techniques dans les échanges et travaux de la CLE ;
- la place des problématiques consacrées à l'émergence et à l'organisation des maîtrises d'ouvrage d'action, notamment au niveau local.

S'agissant tout d'abord du premier angle d'analyse, **le degré d'appropriation des démarches de SAGE peut être considéré comme plutôt élevé** dans 3 des 4 territoires étudiés. Sur le territoire du SAGE Allier Aval en revanche, la question de l'appropriation et de la diffusion du SAGE n'apparaît pas, au vu de la réunion territoriale, constituer une priorité de premier ordre.

Au cours de ces réunions territoriales, le poids accordé aux échanges sur des thématiques est apparu moins prononcé dans les procédures du SAGE Val Dhuy Loiret et du SAGE Allier Aval par rapport aux débats qui ont marqué les réunions dans les territoires du Loir et surtout des deux Cher. Dans le premier cas, de nombreux échanges ont été focalisés sur les enjeux de la restauration et de l'entretien des cours d'eau tandis que dans le second cas, les enjeux relatifs à la propriété du Domaine Public Fluvial (DPF) ainsi qu'à la conciliation des usages et de la continuité écologique sur la masse d'eau du Cher canalisé ont pris une place importante dans les débats.

Enfin, la thématique de l'émergence et de l'organisation des maîtrises d'ouvrage, objectif principal des réunions territoriales n'a pas fait l'objet de développements importants dans la rencontre du SAGE Val Dhuy Loiret. Elle a en revanche occupé une place centrale dans les autres réunions, notamment sur le SAGE Loir où les échanges ont permis d'exposer et de discuter le modèle d'organisation et de structuration des sous-bassins en programmes d'actions et contrats territoriaux tels qu'ils a été préfigurés dans la stratégie du SAGE.

En synthèse, la caractérisation des contextes et enjeux spécifiques aux 4 procédures sous les trois angles exposés peut être résumée à travers le tableau suivant :

²⁰ Dans la mesure où les débats sur le Cher ont donné lieu à l'organisation d'une seule et même réunion territoriale, les deux démarches SAGE Cher Amont et SAGE Cher aval ne sont pas distinguées dans les analyses spécifiques à chaque procédure.

SAGE	...l'appropriation et la diffusion de la démarche de SAGE	...la discussion des thématiques (continuité, DPF...)	...l'émergence et l'organisation des maîtrises d'ouvrage d'actions
Loiret	+	-	-
Loir	+	+	++
Allier Aval	-	-	+
Cher amont et Cher aval	+	++	+

Figure 33 : Caractérisation des contextes et enjeux des procédures étudiées au regard du déroulement des réunions territoriales

4.2.2 Des attentes concernant le rôle de l'EP Loire différenciées

Parmi les éléments de divergence entre les procédures, le rapport à la structure porteuse, en l'occurrence l'EP Loire constitue un point saillant des réunions territoriales. Chaque procédure étudiée nourrit en effet des perceptions et des attentes différentes par rapport à l'EP Loire dans le portage de l'élaboration et/ou de la mise en œuvre du SAGE.

Du fait de l'historique des relations mais aussi de l'éloignement géographique du siège de l'Etablissement, ou encore de l'implication des collectivités membres au sein de l'Etablissement, les échanges sur les relations avec l'EP Loire dans les différentes procédures mettent alternativement l'accent sur 3 principaux types de positionnement :

- **Un rôle dans la communication et la valorisation du SAGE** : l'EP Loire est plébiscité, notamment dans les territoires du Loiret et du Loir pour capitaliser les connaissances sur les démarches de SAGE, favoriser la communication auprès du grand public et organiser les retours d'expérience entre acteurs.
- **La mobilisation de l'expertise transversale et des compétences techniques de l'EP Loire** : ce positionnement est relevé sur les territoires des deux Cher où des attentes sont enregistrées quant à la mobilisation des ressources de l'EP Loire sur des sujets clés et transversaux : la continuité, le DPF, ...
- **Le positionnement stratégique et politique de l'EP Loire au service des dynamiques de territoire** : enfin, un rôle plus politique est attendu de l'EP Loire notamment vis-à-vis des élus et des collectivités pour favoriser la mobilisation des structures locales dans les démarches de SAGE. Sur ce

point, la position stratégique et la composition inter-territoriale de l'Etablissement-EPTB constituent un levier de mobilisation important.

Pour le SAGE Allier Aval en revanche, le rôle envisagé par l'EP Loire dans la mise en œuvre du SAGE ne saurait excéder ses prérogatives actuelles.

Ces différents positionnements et le détail des attentes exprimées dans les réunions territoriales sont synthétisés dans le tableau suivant :

SAGE	Rôle EPL dans la mise en œuvre	Détails des attentes
Loiret	« communication / valorisation »	Peu de revendications ; un rôle centré sur le volet études et les actions complexes ; des attentes quant à l'amélioration de la communication et la diffusion de l'information
Loir	« expertise transversale et appui technique »	Un rôle défini autour de 3 missions principales : les études, la MOA des grands projets (inondations, barrages...) et des thématiques expertes/transversales (continuité écologique) ; l'indépendance de l'EP Loire est mise en avant
Allier Aval	« pas de rôle supplémentaire »	Un rôle limité aux missions traditionnelles de l'Etablissement et pas d'attentes particulières pour le portage ou la coordination d'action
Cher amont et Cher aval	« stratégique et politique »	Attentes en termes de positionnement sur des sujets-clés et des transferts éventuels de compétence (DPF) ; pas d'attentes particulières dans la MOA d'actions du SAGE ; une éventuelle mutualisation ou concertation entre les 4 SAGE du bassin du Cher

Figure 34 : Perception et attentes quant au rôle de l'EP Loire dans la mise en œuvre des SAGE

4.2.3 Des demandes en termes d'animation différentes

Sur le plan des ressources dédiées à l'animation administrative et technique des démarches de SAGE, **les ressentis et les demandes s'avèrent également différenciés** d'une procédure et à l'autre.

Si le sujet des moyens d'animation n'a été que peu évoqué dans la réunion des deux Cher, il a été plus davantage abordé dans les réunions sur les territoires du SAGE Loir et du SAGE Allier Aval. Dans le premier cas, la nécessité de recruter un second animateur a été réitérée tandis que dans le second cas le renforcement des moyens d'animation a porté sur des demandes d'appui administratif et logistique à l'animatrice présente sur place pour la fin de la phase d'élaboration (temps de secrétariat, assistance informatique). Dans le cas du Val Dhuy Loiret où la nouvelle animatrice a pris ses fonctions depuis peu dans un contexte de reprise du portage par l'EP Loire, aucune demande de renforcement des capacités d'animation n'a été exprimée.

Les réunions territoriales ont également été l'occasion de tester les propositions de mutualisation de certaines ressources d'animation (veille juridique, assistance administrative, études techniques, ...) au niveau de l'EP Loire. Hormis pour la réunion du SAGE Allier Aval où ces propositions ont suscité des craintes quant à

la dispersion des moyens d'animation au niveau local, dans les autres rencontres, ces possibilités ont été considérées comme des options pertinentes permettant, entre autre, de **gagner en expertise collective, d'améliorer l'efficacité des actions et de renforcer la cohérence des interventions.**

En synthèse, les attentes exprimées dans les différentes réunions quant aux moyens dédiés à l'animation dans les SAGE sont résumées à travers le tableau suivant :

SAGE	Animation des SAGE	
	Renforcement	Mutualisation au niveau de l'EP Loire
Loiret	Pas de demande	+
Loir	Demande d'un animateur	+
Allier Aval	Demande de complément administratif	-
Cher amont et Cher aval	Peu évoqué	+

Figure 35 : Attentes quant aux moyens dédiés à l'animation dans les SAGE

5 Conclusions et recommandations

5.1 Conclusion générale : une organisation actuelle satisfaisante mais une projection difficile dans la phase de mise en œuvre

En dépit de configurations différentes (taille, historique, enjeux, ...), **des coopérations existent** sur chacun des 5 SAGE et **fonctionnent bien**.

L'organisation actuelle et la répartition des rôles entre les différentes instances impliquées dans l'élaboration ou la mise en œuvre des SAGE a permis **d'éviter au maximum les dysfonctionnements** et les risques de « suspicions » entre les acteurs.

La **faible appropriation** de la démarche au-delà des CLE, notamment due à la technicité des sujets traités et/ou à la complexité de l'organisation de la gestion de l'eau, et **l'absence de vision d'ensemble** des futurs maîtres d'ouvrage rendent cependant difficile la projection dans la phase de mise en œuvre.

En outre, **d'importants besoins**, tant techniques que financiers, sont exprimés pour assurer la mise en œuvre opérationnelle des futurs SAGE.

5.2 Recommandations transversales

Afin de préparer la phase de mise en œuvre et de renforcer les synergies sur les territoires, plusieurs pistes d'actions peuvent être proposées à l'issue de l'étude. Ces propositions, relativement générales, sont applicables à l'ensemble des 5 procédures étudiées. Elles portent à la fois sur les aspects liés à l'organisation, à la communication et à l'animation dans les territoires concernés. Elles ne constituent enfin pas un corpus exhaustif d'actions à mettre en place.

5.2.1 Recommandation n° 1 : Réaliser un état des lieux des maîtrises d'ouvrage existantes afin de pouvoir appuyer et accompagner ces structures

Afin d'identifier les maîtres d'ouvrage locaux susceptibles de porter des actions du SAGE, un inventaire, même simplifié, des statuts administratifs, compétences et ressources (humaines, financières et techniques) des structures locales présentes sur le périmètre peut être intégré aux travaux d'élaboration du SAGE. Cette démarche, proche des activités d'audit organisationnel, doit permettre d'appréhender les points d'appui et les besoins sur les territoires et de mettre en place les modalités d'accompagnement appropriées.

Plus largement, cet exercice s'inscrit dans une stratégie de long terme visant à préparer les structures référentes (syndicats, EPCI...), à modifier leurs modes d'intervention pour les adapter aux orientations du SAGE.

Cet exercice implique donc une forte dimension pédagogique et explicative, à destination des services de ces structures mais aussi envers les élus.

Cet état des lieux doit permettre in fine de se donner des objectifs ambitieux en termes de structuration et de couverture du territoire en maîtrise d'ouvrage.

Sur le plan opérationnel, cette action pourrait se traduire à court terme par les recommandations suivantes :

Recommandations opérationnelles	Référent ²¹
R1.a - Etablir une grille d'analyse des structures locales (statut, compétences, moyens humains et financiers, ...).	CLE + Animateurs
R1.b - Dresser un inventaire des compétences des collectivités présentes sur les territoires des 5 SAGE en matière de politique de l'eau et des évolutions à venir dans les prochaines années	EP Loire +Animateurs
R1.c - Constituer un annuaire numérique (contacts, coordonnées) des structures locales sur l'ensemble des 5 SAGE portés par l'Etablissement.	EP Loire + Animateurs
R1.d - Formaliser une méthode d'accompagnement (personnalités à rencontrer, fréquence des réunions, thèmes à discuter...).	CLE + EP Loire + Animateurs
R1.e - Décliner les attentes de la CLE et du SAGE pour chacun des sous-bassins et les traduire en une programmation d'actions coordonnées par la structure référente.	Animateurs
R1.f - Elaborer une stratégie de concertation dans les sous-bassins identifiés pour conduire les maîtres d'ouvrage d'un territoire	CLE

²¹ Les structures inscrites ici comme référentes sont les structures ou acteurs perçus potentiellement comme les interlocuteurs privilégiés pour la mise en place ou la supervision des actions proposées. Ce fléchage, réalisé par les rédacteurs du rapport demeure avant tout indicatif et n'a pas vocation à engager les structures.

- **CLE** : lorsque la CLE est indiquée comme structure référente cela renvoie à la nécessaire impulsion politique de la CLE et en particulier à son bureau pour la mise en œuvre de l'action ;
- **Animateur** : l'animateur est cité comme référent chaque fois que l'action nécessite un portage technique et opérationnel fort, toujours en lien avec la CLE ;
- **EP Loire** : en tant qu'ETPB et structure porteuse de plusieurs SAGE, l'Etablissement est mentionné dans son rôle de coordination et/ou d'impulsion d'action mais aussi dans le portage opérationnel d'action relevant de ses compétences ;
- **Acteurs locaux** : sont entendus comme acteurs locaux les collectivités territoriales et leurs groupements, les services et établissements publics de l'Etat, les associations/ fédérations, chambres consulaires, organisation socio-professionnelles...
- **Partenaires financiers** : il s'agit des collectivités territoriales (Départements, Régions), de l'AELB et de l'Europe qui sont susceptibles de participer financièrement à l'émergence ou à la réalisation d'action ;
- **Ext.** : sont ainsi désignés les prestataires extérieurs pouvant apporter leurs concours à la réalisation d'action sans que ces derniers soient précisément identifiés : bureaux d'études, centres de recherche...

géographiquement et historiquement cohérent, à travailler ensemble à l'atteinte des objectifs du SAGE.	Animateurs
R1.g - Prendre contact avec les principaux financeurs (Agence de l'eau, Région, Départements, ...) pour organiser la mise en place de contrats territoriaux.	CLE + Animateurs

5.2.2 Recommandation n° 2 : Porter une attention particulière à la communication, la sensibilisation et la diffusion des démarches entreprises dans les CLE, notamment auprès des élus et des collectivités locales.

La représentativité et la légitimité politique des CLE en font des instances pertinentes pour **communiquer sur les démarches de SAGE et mobiliser l'ensemble des acteurs locaux.**

L'expérience montre que l'appropriation par les acteurs présents sur les territoires constitue une des étapes préalables à sa mise en œuvre.

Au-delà de la simple comitologie entourant les travaux du SAGE, il est donc recommandé d'envisager le rôle de la CLE comme une caisse de résonance des attentes des différents acteurs mais aussi comme un dispositif d'écoute tourné vers les territoires. En cela, l'animation joue un rôle de premier plan pour sensibiliser les structures locales, communiquer auprès des usagers et pour former les élus locaux aux enjeux de la politique de l'eau.

Concrètement, les CLE, appuyées par les cellules d'animation pourraient renforcer ces actions de communication en mettant en œuvre les propositions suivantes :

Recommandations opérationnelles	Référent
R2.a - Au niveau du bassin de la Loire et ses affluents, contribuer à la communication des bonnes pratiques en matière d'aménagement et de gestion de la ressource « eau » et plus particulièrement dans le cadre des démarches de SAGE portés par l'EP Loire	CLE+ EP Loire + Animateurs
R2.b - Communiquer sur le rôle et les missions des CLE (notamment auprès des délégués communaux)	CLE + Animateurs
R2.c - Mieux communiquer sur les réflexions menées dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du SAGE, notamment au travers du site Internet (mise en ligne des comptes-rendus des réunions, actualités), d'articles de presse et de diffusion de connaissances (rapports d'étude, données cartographiques), ...	Animateurs
R2.d - Mettre en avant les bonnes pratiques ainsi que les retours d'expériences vécues sur le périmètre du SAGE ou en dehors (grands témoins, zooms, ...)	EP Loire + Animateurs

R2.e - Mettre en place des actions pédagogiques à destination du grand public, et notamment des scolaires et des riverains	Animateurs + Ext.
---	-------------------

5.2.3 Recommandation n° 3 : Soutenir et accompagner l'animation territoriale et l'impulsion politique aux différentes échelles

Au-delà de l'appui administratif et technique aux travaux de la CLE, le portage des SAGE comprend une grande part d'**animation du territoire et de mobilisation des acteurs locaux**, qu'ils soient engagés ou non dans la démarche. Outre les aspects relatifs à la communication, cette animation doit se traduire par une présence de la CLE sur les territoires et par l'accompagnement des acteurs locaux dans les actions rattachées, directement ou indirectement, aux travaux des SAGE. L'animation vise *in fine* à donner une portée plus large au SAGE et à favoriser la mise en œuvre de ses orientations.

C'est pourquoi plusieurs actions peuvent être mises en œuvre, notamment par les CLE pour soutenir l'animation territoriale.

Recommandations opérationnelles	Référent
R3.a - Mettre en ligne l'annuaire des structures locales existantes sur les territoires des 5 SAGE	Animateurs
R3.b - Inviter des représentants des structures locales (« structures référentes ») non-membres des CLE à participer ses réunions	CLE + Animateurs
R3.c - Organiser des réunions géographiques et délocaliser celles des CLE	CLE + Animateurs
R3.d - Organiser des sessions de formation et des démonstrations de terrain à destination des élus locaux et des agents techniques	Animateurs + EP Loire
Voir R1.c - Formaliser une méthode d'accompagnement (personnalités à rencontrer, fréquence des réunions, thèmes à discuter...).	CLE + EP Loire + Animateurs
Voir R1.e - Elaborer une stratégie de concertation dans les sous-bassins identifiés pour conduire les maîtres d'ouvrage d'un territoire géographiquement et historiquement cohérent, à travailler ensemble à l'atteinte des objectifs du SAGE.	CLE + Animateurs

5.2.4 Recommandation n° 4 : favoriser les échanges et les retours d'expériences entre les procédures (animateurs) et expérimenter des voies de mutualisation sur certaines compétences spécifiques et/ou techniques (SIG, administratif, juridique, ...)

Afin de remplir l'ensemble de ses missions, la CLE doit bénéficier d'un appui et d'une structure porteuse. Ce soutien s'exprime par l'allocation de moyens humains (situation actuelle : un animateur et un temps partiel de secrétariat) et de compétences au plus près du terrain mais aussi par la mise en commun des compétences transversales d'une part entre les animateurs et de l'autre avec l'ensemble des services de l'EP Loire et des acteurs du territoire. Si les besoins et les attentes en matière d'animation doivent être avant tout traités au niveau de chaque SAGE (voir partie 5.3), des recommandations opérationnelles communes à l'ensemble des procédures portées par l'EP Loire peuvent être formulées :

Recommandations opérationnelles	Référent
R4.a - Capitaliser les bonnes pratiques d'animation dans les SAGE portés par l'EP Loire	EP Loire + Animateurs
R4.b - Mettre en place un tableau de bord / outil de suivi de l'animation des différents SAGE, renseigné par les animateurs et coordonné au niveau de l'EP Loire	EP Loire + Animateurs
R4.c - Désigner des « animateurs référents » sur certains enjeux, thématiques ou sujets techniques transversaux (ex : référent-continuité ; référent-SIG, ...)	Animateurs
R4.d - Expérimenter la mutualisation de poste sur l'ensemble des procédures : informatique, veille juridique, suivis des marchés publics, communication, ...	EP Loire + Animateur + CLE
R4.e - Approfondir l'analyse des possibilités de mise en commun de compétences avec les autres services de l'EP Loire et des acteurs du territoire.	EP Loire + Animateurs + CLE + Acteurs locaux

5.3 Recommandations par types d'acteurs

Outre les recommandations transversales applicables sur tous les territoires, des recommandations plus spécifiques peuvent être formulées selon les principaux acteurs impliqués dans les démarches de SAGE. Ces propositions doivent permettre de faciliter leurs relations et de mieux coordonner leurs interventions.

5.3.1 Recommandations relatives aux relations CLE – EP Loire

- **R5 – Formaliser la stratégie d’intervention (moyens, missions, localisation, financements, ...) pour chacun des SAGE**
 - **R5.a** - Mettre en place un comité des financeurs permettant d’organiser et de discuter collectivement les financements dédiés à l’élaboration et à la mise en œuvre des SAGE afin de les pérenniser et de les rendre pluriannuels.
 - **R5.b** – Formaliser, au niveau de l’Etablissement, un tronc commun de principes et d’orientations générales constituant le cadre de référence pour le portage des procédures de SAGE, en phase d’élaboration et de mise en œuvre.
- **R6 – Conforter le positionnement et les engagements de l’EP Loire sur la question de la maîtrise d’ouvrage des actions des futurs SAGE :**
 - **R6.a** – Sur certains sujets ou projets, l’EP Loire est sollicité pour porter des actions ; c’est le cas sur la propriété du DPF sur le bassin du Cher, sur les interventions en matière de continuité sur les différents cours d’eau ou encore sur la conduite de certaines études transversales²².
 - **R6.b** – L’EP Loire pouvant intervenir pour le portage d’actions sur des territoires « orphelins » en termes de maîtrise d’ouvrage, il conviendra de préciser les conditions et les modalités de ce type d’intervention.
- **R7 – Poursuivre la communication sur le rôle et les missions de l’EP Loire au service des SAGE :**
 - **R7.a** – Alimenter l’espace dédié aux différentes procédures de SAGE sur le site Internet de l’EP Loire (lien vers les sites des CLE, vers le site *Gest’eau*, vers les collectivités membres de la CLE, coordonnées des animateurs, ...).
 - **R7.b** – Alimenter une plateforme de ressources et de partage (hébergée a priori sur le site de l’EP Loire) à destination des animateurs de SAGE.
- **R8 – S’appuyer davantage sur les collectivités membres et leurs représentants pour faire remonter les informations et relayer des messages**
 - **R8.a** – Renforcer le rôle de la réunion des Présidents de CLE portés par l’EP Loire et de ses délégués dans les autres CLE du bassin de la Loire.

²² Liste non exhaustive

- **R8.b** - Renforcer les échanges entre les représentants de l'EP Loire dans les CLE, avec des présences sur place lors des temps forts des SAGE (adoption des documents, réunion de la CLE, ...).
- **R9** - Solliciter les collectivités non membres concernées par les procédures SAGE en vue de leur adhésion à l'EP Loire
- **R10** - Envisager les possibilités de contribution des SICALA aux démarches de SAGE
 - **R10.a** - Participation aux travaux des CLE.
 - **R10.b** - Participation au portage opérationnel d'actions des SAGE.

5.3.2 Recommandations relatives aux relations entre les CLE et les syndicats

- **R11** - Mieux communiquer sur le rôle et les missions de la CLE au sein des territoires
 - *Voir R3.a* - Mettre à disposition sur les sites internet des SAGE, l'annuaire des structures locales présentes sur les territoires
 - *Voir R3.b* - Inviter les structures locales (« structures référentes » identifiées) aux réunions des CLE
- **R12** - Accompagner les collectivités locales dans l'identification et la montée en compétences
 - *Voir R1.a et b* - Inventorier et cartographier les maîtrises d'ouvrage.
 - *Voir R3.d* - Organiser des sessions de formation des élus et des agents techniques.

5.3.3 Recommandations relatives aux relations entre les CLE

- **R13** - Valoriser les retours d'expériences entre les SAGE
 - *Voir R4.a* - Capitaliser les bonnes pratiques d'animation dans les SAGE portés par l'EP Loire.
- **R14** - Constituer des espaces de concertation sur des enjeux transversaux ou sur des territoires cohérents
 - *R14.a* - Envisager une concertation au travers d'une commission inter-SAGE sur le bassin versant du Cher (4 démarches concernées).
 - *R14.b.* - Utiliser les espaces de concertation analogues pour les autres SAGE (Allier aval et Sioule - Bassin du Loir) ou favoriser leur création s'ils n'existent pas.

- **R15 – Etudier et expérimenter les possibilités de mutualisation entre les SAGE**
 - **Voir R4.e** – Réaliser une étude relative aux **possibilités de mutualisations sur la base d’un recueil des besoins actuels** et à venir en fonction des évolutions
 - **Voir R4.f** – *Expérimenter des mutualisations plus avancées sur les territoires volontaires (ex : mutualisation de postes, de compétences, ...).*

5.4 Recommandations spécifiques à chaque SAGE

En déclinant les recommandations transversales et en s’appuyant sur les spécificités de chaque SAGE identifiées lors des réunions territoriales (enjeux, état d’avancement, attentes des acteurs locaux...), des propositions peuvent être formulées pour chaque territoire. Ces propositions constituent des priorités à mettre en œuvre à court terme dans le cadre du SAGE ; elles ne reprennent pas les recommandations relatives aux autres acteurs (EP Loire, financeurs...)

5.4.1 Recommandations pour le SAGE Val Dhuy-Loiret

Registre	Recommandations opérationnelles	Référent
Mise en œuvre et suivi	Décliner opérationnellement les actions du SAGE	CLE + Animateur
	Elaborer et remplir un tableau de bord permettant de suivre la mise en œuvre des actions du SAGE (indicateurs de réalisations et de résultats)	Animateur
	Mettre en place un nouveau contrat territorial à l’échelle du SAGE	CLE + Financeurs + Syndicat
Connaissance et mobilisation	Organiser des réunions thématiques sur des sujets clés en faisant appel à des experts et en valorisant les maîtres d’ouvrage déjà engagés dans la mise en œuvre d’actions	CLE + Animateurs
	Organiser des retours d’expérience avec d’autres maîtres d’ouvrage	CLE + Animateurs
	Proposer à la CLE et à son Président d’inviter les élus et les techniciens des structures locales aux réunions de la CLE	CLE
Communication et sensibilisation	Organiser des opérations de communication / sensibilisation auprès des scolaires	Animateur
	Organiser des sessions de formation à	CLE + EP Loire +

	destination des élus locaux et des agents techniques	Animateurs + Ext.
	Créer et mettre à jour un site Internet du SAGE intégrant un outil de partage (forum)	Animateur
	Editer et diffuser des supports de communication (plaquettes, bulletins d'information) sur le SAGE et les premières actions engagées	CLE + Animateur

5.4.2 Recommandations pour le SAGE Loir

Registre	Recommandations opérationnelles	Référent
Mise en œuvre et suivi	Acter le choix de la structure porteuse du SAGE en phase de mise en œuvre	CLE
	Actualiser et renseigner le tableau de bord (tendanciel) permettant de suivre la mise en œuvre des actions du SAGE (indicateurs de réalisations et de résultats)	CLE + Animateur
	Décliner opérationnellement les actions du SAGE par sur les sous-bassins et évaluer la faisabilité des actions (obstacles/freins)	CLE + Animateur
	Poursuivre le travail d'inventaire et de structuration des acteurs locaux sur la partie aval du Loir	CLE + Animateur
	Accompagner la mise en place de contrats territoriaux portés par les structures référentes identifiées	CLE + Animateur + Financeurs
Connaissance et mobilisation	Constituer et diffuser un annuaire numérique des maîtres d'ouvrage et acteurs locaux	EP Loire + Animateur
	Mener une étude complémentaire sur les autres leviers de financement (partenariats publics privés, redevances...)	Animateur + Ext. + Financeurs
Communication, sensibilisation et formation	Adapter le site Internet en créant un portail pour les professionnels et un portail pour le grand public	Animateur
	S'appuyer sur les réseaux institutionnels existants (AELB, départements, ...) pour mobiliser les structures locales	Animateur

	Organiser des sessions de formation à destination des élus locaux et des agents techniques	CLE + EP Loire + animateurs + Ext.
	Organiser des rencontres avec les autres SAGE du bassin de la Maine	CLE + autres SAGE
Animation	Renforcer l'animation en recrutant un second animateur sous réserve de l'accord des partenaires financiers	CLE + EP Loire + Financeurs

5.4.3 Recommandations pour le SAGE Allier aval

Registre	Recommandations opérationnelles	Référent
Mise en œuvre et suivi	Elaborer un tableau de bord permettant de suivre la mise en œuvre des actions du SAGE (indicateurs de réalisations et de résultats)	CLE + Animateur
	Décliner opérationnellement les actions du SAGE sur les sous-bassins référents et évaluer la faisabilité des actions (obstacles/freins)	CLE + Animateur
	Inventorier et analyser les possibilités de structuration des acteurs locaux et leurs modalités précises (regroupements, conventions, ...)	CLE + Animateur
	Accompagner la mise en place de contrats territoriaux portés par les structures référentes identifiées	CLE + Animateur + Financeurs
Connaissance et mobilisation	Améliorer la connaissance relative aux maîtrises d'ouvrage susceptibles d'intervenir sur la gestion des milieux aquatiques	CLE + Animateur
	Faciliter la mutualisation des ressources (locaux) entre les maîtres d'ouvrage du SAGE	CLE + financeurs
Communication, sensibilisation et formation	Elaborer un plan de communication pour accompagner la diffusion du SAGE	Animateur + Ext.
	Mettre en place des actions pédagogiques en lien avec le SAGE (à destination des scolaires)	Animateur
	Organiser des sessions de formation à destination des élus locaux et des agents techniques	CLE + EP Loire + animateurs + Ext.

Animation	Renforcer les moyens administratifs dédiés à l'animation	CLE + financeurs
	Organiser un comité des financeurs permettant de simplifier les procédures de financement (animation, marchés, ...)	CLE + Animateur + Financeurs

5.4.4 Recommandations pour le SAGE Cher amont

Registre	Recommandations opérationnelles	Référent
Mise en œuvre et suivi	Elaborer un tableau de bord permettant de suivre la mise en œuvre des actions du SAGE (indicateurs de réalisations et de résultats)	CLE + Animateur
	Décliner opérationnellement les actions du SAGE sur les sous-bassins référents et évaluer la faisabilité des actions (obstacles/freins)	CLE + Animateur
	Inventorier et analyser les possibilités de structuration des acteurs locaux au sein du PAGD en s'appuyant sur les structures existantes	CLE + Animateur
	Accompagner la mise en place de contrats territoriaux portés par les structures référentes identifiées	CLE + Animateur + financeurs
	Etudier les possibilités de conditionner les aides à la mise en place d'actions prévues dans le SAGE	CLE + animateur
Connaissance et mobilisation	Organiser le transfert de propriété du domaine public fluvial	Etat
Animation	Organiser des retours d'expériences de structures locales à l'occasion des CLE	Animateur + CLE
	Créer une commission inter SAGE sur le bassin du Cher (4 SAGE concernés)	CLE des 4 SAGE + Animateurs
	Renforcer l'animation des SAGE Cher amont et aval avec la mutualisation d'un animateur supplémentaire	CLE + Financeurs

5.4.5 Recommandations pour le SAGE Cher aval

Registre	Recommandations opérationnelles	Référent
Mise en œuvre et suivi	Décliner opérationnellement les actions du SAGE sur les sous-bassins référents et évaluer la faisabilité des actions (obstacles/freins)	CLE + animateur
	Inventorier et analyser les possibilités de structuration des acteurs locaux	CLE + animateur
	Accompagner la mise en place de contrats territoriaux portés par les structures référentes identifiées	CLE + animateur + financeurs
Connaissance et mobilisation	Capitaliser l'expérience du SAGE Cher amont	animateurs
	Organiser le transfert de propriété du domaine public fluvial	Etat
	S'appuyer sur les réseaux institutionnels existants (AELB, départements, ...) pour mobiliser les structures locales	animateur
	Créer une commission inter SAGE sur le bassin du Cher (4 SAGE concernés)	CLE des 4 SAGE + animateurs
Animation	Renforcer l'animation des SAGE Cher amont et aval avec la mutualisation d'un animateur supplémentaire	CLE + financeurs

Annexes

Annexe n° 1 : trame du questionnaire de l'enquête en ligne

Annexe n° 2 : méthodologie utilisée pour définir la répartition des réponses par SAGE

Annexe n° 3 : liste des participants aux réunions territoriales

Annexe n° 4 : liste des interlocuteurs (entretiens de cadrage et complémentaires)

Annexe n° 1 : Trame du questionnaire de l'enquête



EP Loire - Enquête sur les synergies territoriales

En accord avec les Présidents des Commissions Locales de l'Eau (CLE), l'Etablissement public Loire conduit actuellement une enquête dans la perspective d'un renforcement des synergies territoriales sur les territoires de ces SAGE dont il assure le portage technique et administratif : Allier aval, Cher amont, Cher aval, Loir et Val Dhuy-Loiret.

Dans ce cadre, il souhaite recueillir les avis, retours d'expérience et suggestions des acteurs du territoire engagés dans ces démarches de SAGE.

Les résultats lui permettront de mieux connaître les perceptions et les attentes des acteurs concernés afin de renforcer les synergies et la place de chacun dans la mise en œuvre des SAGE.

Cette enquête est confiée à Planète Publique, un cabinet indépendant, garantissant un traitement objectif et anonyme de vos réponses.

Le questionnaire comporte trois parties :

- la première porte sur les compétences et les moyens de votre structure et vos relations avec les différents acteurs du territoire ;
- la deuxième partie concerne la place et le rôle que votre structure entend occuper dans la mise en œuvre du SAGE sur votre territoire ;
- et la dernière partie porte sur les besoins et les attentes de votre structure pour rendre son intervention la plus efficace possible



EP Loire - Enquête sur les synergies territoriales

PARTIE 1. Description de la structure : compétences, moyens et champ d'intervention dans le domaine de l'eau

Pour commencer, quelques questions pour mieux connaître votre structure, ses compétences, ses moyens et son champ d'intervention dans le domaine de l'eau

Dans quelle structure travaillez-vous ? (Plusieurs réponses possibles)			
<input type="checkbox"/> Etat et ses services (Préfecture, DREAL, DDT...)	<input type="checkbox"/> Agence de l'eau		
<input type="checkbox"/> Conseil Régional	<input type="checkbox"/> Conseil Général		
<input type="checkbox"/> Commune	<input type="checkbox"/> Communauté de Communes		
<input type="checkbox"/> Communauté d'agglomération	<input type="checkbox"/> Etablissement public territorial de bassin		
<input type="checkbox"/> SICALA	<input type="checkbox"/> Syndicat intercommunal / mixte d'eau		
<input type="checkbox"/> Syndicat intercommunal / mixte de rivière	<input type="checkbox"/> Syndicat intercommunal / mixte de bassin versant		
<input type="checkbox"/> Parc Naturel Régional	<input type="checkbox"/> Pays		
<input type="checkbox"/> Association	<input type="checkbox"/> Chambre consulaire (Chambre d'agriculture, CCI...)		
<input type="checkbox"/> Entreprise ou organisation professionnelle	<input type="checkbox"/> Association ou fédération (protection de l'environnement, usagers, riverains...)		
<input type="checkbox"/> Autre			
Si 'Entreprise ou organisation professionnelle', quel est votre domaine d'intervention ?			
<input type="text"/>			
Si 'Autre', précisez :			
<input type="text"/>			
Dans quel département se trouve votre structure ? (plusieurs réponses possibles)			
<input type="checkbox"/> Allier	<input type="checkbox"/> Ardèche	<input type="checkbox"/> Cher	<input type="checkbox"/> Creuse
<input type="checkbox"/> Eure-et-Loire	<input type="checkbox"/> Haute-Vienne	<input type="checkbox"/> Indre-et-Loire	<input type="checkbox"/> Loir-et-Cher
<input type="checkbox"/> Loire	<input type="checkbox"/> Haute-Loire	<input type="checkbox"/> Loire-Atlantique	<input type="checkbox"/> Loiret
<input type="checkbox"/> Lozère	<input type="checkbox"/> Maine-et-Loire	<input type="checkbox"/> Nièvre	<input type="checkbox"/> Puy-de-Dôme
<input type="checkbox"/> Saône-et-Loire	<input type="checkbox"/> Sarthe		

Quelle est la superficie, en km², du territoire d'intervention de votre structure ?

- Moins de 20 km²
 De 20 à 200 km²
 De 200 à 2 000 km²
 De 2 000 à 20 000 km²
 Plus de 20 000 km²

Combien d'habitants compte votre territoire ?

- Moins de 2 000 habitants
 de 2 000 à 10 000 habitants
 De 10 000 à 30 000 habitants
 De 30 000 à 50 000 habitants
 De 50 000 à 100 000 habitants
 Plus de 100 000 habitants

Combien de communes ou collectivités adhérentes votre structure compte-t-elle ?

- Moins de 5
 De 5 à 10
 De 10 à 20
 De 20 à 30
 De 30 à 40
 De 40 à 50
 De 50 à 60
 De 60 à 70
 De 70 à 80
 De 80 à 90
 De 90 à 100
 Plus de 100

Quelles sont les grandes compétences de votre structure en matière de politique de l'eau ? (plusieurs réponses possibles)

- L'alimentation en eau potable
 L'assainissement des eaux usées
 L'évacuation et le traitement des eaux pluviales
 L'entretien des berges et des cours d'eau
 Le suivi des eaux de baignade et autres activités liées au tourisme
 La gestion des espaces naturels (zones humides, étangs...)
 La gestion des risques naturels (dont inondations)
 La gestion du domaine public fluvial
 La qualité de l'eau
 Aucune compétence
 Autres compétences

Si 'Autres', précisez :

Quels sont les modes d'intervention de votre structure en matière de politique eau ? (plusieurs réponses possibles)

- Appui financier et administratif
 Accompagnement technique
 Maîtrise d'ouvrage
 Communication et sensibilisation
 Contrôle et/ou mise en place d'outils réglementaires
 Production et diffusion de connaissances
 Mise en réseau et coordination d'acteurs
 Autre

Si 'Autre', précisez :

Quel budget votre structure consacre-t-elle annuellement à sa politique eau ?

- Moins de 20 000 €
 De 20 000 à 50 000 €
 De 50 000 à 100 000 €
 De 100 000 à 200 000 €
 De 200 000 à 300 000 €
 De 300 000 à 500 000 €
 De 500 000 à 750 000 €
 De 750 000 à 1 000 000 €
 De 1 à 2 millions d'€
 De 2 à 5 millions d'€
 De 5 à 10 millions d'€
 Plus de 10 millions d'€

Ces ressources financières proviennent-elles principalement de : (plusieurs réponses possibles à hiérarchiser)

- Redevances / Prélèvements obligatoires Cotisations / Adhésions des membres Partenariats / Contractualisation avec d'autres structures
 Ressources propres Autre sources de financement

Si 'Autre', précisez :

Si 'redevances / prélèvements sur les habitants', précisez son mécanisme de calcul :

Précisez quel(s) type(s) de contrat(s) sont mis en place sur votre territoire :

Combien de personnes travaillent à plein temps sur ces questions de politique de l'eau dans votre structure (en équivalent temps plein, ETP) ?

- Pas de salarié Moins de 1 ETP De 1 à 2 ETP De 3 à 5 ETP De 6 à 10 ETP
 De 11 à 15 ETP De 16 à 20 ETP De 21 à 30 ETP Plus de 30 ETP

Quel est le profil principal des personnes intervenant sur ces questions au sein de votre structure ? (plusieurs réponses possibles)

- Administratif Technicien Animateur Chargé d'étude Cartographe Informaticien Ecologue
 Sociologue Economiste Hydrologue Ingénieur BTP Chercheur Autre

Si 'Autre', précisez :

Considérez-vous que ces moyens humains et financiers sont en adéquation avec les objectifs poursuivis par votre structure dans le domaine de l'eau ?

- Tout à fait Plutôt oui Plutôt non Pas du tout

PARTIE 2. Perception de l'organisation actuelle et relations avec les autres acteurs (CLE, EP Loire, syndicats intercommunaux, SICALA...)

Dans cette partie il s'agit de revenir sur votre perception de l'organisation actuelle de la politique de l'eau et vos relations avec les acteurs de votre territoire

Quelle connaissance estimez-vous avoir des acteurs intervenant sur la politique de l'eau sur votre territoire (services de l'Etat, Agence de l'eau, EP Loire, syndicats intercommunaux, SICALA...)?

- Très bonne connaissance connaissance plutôt bonne connaissance plutôt faible connaissance très faible

Parmi les acteurs suivants intervenant dans le domaine de l'eau, lesquels connaissez-vous le mieux (rôle, missions, fonctionnement...)

	Très bonne connaissance	Bonne connaissance	Faible connaissance	Très faible connaissance
L'Etat et ses services (DREAL, DDT...)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'Agence de l'eau	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
La Commission Locale de l'Eau (CLE)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le(s) Conseil(s) Régional(aux)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le(s) Conseil(s) Général(aux)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les communes de votre territoire	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les communautés de communes et/ou d'agglomération	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'Etablissement public EP Loire	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le(s) SICALA	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le(s) syndicats intercommunal(-aux) / mixte(s) (d'eau, de rivière...)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le(s) PNR	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le(s) Pays	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les associations et fédérations (protection de l'environnement, usagers, riverains...)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
La(-es) Chambre(s) consulaire(s) (Chambre d'agriculture, CCI...)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les entreprises et organisations professionnelles	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autres	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Autres, précisez qui :

Avec quels acteurs avez-vous l'habitude de travailler sur les questions liées à la politique de l'eau :					
	Très souvent	Assez souvent	Parfois	Rarement	Jamais
L'Etat et ses services (DREAL, DDT...)	<input type="radio"/>				
L'Agence de l'eau	<input type="radio"/>				
La Commission Locale de l'Eau (CLE)	<input type="radio"/>				
Le(s) Conseil(s) Régional(aux)	<input type="radio"/>				
Le(s) Conseil(s) Général(aux)	<input type="radio"/>				
Les communes de votre territoire	<input type="radio"/>				
Les communautés de communes et/ou d'agglomération	<input type="radio"/>				
L'Etablissement public EP Loire	<input type="radio"/>				
Le(s) SICALA	<input type="radio"/>				
Le(s) syndicats intercommunal(-aux) / mixte(s) (d'eau, de rivière...)	<input type="radio"/>				
Le(s) PNR	<input type="radio"/>				
Le(s) Pays	<input type="radio"/>				
Les associations et fédérations (protection de l'environnement, usagers, riverains...)	<input type="radio"/>				
La(-es) Chambre(s) consulaire(s) (Chambre d'agriculture, CCI...)	<input type="radio"/>				
Les entreprises et organisations professionnelles	<input type="radio"/>				
Autres	<input type="radio"/>				

Si 'Autres' précisez :

Concernant l'EP Loire, pour quelles raisons, selon vous, les relations / coopérations avec votre structure ne sont-elles pas davantage développées ? (plusieurs réponses possibles, à hiérarchiser)

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> La faible connaissance de votre structure par l'EP Loire | <input type="checkbox"/> Un intérêt limité de votre structure pour les missions de l'EP Loire |
| <input type="checkbox"/> Un manque de moyens ou de temps pour développer des coopérations | <input type="checkbox"/> Des échelles d'intervention différentes |
| <input type="checkbox"/> Des partenariats déjà existants avec d'autres structures | <input type="checkbox"/> Des perceptions différentes de la stratégie à mener sur le territoire |
| <input type="checkbox"/> Autres | |
| <input type="checkbox"/> Autres | |

Autres raisons, préciser :

Pouvez-vous citer un exemple d'action de coopération ?

Dans l'ensemble, ces coopérations répondent-elles à vos attentes ?

- Tout à fait
 Plutôt oui
 Plutôt non
 Pas du tout

Si non, pourquoi ?

Concernant le(s) SICALA pour quelles raisons, selon vous, les relations / coopérations avec votre structure ne sont-elles pas davantage développées ? (plusieurs réponses possibles, à hiérarchiser)

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> La faible connaissance de votre structure par le(s) SICALA | <input type="checkbox"/> Un intérêt limité de votre structure pour les missions du(es) SICALA |
| <input type="checkbox"/> Un manque de moyens ou de temps pour développer des coopérations | <input type="checkbox"/> Des échelles d'intervention différentes |
| <input type="checkbox"/> Des partenariats déjà existants avec d'autres structures | <input type="checkbox"/> Des perceptions différentes de la stratégie à mener sur le territoire |
| <input type="checkbox"/> Autres | |
| <input type="checkbox"/> Autres | |

Autres raisons, préciser :

Pouvez-vous citer un exemple d'action de coopération ?

Dans l'ensemble, ces coopérations répondent-elles à vos attentes ?

- Tout à fait
 Plutôt oui
 Plutôt non
 Pas du tout

Si non, pourquoi ?

Concernant les syndicats intercommunaux / mixtes (d'eau, de rivière...), pour quelles raisons, selon vous, les coopérations avec votre structure ne sont-elles pas davantage développées ? (plusieurs réponses possibles, à hiérarchiser)

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Un nombre trop limité de structures sur votre territoire | <input type="checkbox"/> Un manque de moyens ou de temps pour développer les coopérations |
| <input type="checkbox"/> Une mobilisation insuffisante des syndicats existants | <input type="checkbox"/> Un intérêt limité de votre structure pour les actions menées par les syndicats |
| <input type="checkbox"/> Des échelles d'intervention différentes | <input type="checkbox"/> Des partenariats déjà existants avec d'autres structures |
| <input type="checkbox"/> Des perceptions différentes des actions à mener sur le territoire | <input type="checkbox"/> Autres |

Autres relations avec ces syndicats, préciser la nature des coopérations :

Pouvez-vous citer un exemple d'action de coopération :

Dans l'ensemble, ces coopérations répondent-elles à vos attentes ?

- Tout à fait
 Plutôt oui
 Plutôt non
 Pas du tout

Si non, pourquoi ?

Dans l'ensemble, êtes-vous satisfait de l'organisation actuelle de la politique de l'eau sur votre territoire ?

- Tout à fait satisfait
 Plutôt satisfait
 Plutôt pas satisfait
 Pas du tout satisfait

Plus précisément, l'organisation actuelle assure-t-elle, selon vous, une bonne information / communication sur les enjeux liés à l'eau ?

- Tout à fait
 Plutôt oui
 Plutôt non
 Pas du tout

L'organisation actuelle permet-elle, selon vous, d'assurer une bonne représentation de l'ensemble des acteurs concernés ?

- Tout à fait
 Plutôt oui
 Plutôt non
 Pas du tout

L'organisation actuelle favorise-t-elle, selon vous, la mobilisation et l'implication des acteurs locaux dans l'élaboration et la conduite des politiques liées à l'eau

- Tout à fait
 Plutôt oui
 Plutôt non
 Pas du tout

L'organisation actuelle assure-t-elle, selon vous, la mise en cohérence des actions entre les différentes échelles (inter-régionale, régionale, départementale, locale) ?

- Tout à fait
 Plutôt oui
 Plutôt non
 Pas du tout

L'organisation facilite-t-elle, selon vous, l'intégration et l'articulation des enjeux liés à l'eau avec les autres enjeux du territoire (aménagement du territoire, développement économique...)

- Tout à fait
 Plutôt oui
 Plutôt non
 Pas du tout

PARTIE 3. Place et rôle dans la mise en oeuvre du SAGE et relation avec la Commission Locale de l'Eau (CLE)

Revenons ensuite plus particulièrement sur votre rôle dans la démarche de SAGE et la place que vous entendez occuper dans la mise en oeuvre des actions préconisées par le SAGE

Avez-vous connaissance de la démarche d'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) menée sur votre territoire ?

- Tout à fait
 Plutôt oui
 Plutôt non
 Pas du tout

Quel intérêt portez-vous à la démarche ?

- Un intérêt très fort
 Un intérêt plutôt fort
 Un intérêt plutôt faible
 Un intérêt très faible

Parmi les objectifs du SAGE, lesquels sont les plus proches de ceux poursuivis par votre structure ? (Plusieurs réponses possibles)

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Repenser l'aménagement des cours d'eau | <input type="checkbox"/> Réduire la pollution par les nitrates |
| <input type="checkbox"/> Réduire la pollution organique | <input type="checkbox"/> Maîtriser ou réduire la pollution par les pesticides |
| <input type="checkbox"/> Maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses | <input type="checkbox"/> Protéger la santé en protégeant l'environnement |
| <input type="checkbox"/> Maîtriser les prélèvements d'eau | <input type="checkbox"/> Préserver les zones humides et la biodiversité |
| <input type="checkbox"/> Rouvrir les rivières aux poissons migrateurs | <input type="checkbox"/> Préserver les têtes de bassin versant |
| <input type="checkbox"/> Réduire le risque d'inondation par le cours d'eau | <input type="checkbox"/> Renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques |
| <input type="checkbox"/> Mettre en place des outils réglementaires et financiers | <input type="checkbox"/> Informer, sensibiliser, favoriser les échanges |
| <input type="checkbox"/> Préserver la continuité écologique | <input type="checkbox"/> Préserver et restaurer la dynamique fluviale |

Connaissez-vous le rôle et le fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau (CLE) ?

- Tout à fait Plutôt oui Plutôt non Pas du tout

Participez-vous aux travaux pilotés par la CLE dans le cadre de l'élaboration du SAGE ?

- Tout à fait Plutôt oui Plutôt non Non pas du tout

De quelle manière y participez-vous ? (plusieurs réponses possibles)

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Animation / pilotage | <input type="checkbox"/> Implication dans la CLE |
| <input type="checkbox"/> Participation à des groupes de travail | <input type="checkbox"/> Financement d'études |
| <input type="checkbox"/> Réalisation d'études | <input type="checkbox"/> Accompagnement à la réalisation d'études (conseil technique, juridique...) |
| <input type="checkbox"/> Fourniture de données | <input type="checkbox"/> Communication auprès de partenaires / acteurs locaux |
| <input type="checkbox"/> Autre | |

Si 'Autre', précisez :

Dans quelle(s) instance(s) de la CLE votre structure est-elle impliquée ?

- Commission Locale de l'Eau Bureau de la CLE Commissions techniques et thématiques

Si 'Commissions techniques et thématiques', précisez laquelle ou lesquelles :

Considérez-vous que votre structure a un rôle à jouer dans la mise en oeuvre des actions préconisées dans le SAGE ?

- Tout à fait Plutôt oui Plutôt non Pas du tout

Si non, pourquoi ? (plusieurs réponses possibles)

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> L'absence de compétences en lien avec le SAGE | <input type="checkbox"/> Un manque de moyens ou de temps |
| <input type="checkbox"/> Une mobilisation limitée des élus et des collectivités du territoire | <input type="checkbox"/> Une prise en compte insuffisante de votre rôle dans la démarche |
| <input type="checkbox"/> Pas de couverture de votre territoire en contrat de rivière ou de territoire | <input type="checkbox"/> L'éloignement par rapport à la CLE ou à l'EP Loire |
| <input type="checkbox"/> Autres | |
| <input type="checkbox"/> | |

Si 'Autres', précisez :

Si oui, quelles retombées pourriez-vous attendre de la mise en oeuvre du SAGE : (plusieurs réponses possibles à hiérarchiser)

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Une meilleure cohérence des actions mise en oeuvre sur le territoire | <input type="checkbox"/> Une plus meilleure articulation des compétences et des missions des structures du territoire |
| <input type="checkbox"/> Une reconnaissance de votre rôle et de vos missions | <input type="checkbox"/> Un renforcement des moyens d'action de votre structure |
| <input type="checkbox"/> Une plus grande efficacité / efficience des actions mise en oeuvre | <input type="checkbox"/> Une plus forte mobilisation des acteurs au sein de votre structure (élus, agents...) |
| <input type="checkbox"/> Une plus forte sensibilisation des acteurs de votre territoires (professionnels, usagers...) | <input type="checkbox"/> Autres |

Si 'Autres', précisez :

Dans quel(s) domaine(s) votre structure pourrait-elle, selon vous, le mieux participer à la mise en oeuvre d'actions préconisées par le SAGE ? (plusieurs réponses possibles, à hiérarchiser)

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> L'aménagement des cours d'eau | <input type="checkbox"/> La réduction des pollutions par les nitrates |
| <input type="checkbox"/> La réduction de la pollution organique | <input type="checkbox"/> La maîtrise ou la réduction de la pollution par les pesticides |
| <input type="checkbox"/> La maîtrise des pollutions dues aux substances dangereuses | <input type="checkbox"/> La protection de la santé en protégeant l'environnement |
| <input type="checkbox"/> La maîtrise des prélèvements d'eau | <input type="checkbox"/> La préservation des zones humides et la biodiversité |
| <input type="checkbox"/> La réouverture des rivières aux poissons migrateurs | <input type="checkbox"/> La préservation des têtes de bassin versant |
| <input type="checkbox"/> La réduction du risque d'inondation | <input type="checkbox"/> Le renforcement de la cohérence des territoires et des politiques publiques |
| <input type="checkbox"/> La mise en place d'outils réglementaires et financiers | <input type="checkbox"/> L'information, la sensibilisation et les échanges |
| <input type="checkbox"/> La préservation de la continuité écologique | <input type="checkbox"/> La préservation ou restauration de la dynamique fluviale |
| <input type="checkbox"/> Autres | |

Si 'Autre', précisez :

Quels moyens pourrait mobiliser votre structure pour participer à la mise en oeuvre du SAGE ? (plusieurs réponses possibles)

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Aucun moyen disponible à l'heure actuelle | <input type="checkbox"/> Des moyens financiers et administratifs |
| <input type="checkbox"/> Des moyens techniques et humains | <input type="checkbox"/> Mise à disposition d'information / connaissance |
| <input type="checkbox"/> Autres | |

Si 'Autres', précisez :

Quels pourraient être les modes d'intervention de votre structure dans la mise en oeuvre du SAGE ? (plusieurs réponses possibles)

- | | | | |
|--|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Accompagnement financier et administratif des acteurs du territoire | <input type="checkbox"/> Financement | <input type="checkbox"/> Appui technique à la mise en place d'action | <input type="checkbox"/> Maîtrise d'ouvrage d'actions |
| <input type="checkbox"/> Communication et sensibilisation des acteurs du territoire | <input type="checkbox"/> Réglementation et production de règles | <input type="checkbox"/> Production de connaissances | <input type="checkbox"/> Coordination des acteurs du territoire |
| <input type="checkbox"/> Suivi et évaluation des actions | <input type="checkbox"/> Autres | | |

Si 'Autre', précisez :

Si "financement", précisez le mode :

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Financement de postes | <input type="checkbox"/> Financement de matériel | <input type="checkbox"/> Financement d'études |
| <input type="checkbox"/> Financement de travaux | <input type="checkbox"/> Financement de communication | <input type="checkbox"/> Autre |

Si 'Autre', précisez :

Si 'maîtrise d'ouvrage', précisez le(s) type(s) d'actions sur le(s)quel(s) serait à même d'intervenir votre structure (plusieurs réponses possibles, à hiérarchiser) :

- | | | | |
|---|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Ouvrages de protection des crues (digues, barrages...) | <input type="checkbox"/> Aménagement ou arasement de retenues ou seuils | <input type="checkbox"/> Aménagement des cours d'eau | <input type="checkbox"/> Entretien des berges |
| <input type="checkbox"/> Génie écologique / restauration des milieux | <input type="checkbox"/> Gestion / entretien d'espaces naturels | <input type="checkbox"/> Evacuation des eaux pluviales (drainage, bassin de rétention...) | <input type="checkbox"/> Prélèvements d'eau |
| <input type="checkbox"/> Production d'eau potable | <input type="checkbox"/> Acheminement de l'eau potable | <input type="checkbox"/> Assainissement | <input type="checkbox"/> Autre |

Si 'Autre', précisez :

Pour remplir ce rôle, à votre avis, de quoi votre structure aurait-elle le plus besoin :

- | | | |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Une meilleure formation des agents aux enjeux liés à l'eau | <input type="checkbox"/> Une meilleure formation des élus aux enjeux liés à l'eau | <input type="checkbox"/> Des moyens humains et techniques renforcés |
| <input type="checkbox"/> Une volonté politique plus affirmée | <input type="checkbox"/> Des liens renforcés et une meilleure coordination avec les acteurs du territoire (partage d'expérience, rencontre...) | <input type="checkbox"/> Une meilleure représentation dans les instances de décision du SAGE (CLE, structure porteuse) |
| <input type="checkbox"/> Autre(s) besoin(s) | | |

Si 'Autre(s) besoin(s)', précisez :

PARTIE 4. Besoins et attentes pour améliorer votre intervention

Cette partie porte ensuite sur vos besoins et attentes pour rendre votre intervention la plus efficace possible

Selon vous, quels sont les avantages potentiels au portage des SAGE par l'EP Loire ? (plusieurs réponses possibles à hiérarchiser)

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> La cohérence spatiale de son territoire d'intervention | <input type="checkbox"/> Sa reconnaissance institutionnelle (représentation de différentes collectivités) |
| <input type="checkbox"/> Son expertise technique et son expérience en aménagement et gestion des eaux | <input type="checkbox"/> La transparence entourant ses actions auprès des élus et de la diversité d'acteurs du territoire (associations, acteurs socio économique...) |
| <input type="checkbox"/> Sa légitimité juridique en tant qu'EPTB | <input type="checkbox"/> Sa vision stratégique |
| <input type="checkbox"/> Ses moyens financiers et humains ainsi que les économies d'échelles générées | <input type="checkbox"/> Autres |

Si 'Autres', précisez :

Selon vous, quels sont les inconvénients potentiels au portage des SAGE par l'EP Loire ? (plusieurs réponses possibles à hiérarchiser)

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> L'éloignement avec le terrain et les actions portées par le SAGE | <input type="checkbox"/> L'inadéquation avec ses missions initiales (exploitation des ouvrages) |
| <input type="checkbox"/> Le manque de moyens dédiés à l'animation territoriale au sein de l'Etablissement | <input type="checkbox"/> Le manque de connaissance des problématiques locales |
| <input type="checkbox"/> Le manque de visibilité pour les acteurs locaux | <input type="checkbox"/> L'absence de transparence des modes de représentation et de décision |
| <input type="checkbox"/> Autre | |

Si 'Autres', précisez :

La répartition des rôles entre la CLE et l'EP Loire vous paraît-elle suffisamment claire ?

Tout à fait Plutôt oui Plutôt non Pas du tout

Si non, pourquoi ?

Assure-t-elle une circulation et un partage de l'information suffisants ?

Tout à fait Plutôt oui Plutôt non Pas du tout

Permet-elle de mettre en relation les différents acteurs du territoire et de coordonner leurs actions ?

Tout à fait Plutôt oui Plutôt non Pas du tout

Permet-elle de renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques ?

Tout à fait Plutôt oui Plutôt non Pas du tout

Savez-vous qu'un animateur est chargé d'assurer le portage technique et administratif du SAGE ?

Oui, il est intervenu auprès de votre structure Oui, vous voyez de qui il s'agit Oui, mais vous ne voyez pas de qui il s'agit Non vous ne le savez pas

Savez-vous que cet animateur est un agent de l'EP Loire ?

Oui Non

Les moyens dédiés à l'animation de la CLE et du SAGE vous paraissent-ils à même d'assurer le portage administratif et technique des actions préconisées dans le SAGE ?

Tout à fait Plutôt oui Plutôt non Pas du tout

Quelles devraient être, selon vous, les priorités en matière d'animation et de portage du SAGE ? (plusieurs réponses possibles à hiérarchiser)

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Connaître un chef de file au niveau du SAGE | <input type="checkbox"/> Identifier des maîtres d'ouvrages capable de porter les actions du SAGE |
| <input type="checkbox"/> Assurer une circulation et un partage de l'information | <input type="checkbox"/> Mettre en relation et coordonner les différents acteurs du territoire |
| <input type="checkbox"/> Assurer la cohérence des actions sur le territoire | <input type="checkbox"/> Valoriser les réalisations des structures au niveau locales |
| <input type="checkbox"/> Assurer un accompagnement technique des acteurs locaux | <input type="checkbox"/> Réaliser des actions sur le territoire |
| <input type="checkbox"/> Clarifier les missions des différents acteurs locaux | <input type="checkbox"/> Faciliter la mobilisation des financements |

Plus précisément, de quels types d'appui votre structure aurait-elle le plus besoin pour mettre en place le plus efficacement possible les actions du SAGE ? (plusieurs réponses possibles à hiérarchiser)

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Aucun appui en particulier | <input type="checkbox"/> Un appui administratif et financier |
| <input type="checkbox"/> Un accompagnement technique à la mise en place d'actions | <input type="checkbox"/> Un appui à la sensibilisation et la formation (agents, élus...) |
| <input type="checkbox"/> Du partage et de la valorisation d'information (études, publications...) | <input type="checkbox"/> De la mise en réseau et de la coordination des acteurs |
| <input type="checkbox"/> Autres | |

Si 'Autres', précisez :

Quels acteurs sont, à votre avis, les plus à même de vous apporter cet appui financier et administratif ?

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> La CLE | <input type="checkbox"/> L'Agence de l'Eau |
| <input type="checkbox"/> L'Etat et ses services | <input type="checkbox"/> Le(s) Conseil(s) Régional(aux) |
| <input type="checkbox"/> Le(s) Conseil(s) Général(aux) | <input type="checkbox"/> L'Etablissement Public Loire |
| <input type="checkbox"/> Le(s) SICALA | <input type="checkbox"/> Le(s) syndicat(s)intercommunal(-aux) / mixtes (d'eau, de rivière...) |
| <input type="checkbox"/> Les communautés de communes et d'agglomération | <input type="checkbox"/> Les communes |
| <input type="checkbox"/> Les PNR | <input type="checkbox"/> Les Pays |
| <input type="checkbox"/> Les chambres consulaires (Chambre d'agriculture, CCI...) | <input type="checkbox"/> Les entreprises et organisations professionnelles |
| <input type="checkbox"/> Les associations et fédérations (protection de l'environnement, usagers, riverains...) | <input type="checkbox"/> Autres |

Si 'Autres', précisez :

Quel contenu et quelle forme pourrait prendre cet appui financier et administratif ?

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Financement au cas par cas d'actions | <input type="checkbox"/> Mise en place d'un contrat |
| <input type="checkbox"/> Subvention de fonctionnement | <input type="checkbox"/> Autre |

Si 'Autre', précisez :

Quels acteurs sont, à votre avis, les plus à même de vous apporter cet accompagnement technique ?

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> La CLE | <input type="checkbox"/> L'Agence de l'Eau |
| <input type="checkbox"/> L'Etat et ses services | <input type="checkbox"/> Le(s) Conseil(s) Régional(aux) |
| <input type="checkbox"/> Le(s) Conseil(s) Général(aux) | <input type="checkbox"/> L'Etablissement Public Loire |
| <input type="checkbox"/> Le(s) SICALA | <input type="checkbox"/> Le(s) syndicat(s)intercommunal(-aux) / mixtes (d'eau, de rivière...) |
| <input type="checkbox"/> Les communautés de communes et d'agglomération | <input type="checkbox"/> Les communes |
| <input type="checkbox"/> Les PNR | <input type="checkbox"/> Les Pays |
| <input type="checkbox"/> Les chambres consulaires (Chambre d'agriculture, CCI...) | <input type="checkbox"/> Les entreprises et organisations professionnelles |
| <input type="checkbox"/> Les associations et fédérations(usagers, riverains...) | <input type="checkbox"/> Autres |

Si 'Autres', précisez :

Quelle forme pourrait prendre cet accompagnement technique ? (plusieurs réponses possibles à hiérarchiser)

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Accompagnement ponctuel au cas par cas | <input type="checkbox"/> Mise à disposition de personnels présents sur plusieurs structures |
| <input type="checkbox"/> Identification de référents techniques | <input type="checkbox"/> Diffusion de ressources techniques (guides, notices...) |
| <input type="checkbox"/> Autres | |

Si 'Autres', précisez :

Quels acteurs sont, à votre avis, les plus à même de vous accompagner dans sensibilisation et la formation ?

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> La CLE | <input type="checkbox"/> L'Agence de l'Eau |
| <input type="checkbox"/> L'Etat et ses services | <input type="checkbox"/> Le(s) Conseil(s) Régional(aux) |
| <input type="checkbox"/> Le(s) Conseil(s) Général(aux) | <input type="checkbox"/> L'Etablissement Public Loire |
| <input type="checkbox"/> Le(s) SICALA | <input type="checkbox"/> Le(s) syndicat(s) intercommunal(-aux) / mixtes (d'eau, de rivière...) |
| <input type="checkbox"/> Les communautés de communes et d'agglomération | <input type="checkbox"/> Les communes |
| <input type="checkbox"/> Les PNR | <input type="checkbox"/> Les Pays |
| <input type="checkbox"/> les chambres consulaires (Chambre d'agriculture, CCI...) | <input type="checkbox"/> Les scientifiques (organismes de recherche, universités, comités scientifiques...) |
| <input type="checkbox"/> Les entreprises et organisations professionnelles | <input type="checkbox"/> Les associations et fédérations (protection de l'environnement, usagers, riverains...) |
| <input type="checkbox"/> Autres | |

Si 'Autres', précisez :

Quel contenu et quelle forme pourrait prendre cet appui ? (plusieurs réponses possibles à hiérarchiser)

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Production et diffusion de supports d'information (lettres, flyers, articles de vulgarisation...) | <input type="checkbox"/> Mise en place d'un centre de ressources (documents, forums, foire aux questions...) |
| <input type="checkbox"/> Organisation de session de formation ou de sensibilisation | <input type="checkbox"/> Organisation de conférences / colloques thématiques |
| <input type="checkbox"/> Mise en place de manifestations publiques (expositions...) | <input type="checkbox"/> Autres |

Si 'Autre', précisez :

Quels acteurs sont, à votre avis, les plus à même de vous apporter cet appui pour le partage et la valorisation d'information ?

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> La CLE | <input type="checkbox"/> L'Agence de l'Eau |
| <input type="checkbox"/> L'Etat et ses services | <input type="checkbox"/> Le(s) Conseil(s) Régional(aux) |
| <input type="checkbox"/> Le(s) Conseil(s) Général(aux) | <input type="checkbox"/> L'Etablissement Public Loire |
| <input type="checkbox"/> Le(s) SICALA | <input type="checkbox"/> Le(s) syndicat(s) intercommunal(-aux) / mixtes (d'eau, de rivière...) |
| <input type="checkbox"/> Les communautés de communes et d'agglomération | <input type="checkbox"/> Les communes |
| <input type="checkbox"/> Les PNR | <input type="checkbox"/> Les Pays |
| <input type="checkbox"/> les chambres consulaires (Chambre d'agriculture, CCI...) | <input type="checkbox"/> Les entreprises et organisations professionnelles |
| <input type="checkbox"/> Les associations et fédérations (protection de l'environnement, usagers, riverains...) | <input type="checkbox"/> Autres |

Si 'Autre', précisez :

Quel contenu et quelle forme pourrait prendre cet appui ? (plusieurs réponses possibles à hiérarchiser)

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Production et diffusion d'études générales | <input type="checkbox"/> Production et diffusion d'études thématiques et/ou ciblées |
| <input type="checkbox"/> Organisation de retours d'expériences sur le bassin | <input type="checkbox"/> Animation d'un réseau thématiques (d'élus, de techniciens...) |
| <input type="checkbox"/> Mise en place d'une plateforme d'échange et de partage en ligne | <input type="checkbox"/> Autres |

Si 'Autres', précisez :

Quels acteurs sont, à votre avis, les plus à mêmes d'apporter cet appui à la mise en réseau d'acteurs et à la coordination ?

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> La CLE | <input type="checkbox"/> L'Agence de l'Eau |
| <input type="checkbox"/> L'Etat et ses services | <input type="checkbox"/> Le(s) Conseil(s) Régional(aux) |
| <input type="checkbox"/> Le(s) Conseil(s) Général(aux) | <input type="checkbox"/> L'Etablissement Public Loire |
| <input type="checkbox"/> Le(s) SICALA | <input type="checkbox"/> Le(s) syndicat(s) intercommunal(-aux) / mixtes (d'eau, de rivière...) |
| <input type="checkbox"/> Les communautés de communes et d'agglomération | <input type="checkbox"/> Les communes |
| <input type="checkbox"/> Les PNR | <input type="checkbox"/> Les Pays |
| <input type="checkbox"/> les chambres consulaires (Chambre d'agriculture, CCI...) | <input type="checkbox"/> Les entreprises et organisations professionnelles |
| <input type="checkbox"/> Les associations et fédérations (usagers, riverains...) | <input type="checkbox"/> Autres |

Si 'Autre', précisez :

Si 'coordination d'autres acteurs', précisez comment :

- Poids politique Participation dans des instances collectives Autre

Si 'Autre', précisez :

De manière générale, êtes-vous satisfait de l'organisation mise en place pour l'élaboration du SAGE ?

- Tout à fait satisfait Plutôt satisfait Plutôt pas satisfait Pas du tout satisfait

Au delà de la CLE et de l'EP Loire, selon vous, quels devraient être les acteurs les plus impliqués dans la mise en oeuvre du SAGE ? (5 réponses possibles, à hiérarchiser)

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> L'Agence de l'Eau Loire Bretagne | <input type="checkbox"/> L'Etat et ses services déconcentrés (Préfecture, DREAL, DDT...) |
| <input type="checkbox"/> Le(s) Conseil(s) Régional(aux) | <input type="checkbox"/> Le(s) Conseil(s) Général(aux) |
| <input type="checkbox"/> Le(s) SICALA | <input type="checkbox"/> Le(s) syndicat(s) intercommunal(-aux) / mixtes (d'eau, de rivière...) |
| <input type="checkbox"/> Les communautés de communes et d'agglomération | <input type="checkbox"/> Les communes |
| <input type="checkbox"/> Les PNR | <input type="checkbox"/> Les Pays |
| <input type="checkbox"/> les chambres consulaires (Chambre d'agriculture, CCI...) | <input type="checkbox"/> Les scientifiques (organismes de recherche, universités, comités scientifiques...) |
| <input type="checkbox"/> ONEMA | <input type="checkbox"/> Les entreprises et organisations professionnelles |
| <input type="checkbox"/> Les associations et fédérations (conservatoire, environnement, usagers, riverains, ...) | <input type="checkbox"/> Autres |

Si 'Autres', précisez :

Enfin, pour gagner en efficacité et en efficience dans la mise en oeuvre des actions préconisées par le SAGE, estimez-vous que des ressources ou des actions pourraient-être mutualisées :

	Tout à fait	Plutôt oui	Plutôt non	Pas du tout
Au niveau des structures d'un même SAGE	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Au niveau de plusieurs SAGE	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Sur quoi pourrait porter, selon vous, cette mutualisation ?(plusieurs réponses possibles à hiérarchiser)

<input type="checkbox"/> l'appui financier et administratif	<input type="checkbox"/> l'accompagnement technique et la mise en place d'actions
<input type="checkbox"/> la sensibilisation et la formation (agenst, élus...)	<input type="checkbox"/> le suivi-évaluation
<input type="checkbox"/> la production d'information et de connaissance (études, diagnostics...)	<input type="checkbox"/> aucune action selon vous
<input type="checkbox"/> vous ne voyez pas l'intérêt d'une telle mutualisation	<input type="checkbox"/> autres

Si 'Autres', précisez :

Pour finir, quelques questions pour mieux vous connaître :

Êtes-vous :

- | | | | |
|---------------------------------------|---|------------------------------------|--|
| <input type="radio"/> Un élu | <input type="radio"/> Un technicien | <input type="radio"/> Un animateur | <input type="radio"/> Un Administratif |
| <input type="radio"/> Un scientifique | <input type="radio"/> Un acteur d'association | <input type="radio"/> Un usager | <input type="radio"/> Autre |

Si 'Autre', précisez :

Quelle est votre ancienneté dans la structure dans laquelle vous évoluez actuellement ?

- | | | | | |
|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|
| <input type="radio"/> Plus de 20 ans | <input type="radio"/> De 15 à 20 ans | <input type="radio"/> De 10 à 15 ans | <input type="radio"/> De 5 à 10 ans | <input type="radio"/> Moins de 5 ans |
|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|

Si 'Moins de 5 ans', précisez :

Quelles sont vos responsabilités au sein de votre structure ?

- | | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Réalisation d'études techniques | <input type="checkbox"/> Travail sur le terrain | <input type="checkbox"/> Mise en relation d'acteurs du territoire |
| <input type="checkbox"/> Communication | <input type="checkbox"/> Instruction de dossiers | <input type="checkbox"/> Prise de décision politique |
| <input type="checkbox"/> Marchés publics | <input type="checkbox"/> Management | <input type="checkbox"/> Autre |

Si 'Autre', précisez :

Pour finir, des entretiens individuels seront réalisés pour approfondir les résultats de cette enquête. Si vous êtes intéressés pour y participer, nous vous remercions d'indiquer votre nom, vos coordonnées et le nom de votre structure

Annexe n° 2 : Méthodologie utilisée pour définir la répartition des réponses par SAGE

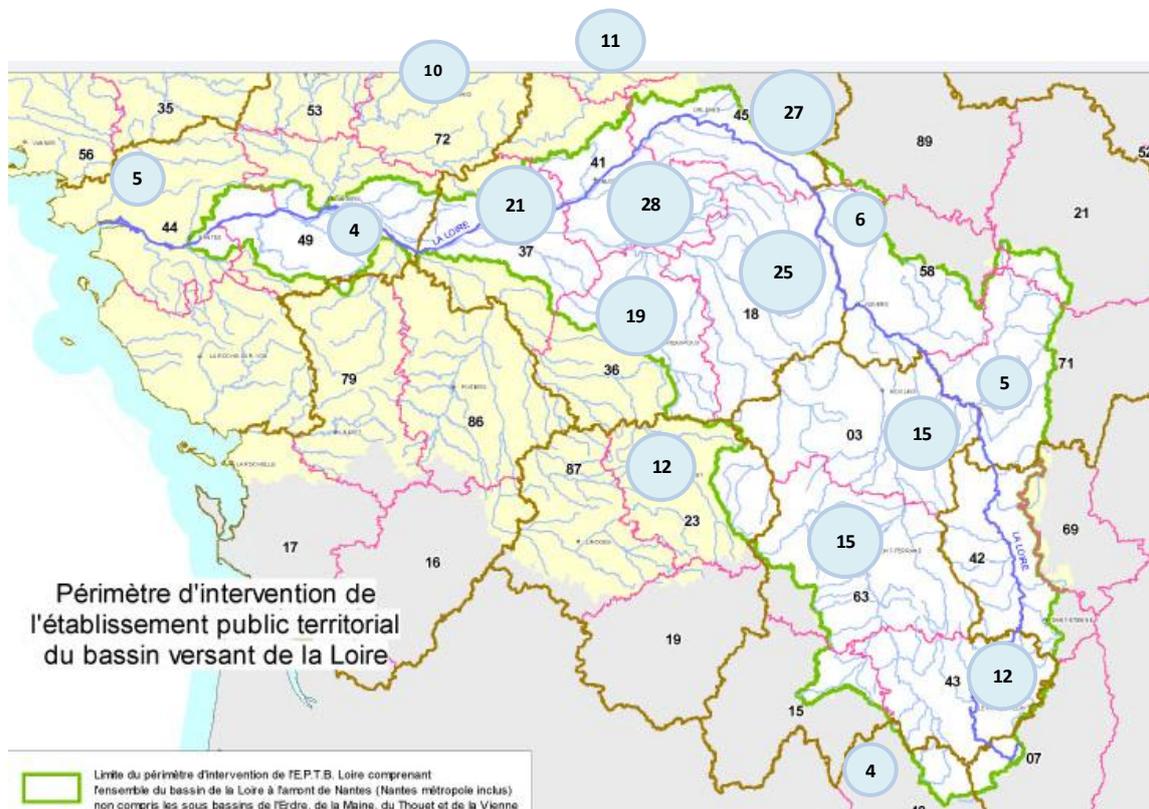


Figure 1 : répartition des répondants au questionnaire par département

A posteriori, et notamment dans le cadre de l'organisation des 4 réunions territoriales, la recherche d'appartenance des participants aux différents SAGE a été menée.

Pour ce faire, il est apparu nécessaire de se baser tout d'abord sur la composition en départements de la part des SAGE, ce qui est illustré sur le tableau ci-dessous et dans la carte ci-après.

Département / SAGE	3	18	23	28	36	37	41	44	45	49	58	63	71	72
Allier Aval														
Cher Amont														
Cher Aval														
Loir														
Loiret														

Figure 36 : Composition en départements pour les 5 SAGE concernés par l'enquête

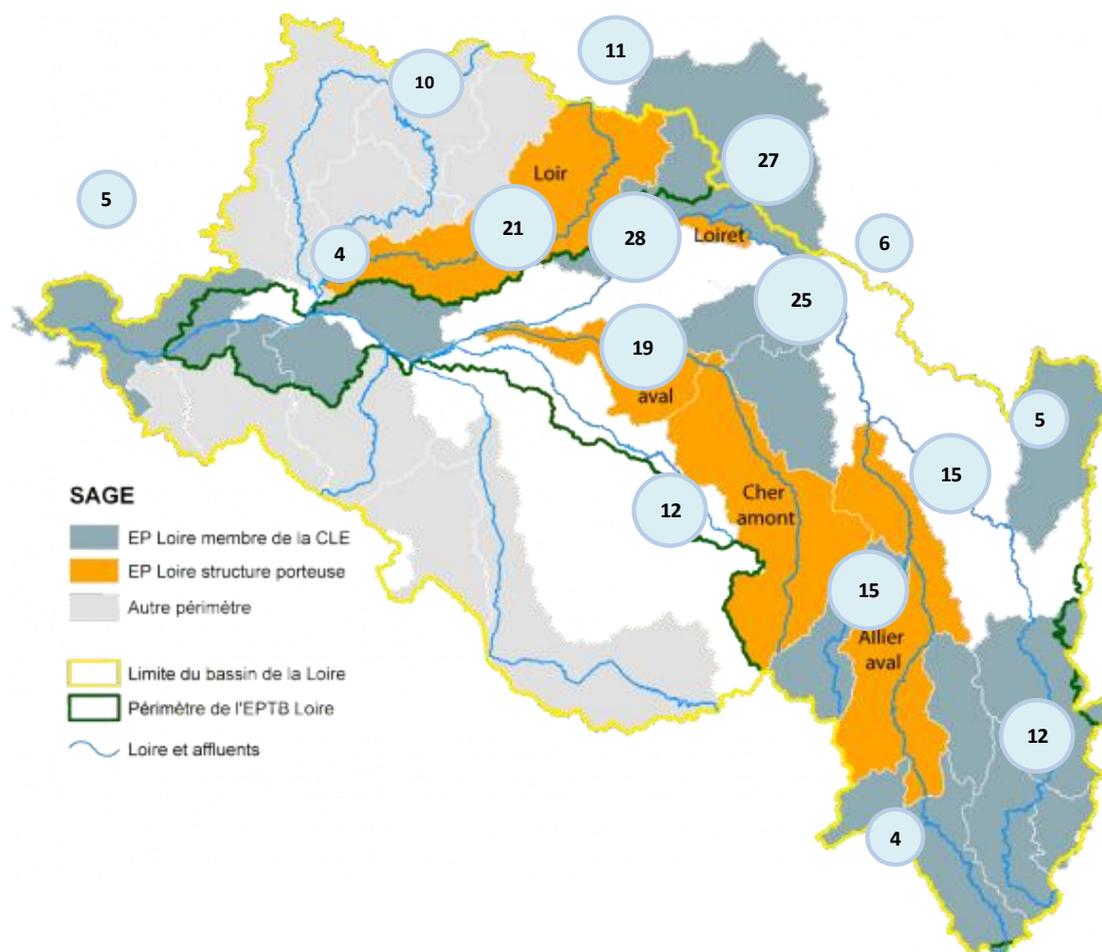


Figure 37 : Carte des répondants au questionnaire, selon les périmètres des 5 SAGE

Ainsi, certains départements ne posaient aucun problème, étant donné qu'ils ne pouvaient appartenir qu'à un seul SAGE (ou regroupement de SAGE : les SAGE Cher Aval et Cher Amont ont été étudiés conjointement). Pour les cas où une double possibilité existait, les réponses des répondants ont été étudiées en détail, et ont permis, dans un bon nombre de cas de pouvoir trancher entre un SAGE ou un autre. Pour les quelques cas restant, où il n'était pas possible de trancher et pour lesquels le répondant pouvait très bien appartenir aux deux SAGE, il a été choisi d'attribuer sa réponse dans l'étude de chacun des deux SAGE.

La répartition obtenue était relativement équilibrée entre les SAGE, avec :

- 23 répondants pour le SAGE Allier Aval ;
- 56 répondants pour les 2 SAGE Cher Amont et Cher Aval ;
- 24 répondants pour le SAGE Loir ;
- 27 répondants pour le SAGE Loiret.

Annexe n° 3 : Liste des participants aux réunions territoriales

Réunion territoriale du SAGE Val Dhuy-Loiret à Olivet, le 15/11/2012

Instance	Représentant
Communauté d'Agglomération d'Orléans Val de Loire	M. ROQUES (Vice-président de la CLE)
Commune de Jargeau	M. GIBEY
Commune de Tigy	M. BRINON
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents du Loiret	M. COINTEPAS
Association UFC que choisir Orléans	M. KIRGO
Association syndicale de la Rivière Loiret	M. THAUVIN
Association syndicale de la Rivière Loiret	M. LELEU
Comité départemental du Loiret de canoë-kayak	M. VENDROT
Agence de l'Eau Loire Bretagne	M. MIGNOT
DDT Loir et Cher	M. ROUSSEAU
Etablissement public Loire	Mme LEMAIRE
Etablissement public Loire	Mme BIOT
Planète Publique	M. LACOUETTE-FOUGERE
Planète Publique	M. ABRAHAM

Réunion territoriale du SAGE Loir à La Flèche, le 23/11/ 2012

Instance	Représentant
Préfecture de la Flèche	M. Houssin (Sous-Préfet)
Communauté de Commune du Pays Fléchois	M. Chauveau (Président de la CLE)
Conseil général du Maine et Loir	M. Marchand (Vice-président de la CLE)
Syndicat Intercommunal d'Etudes, de Réalisations et d'Aménagement de la Vallée du Loir	M. Tricot (Vice président de la CLE)
Syndicat Intercommunal d'Etudes, de Réalisations et d'Aménagement de la Vallée du Loir	Mme Mosnier
Syndicat Mixte du Val de Loir	M. Cointre
Syndicat Intercommunal du Bassin de la Vezanne et du Fessard	M. Dufour
Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Aulne	M. Leguillon
Fédération départementale de la pêche et de la protection du milieu aquatique du Maine et Loire	M. Delommeau
Fédération départementale de la pêche et de la protection du milieu aquatique de la Sarthe	M. Dieu
Association du comité d'action et de défense des victimes des inondations du Loir	M. Chapron
Association du comité d'action et de défense des victimes des inondations du Loir	Mme Weil-Barais
DDT de la Sarthe	M. Minot
Agence de l'Eau Loire Bretagne - délégation Anjou-Maine	M. Boniou
Etablissement public Loire	M. Delanauy
Etablissement public Loire	Mme Lemaire
Planète Publique	M. Lacouette-Fougère
Planète Publique	M. Abraham

Réunion territoriale du SAGE Allier Aval, à Mezel, le 26/11/2012

Instance	Représentant
Conseil général de l'Allier	M. Rideau
Conseil général de l'Allier	M. Defay (Vice-président de la CLE)
Conseil régional d'Auvergne	Mme. André
Conseil général du Puy de Dôme	M. Sauvade (Président de la CLE)
Conseil général du Puy de Dôme	M. Achard
Commune de Vichy	Mme. Bodineau
Commune d'Issoire	M. Godard
Communauté d'agglomération de Clermont Ferrand	M. Vinzio
Association des maires de la Haute Loire	M. Bonjean
Association des maires de l'Allier	M. Michel
Association des maires du Puy de Dôme	M. Faure
Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Dore Allier	M. Fournier
Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la rive Gauche de la Dore	M. Gonin
SIAREC	M. Bapeyrat
Syndicats de l'Allier	M. Lecompte
Parc Naturel Régional Livradois-Forez	M. Roussel
Conservatoire d'Espaces Naturel d'Auvergne	M. Geay
Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction d'Auvergne	M. Langlade
Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Loire - Délégation de Brioude	M. Lestant
Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction d'Auvergne	Mme. Picoriny
Chambre d'agriculture du Puy de Dôme	M. Mullié
Ligue pour la Protection des Oiseaux - Délégation Auvergne	M. Charrey
Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne	M. Mossant
DDT et MISEN de l'Allier	Mme. Raynaud
DDT et MISEN du Puy de Dôme	Mme. Nadale
Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale d'Auvergne	M. Ponchon
Agence de l'Eau Loire Bretagne	M. Simeon
Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)	M. Bonnet
Etablissement public Loire	Mme Mazeau
Etablissement public Loire	Mme Lemaire
Bureau d'études Planète Publique	M. Abraham
Bureau d'études Planète Publique	M. Lacouette-Fougère

Réunion territoriale des SAGE Cher Amont et Cher Aval, à Nohant-en-Graçay, le 4/12/ 2012

Instance	Représentant
Conseil général du Cher	Mme. Lesprit
Conseil général du Cher	M. Bernard
Conseil général d'Indre-et-Loire	M. Kerbriand
Conseil général du Loir-et-Cher	M. Cavallé
Syndicat mixte des eaux et d'assainissement de LAPAN	M. Adam
Pays de Valençay en Berry	M. Auchapt
Commune de St Loup sur Cher	M. Barbe
Commune de Francueil	M. Chery
Commune de Varennes sur Fouzon	M. Meusnier
Commune de Larçay	M. Lestoquoy (Président de la CLE Cher Aval)
Commune de Nohant en Graçay	M. Perrochon
Commune d'Athée sur Cher	M. Pestie
Commune de Corquoy	M. Terrier
Commune de St Florentin	M. Tricard
Commune de St Georges sur Arnon	M. Pallas
Syndicat du Canal du Berry	M. Gardey
Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Arnon	M. Le Guen
Association de développement de la Vallée du Cher	M. Barre
Association de sauvegarde des moulins à eau du Loir-et-Cher	M. Rabier
Association des Riverains de France	M. Camy
Nature Centre	M. De Lespinay
Association de développement de la Vallée du Cher	M. Dubois
UFC Que Choisir Centre	M. Chiquet
Association des producteurs autonomes Centre et moyenne Loire	M. Lacroix
Centre régional de la propriété forestière Ile de France et Centre	M. Laporte
Centre régional de la propriété forestière Ile de France et Centre	M. De Laage de Meux
Fédération de Pêche du Cher	M. Barrachet
Association Indre Nature	M. Liaume
Agence de l'Eau Loire Bretagne	M. Mignot
Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)	M. Vauclin
Chambre d'agriculture du Cher	M. Pasquereau
Chambre d'agriculture de l'Indre	M. Renaire
Bureau d'études SCE	M. Marrec
Bureau d'études SCE	M. Lebihen
Bureau d'études Geo Hyd	M. Jacquet
Etablissement public Loire	Mme Lemaire
Etablissement public Loire	M. Launay
Etablissement public Loire	M. Boisgard
Bureau d'études Planète Publique	M. Abraham
Bureau d'études Planète Publique	M. Lacouette-Fougère

Annexe n° 4 : Liste des interlocuteurs (entretiens de cadrage et complémentaires)

Interlocuteur	Fonction
Entretiens de cadrage	
M. Guy-Michel CHAUVEAU	Président de la CLE du SAGE Loir
M. Bernard SAUVADE	Conseiller général du Puy de Dôme et Président de la CLE du SAGE Allier aval
M. Frédéric TRICOT	Président du SIERAVL et Vice-président de la CLE du SAGE Loir
M. Gilles DEGUET	Vice-président du Conseil régional Centre
M. Bernard DOYEN	Président du SICALA du Loir et Cher
M. Rodolphe RIDEAU	Chargé de mission au Conseil général de l'Allier
M. Alain SAPPEY	Chargé de mission à la DREAL de bassin Loire-Bretagne
M. Jean François MIGNOT	Chargé de mission à l'Agence de l'eau Loire Bretagne
Entretiens complémentaires	
M. Bruno COÏC	Directeur Environnement de la Région Pays de la Loire
M. Géraud DE SAINT ALBIN	Chef de service Biodiversité au Conseil régional Centre
M. Jean-Claude SCHMIDT	Chargé du Service Eau au Conseil général d'Eure-et-Loir
M. Stéphane LORIOT	Directeur de l'EPTB Vienne
M. Edouard DEHILLERIN	Animateur du SAGE Estuaire de la Loire
M. David MOREL	Animateur du SAGE Authion
M. Vincent TOREAU	Animateur du SAGE de l'Huisne, porté par l'Institution Interdépartementale de la Sarthe
Mme Lucie SEDANO	Animatrice du réseau des animateurs de SAGE - Agence de l'eau Loire-Bretagne